



PARC
OLYMPIQUE



RAPPORT ANNUEL
2015





L'ESPLANADE
FINANCIÈRE
SUN LIFE
336 004
VISITEURS



LE
STADE
588 692
VISITEURS



1 230 802
VISITEURS

LE
CENTRE
SPORTIF
71 793
VISITEURS
(DEPUIS SA RÉOUVERTURE)



LA
TOUR
DE MONTRÉAL
234 313
VISITEURS

LE PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse de Roger Taillibert, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli près de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life.

Le Stade olympique, avec ses 56 000 sièges, est la seule enceinte au Québec qui peut accueillir des événements de grande envergure. En 2015, le Stade a été occupé pendant 168 jours (incluant le montage, la tenue de l'événement et le démontage), et a accueilli plus d'un demi-million de visiteurs, sa plus forte assistance annuelle depuis 2009.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par trois millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique est un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

À l'aube du 40^e anniversaire des Jeux de Montréal, le Parc olympique vise à assurer la pérennité de l'héritage historique et patrimonial de ses installations pour les générations futures.



MISSION

Exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, en assurant la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural.

VISION

Faire du Parc olympique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique, notamment en vue du 40^e anniversaire des Jeux olympiques en 2016, et du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

VALEURS

- Professionnalisme
- Respect
- Innovation
- Collaboration
- Excellence

TABLE DES MATIÈRES

LE PARC OLYMPIQUE	2
LA REVUE OPÉRATIONNELLE DE L'ANNÉE 2015	9
L'Esplanade Financière Sun Life	14
Le Stade	18
La toiture du Stade	23
La Tour	26
Le Centre sportif	30
Les stationnements	33
Les locataires	34
LE CAPITAL HUMAIN	36
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	40
LA GOUVERNANCE	47
LES EXIGENCES LÉGALES	58
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	62
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	63
LES ÉTATS FINANCIERS	64
ANNEXE 1 : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	82
ANNEXE 2 : Normes d'éthique des employés	89
ANNEXE 3 : Suivi du plan d'action de développement durable 2009 - 2015	92
POUR NOUS JOINDRE	102



Julie Boulet
Ministre du Tourisme

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mars 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Parc olympique pour l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2014 et se terminant le 31 octobre 2015.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Julie Boulet
Ministre du Tourisme



Maya Raic
Présidente du conseil d'administration

LETTRE À LA MINISTRE DU TOURISME

Mars 2016

Madame Julie Boulet
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration du Parc olympique, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} novembre 2014 et qui s'est terminé le 31 octobre 2015.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période, ainsi que les états financiers dûment audités.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Présidente du conseil d'administration



Maya Raic
Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2015 marque ma septième année à la tête du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques. Depuis mon entrée en fonction à titre de présidente, j'ai pu assister à la renaissance d'un endroit hautement symbolique au Québec, tant par son histoire que par son architecture hors du commun.

La phase initiale de la relance est déjà derrière nous, et aujourd'hui, nous pouvons dire « mission accomplie! » Avec un mandat originel ayant pour but de démontrer tout le potentiel du Parc olympique, nous avons été en mesure de prouver à l'ensemble des Montréalais et des Québécois que, plus que jamais, le Stade occupe une place de choix dans le paysage récréotouristique et événementiel de la métropole. Et les chiffres d'achalandage de l'année 2015 le prouvent : plus d'un demi-million de spectateurs au Stade olympique, plus d'un million de visiteurs pour l'ensemble du Parc, et ce, malgré un protocole de sécurité limitant l'exploitation pleine et entière du Stade à longueur d'année.

À ce titre, est-il encore justifié de chercher une vocation à notre très cher Stade? Ce dernier ne cesse d'être utilisé et occupé par différents promoteurs, qui y tiennent des événements à grand déploiement de tout acabit, passant des grands salons aux matchs sportifs d'envergure, à la tenue de mégaconcerts. Et pour cause : avec ses sept configurations possibles, aucun autre équipement de cette envergure ne peut accueillir des événements aussi éclectiques à un même endroit.

Ajoutons également qu'au pied de ce géant singulier, qui célébrera très bientôt ses 40 ans, se trouve une esplanade animée été comme hiver, sur laquelle des dizaines de milliers de familles se donnent rendez-vous, faisant de l'endroit un lieu unique de la vie urbaine montréalaise. À l'évidence, pour trouver une vocation au Stade olympique, il suffit de regarder ses multiples attributs, qui en font un lieu de rassemblement sans pareil au Québec.

2015 s'est également avérée une année de progrès pour l'avancement du dossier de remplacement de la toiture du Stade. Ainsi, le conseil d'administration a adopté le Dossier d'opportunité, afin que celui-ci soit déposé au ministère du Tourisme durant l'année financière qui nous concerne. J'aimerais d'ailleurs en profiter pour souligner le travail colossal et extrêmement rigoureux qu'a représenté l'élaboration de ce volumineux document qui, nous l'espérons, saura éclairer les décisions du gouvernement.

Par ailleurs, le Plan d'immobilisations du Parc olympique a occupé le conseil d'administration durant l'année 2015. Ainsi, après la réouverture du Centre sportif au printemps dernier, le conseil a amorcé une réflexion et une analyse sur le prochain chantier d'envergure à être entamé au Parc olympique, à savoir la réfection et la mise aux normes de la Tour de Montréal. Ce chantier complexe occupera une place importante au cours des prochaines années en mobilisant de nombreuses ressources. Des annonces importantes sont d'ailleurs à prévoir pour le 40^e anniversaire du Parc olympique en 2016.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de notre conseil, dont l'expertise et les compétences nous permettront de mener à bon port les nombreux dossiers et projets que nous réservent les années à venir.

Je voudrais aussi souligner le dévouement et le soutien qui ont été démontrés par mes collègues du conseil tout au long de cette fructueuse année. Leur engagement s'est traduit par une participation active aux exercices de réflexion et aux multiples prises de décision, dans le but d'atteindre nos objectifs.

Finalement, je ne peux passer sous silence la contribution essentielle des employés du Parc olympique qui se dévouent quotidiennement pour faire de ce grand parc urbain un pôle récréotouristique incontournable de la métropole. Jeunes et moins jeunes, ils sont nombreux à se lever tous les matins, animés par une même passion, celle de redonner à cet endroit mythique de la métropole tout le lustre qui lui revient.



Michel Labrecque
Président-directeur général

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

2015 marque sans aucun doute le renouveau des installations du Parc olympique, amorcé il y a maintenant quatre ans. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis et de nombreux projets, mis en branle avant mon entrée en fonction, se sont concrétisés au cours de l'année.

D'entrée de jeu, il est important de souligner l'excellente performance financière du Parc olympique, grâce à l'année extraordinaire qu'a connue le Stade au chapitre de l'achalandage. La superbe saison de l'Impact de Montréal, qui a tenu chez nous ses deux matchs d'ouverture de saison, ainsi que les parties éliminatoires de la CONCACAF, dont la finale, qui a attiré plus de 50 000 spectateurs, y ont été pour beaucoup. Il s'agit d'ailleurs d'une des plus grosses assistances sportives de la riche et longue histoire du Stade olympique. Un exploit qui n'aurait pu être reproduit nulle part ailleurs au Québec, le Stade étant la seule installation du genre à pouvoir accueillir une foule aussi nombreuse dans la province. À cela, s'ajoutent les parties de la Coupe du monde de soccer féminin de la FIFA, qui ont aussi connu un succès retentissant côté assistance.

L'Esplanade Financière Sun Life a également bénéficié de ce grand achalandage. Avec plus de 336 000 visiteurs, qui ont assisté à une des nombreuses activités tenues sur cet espace convivial, le site extérieur du Parc démontre depuis plus de quatre ans son plein potentiel.

À ce titre, il est important de souligner le renouvellement de l'entente avec la Financière Sun Life, partenaire de la première heure, qui a toujours cru à cette relance aujourd'hui bien concrète. Ce partenaire, présent depuis les balbutiements des programmations estivale et hivernale de l'Esplanade, bénéficie aujourd'hui d'une visibilité enviable dans la métropole.

L'année financière qui se termine marque également la réouverture du Centre sportif du Parc olympique, au pied de la Tour de Montréal, après des travaux de rénovation majeurs, les premiers depuis les Jeux de 1976. Cet investissement de près de 30 millions de dollars permet désormais aux Montréalais et aux Québécois de bénéficier de l'un des plus beaux centres aquatiques en Amérique du Nord, dans un décor empreint de l'héritage des Jeux de Montréal. Cette réussite n'aurait pu se concrétiser sans le travail diligent et acharné de l'équipe d'Ingénierie et gestion de projets, qui a été en mesure de livrer ce projet dans le respect de l'échéance, de l'envergure et des budgets alloués.

La Tour de Montréal n'a pas été en reste, cette année, puisque cette dernière subira également des rénovations majeures, une première depuis son ouverture en 1987. À terme, les Québécois bénéficieront d'un haut lieu touristique, générant des revenus pour le Parc olympique. 2015 a été l'année où ont été entrepris les travaux de réflexion et de préparation en vue de cet imposant chantier, qui débutera au printemps 2016.

Enfin, on ne peut passer sous silence le dépôt du Dossier d'opportunité concernant le remplacement de la toiture du Stade, au ministère du Tourisme, en octobre dernier. Fruit d'un travail extrêmement rigoureux, ce document de 850 pages, comprenant 26 annexes, regroupe l'analyse, les coûts et les recommandations de la Régie des installations olympiques concernant ce dossier.

Plusieurs autres initiatives, qui méritent davantage que d'être simplement énumérées ici, ont été mises de l'avant au cours de 2015. Les pages suivantes vous permettront de constater l'ampleur de ces nombreuses réalisations qui ont vu le jour au Parc olympique depuis 2012. Tout cela n'aurait pu être rendu possible sans des employés passionnés qui ont à cœur le renouveau du Parc olympique, comme destination récréotouristique de choix au Québec et pôle unique de l'est de Montréal.

Bonne lecture!

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité concerne la fiabilité de l'information et des données qui y figurent ainsi que celles des contrôles afférents.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière de reddition de comptes.

Dans l'exercice de cette responsabilité, il est assisté par le comité de vérification. Ce dernier rencontre la direction, examine le rapport et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 octobre 2015.



Michel Labrecque
Président-directeur général
Montréal, mars 2016

RAPPORT D'EXAMEN DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel 2015 du Parc olympique. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Parc olympique.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'auditeur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le rapport annuel 2015 du Parc olympique n'est pas plausible et cohérente dans tous ses aspects significatifs.

Les responsables de la vérification interne,

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹
Comptables professionnels agréés
Montréal, le 16 mars 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A106209

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Michel Labrecque
Président-directeur général



Philip Tousignant, CPA, CA
Vice-président et chef de la direction financière



M^e Denis Privé
Secrétaire général et vice-président, Affaires juridiques et corporatives



Brian Dickson
Vice-président, Capital humain, prévention et sécurité



Maurice Landry, ing., PMP
Vice-président, Construction et entretien



LA REVUE OPÉRATIONNELLE DE L'ANNÉE 2015



BILAN ET FAITS SAILLANTS 2015

L'année 2015 confirme la place du Parc olympique dans le paysage récréotouristique montréalais. Après la mise sur pied d'un plan de relance s'étalant sur trois années (2012 à 2014 inclusivement), le Parc olympique devait prouver aux Montréalais et aux Québécois que ce pôle touristique occupe une place de choix dans le paysage événementiel de la métropole. Aujourd'hui, on peut aisément dire « mission accomplie », à la lecture des chiffres et des revenus générés grâce, entre autres, à l'augmentation des activités et de l'achalandage enregistrés au Parc olympique. Une fois de plus, cette année, le Parc olympique a offert au grand public un éventail complet d'activités intérieures et extérieures et a pu reprendre sa position de lieu patrimonial, culturel et sportif par excellence à Montréal.

L'année 2015 fut sans contredit celle du Stade olympique. Malgré les contraintes reliées à la toiture en période hivernale, le Stade s'est avéré un endroit incontournable pour la tenue d'événements culturels et sportifs de grande envergure. Comme il l'a démontré maintes fois au cours de son histoire, le Stade olympique, avec ses nombreuses configurations et sa grande polyvalence, est en mesure d'accueillir tout type d'événement, qu'il soit culturel, grand public, commercial ou sportif.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2015 :

Plus d'un million de visiteurs au Parc olympique

Avec sa programmation variée et généreuse, autant sur son Esplanade qu'au Stade, ainsi que l'attrait touristique indéniable qu'est la Tour de Montréal, le Parc olympique a accueilli cette année 1 230 802 visiteurs qui ont assisté à l'un des nombreux événements ou attractions figurant au calendrier d'activités du Parc olympique, dans l'une ou l'autre de ses installations. Ces données importantes, les meilleures depuis 2004, prouvent l'augmentation indéniable de l'achalandage au Parc olympique. Ce nombre de visites a été atteint grâce, entre autres, aux nombreux événements ayant eu lieu au Stade olympique, dont le volet québécois de la Coupe du monde féminine de soccer de la FIFA, qui a attiré une foule considérable.

Ouverture remarquée du Centre sportif du Parc olympique

Le 25 mai 2015, le Centre sportif du Parc olympique rouvrait ses portes au grand public après une cure de rajeunissement majeure. Les rénovations effectuées au Centre sportif, dont le Parc olympique a été le maître d'œuvre, représentent un investissement de 29,8 millions de dollars, prévu au Plan d'immobilisations 2010-2014 du Parc olympique. Grâce à l'expertise des employés du Parc, les travaux de réfection du Centre sportif ont été réalisés dans le respect de l'envergure, des échéanciers et des budgets alloués. Cette réussite démontre le savoir-faire et la capacité des équipes internes à gérer et mener à terme des projets d'envergure de manière responsable.



Nouveaux fournisseurs au Stade olympique

À la suite de deux appels d'offres publics, deux nouveaux fournisseurs ont fait leur entrée cette année au Stade olympique, soit le concessionnaire alimentaire Monchâteau, qui exploite l'offre de service de nourriture du Stade, et le réseau québécois de billetterie en ligne Ticketpro, qui assure la gestion intégrée de la billetterie en ligne et de l'entrée des événements publics tenus au Stade. Avec l'ajout de ces deux fournisseurs, le Stade olympique profite de gains d'efficacité et d'un accroissement de redevances.

Hausse remarquable des visiteurs pour la programmation extérieure de l'Esplanade Financière Sun Life

Le quatrième calendrier annuel d'activités sur l'Esplanade Financière Sun Life, s'est une fois de plus avéré une réussite. L'année 2015 a bénéficié d'un achalandage considérable avec 336 004 visiteurs pour le Village d'hiver et pour la programmation estivale. Mentionnons à ce titre le succès indéniable des Premiers Vendredis, plus grand rassemblement de camions de cuisine de rue au Québec, tous les premiers vendredis d'été, et le concert extérieur gratuit de l'Orchestre symphonique de Montréal, où 45 000 personnes sont venues entendre les airs de *Carmen*.

Le Village d'hiver a également fait bonne figure en attirant plus de 50 000 visiteurs, malgré une saison plus froide qu'à l'accoutumée.

Autre nouveauté cette année, le secteur du Parc olympique situé derrière la station de métro Pie-IX a été réaménagé en Jardin de l'Esplanade Financière Sun Life, pour le plus grand plaisir des citoyens riverains et des étudiants qui fréquentent les institutions du voisinage. Ce secteur de l'Esplanade est maintenant ouvert tous les jours d'été, de 10 h du matin jusqu'au coucher du soleil. Il comporte des jeux pour petits et grands, en plus d'être un lieu d'évasion au pied du Stade olympique et de la Tour de Montréal.



Diminution remarquée du nombre de déchirures sur la toile

Grâce à un programme d'entretien préventif rigoureux, élaboré à la suite d'une mission de recherche en Allemagne, l'équipe Construction et entretien a pu ralentir la dégradation de la toile, ce qui s'est traduit par une diminution considérable du nombre de déchirures. Ces résultats ont été obtenus au cours de campagnes d'inspections printanières et automnales, grâce au lavage à haute pression de la toile pour en extirper les polluants et particules fines accumulés au fil des ans, ainsi qu'au renforcement préventif des lignes de plis de la toile à l'aide de bandes constituées du matériau d'origine. Cette intervention a été réalisée en septembre 2014, tel que mentionné dans le précédent rapport annuel. Malgré ces résultats positifs, il est à noter que la toile a atteint sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacée.



Remplacement de la toiture : dépôt du Dossier d'opportunité (étape 2 de 3)

Le Dossier d'opportunités sur le remplacement de la toiture du Stade olympique a été déposé le 26 octobre 2015. Ce volumineux document de plus de 850 pages incluant 26 annexes a été présenté à la ministre du Tourisme. Le dossier suit maintenant son cours et sera étudié par le gouvernement.

Cure de verdissement majeure au Parc olympique

Au cours de 2015, le Parc olympique a entrepris le verdissement sur son territoire, en partenariat avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), en plantant 150 arbres aux abords de la rue Sherbrooke et de l'avenue Pierre-De Coubertin. Ces végétaux, provenant d'une quinzaine d'essences variées, s'inscrivent dans une volonté de lutter contre les îlots de chaleur en plus d'agrémenter les différents secteurs du Parc. Les efforts se poursuivront en 2016 avec l'ensemencement d'un pré fleuri aux abords de l'avenue Pierre-De Coubertin.



PARC OLYMPIQUE DEPUIS 1976



Plus de 90 000 personnes « en amour » avec le Parc

L'utilisation des réseaux sociaux par le Parc olympique afin d'informer son public et ses visiteurs, constitue la pierre angulaire de sa stratégie de communication. L'ensemble des annonces, nouvelles, événements et activités sont diffusés à travers les trois principaux réseaux sociaux que sont Facebook, Twitter et Instagram. Le nombre d'abonnés total dépasse les 90 000. Ces chiffres, parmi les meilleurs des sites récréotouristiques, démontrent l'intérêt grandissant des Montréalais envers cet endroit unique. Cette plateforme se veut l'endroit idéal pour partager, échanger et faire des appels à tous pour différentes activités promotionnelles. À l'aube du 40^e anniversaire du Parc olympique et de la Finale des Jeux du Québec à Montréal, les médias sociaux occuperont une place de plus en plus importante dans la stratégie communicationnelle du Parc olympique.

Étude patrimoniale sur le Parc olympique

Des démarches ont été entreprises à la fin de l'année 2014 afin de réaliser une étude patrimoniale des installations du Parc olympique. Cette étude sera menée par le groupe Docomomo Québec (Groupe de documentation et de conservation du mouvement moderne en architecture, section Québec) affilié à l'école de design de l'UQAM et dirigé par Mme France Vanlaethem, une sommité dans le domaine. Elle fait suite à une des recommandations émanant du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique et s'inscrit dans la foulée du 40^e anniversaire des installations, en 2016. Elle est aussi conduite dans le cadre de notre plan d'immobilisations afin qu'elle serve et éclaire la direction du Parc dans ses décisions de maintien et d'entretien de ses infrastructures. Une publication est envisagée à l'automne 2016.

Projet toponymique

Dans la foulée de l'étude patrimoniale qui sera réalisée sur le Parc olympique, et du contexte mémoriel entourant le 40^e anniversaire des installations olympiques, en 2016, l'organisation a entamé, au début de 2015, une réflexion sur la dénomination de lieux de mémoire spécifiques au Parc olympique. À cet effet, le Parc a sollicité l'apport de la Commission de toponymie du Québec pour l'accompagner dans la démarche et le conseiller dans l'identification d'endroits significatifs au Parc olympique. Le but de cette démarche est de se doter d'une ligne directrice pour choisir des noms de personnalités sportives, politiques, sociales ou communautaires corporatives ayant des liens étroits avec l'histoire des Jeux olympiques de Montréal en 1976, et l'histoire du Parc olympique depuis cette date. Des consultations ont été entreprises auprès de certaines personnes, dont les plus anciens employés du Parc, et se poursuivront sur une plus grande échelle auprès du public via le Web.

PLAN D'IMMOBILISATIONS 2010-2014

Dans le cadre du Plan d'immobilisations quinquennal 2010-2014 de 95 millions de dollars approuvé par le gouvernement du Québec en 2010, le Parc olympique a poursuivi les travaux visant à réduire le déficit de maintien d'actifs.

Commencés durant l'exercice 2014, les importants travaux de rénovation du Centre sportif ont été réalisés au début de l'année 2015. Ces travaux comprenaient la réfection du bassin de compétition, du bassin de plongeon, des plages de céramique et des importants systèmes de filtration de ces bassins. Le hall d'entrée du Centre sportif, les salles d'entraînement et les vestiaires humides ont également été rénovés. Le Centre sportif est maintenant pleinement fonctionnel et attire une clientèle en constante progression.

Le programme de réparation de certaines parties des stationnements s'est aussi poursuivi, selon la planification établie. Une superficie de 11 150 m² sur un total de 153 045 m² a ainsi été réparée entre mai et novembre 2014, tandis que des travaux de peinture ont été réalisés en 2015. D'autres sections de stationnement seront réparées au cours des quatre prochaines années afin d'assurer une utilisation sécuritaire de l'ensemble des espaces et également, de maintenir en bon état cet actif important.

Par ailleurs, la direction du Parc olympique ira de l'avant avec un vaste projet d'amélioration de l'efficacité écoénergétique, lequel vise le remplacement et la mise à niveau de plusieurs composantes du réseau énergétique du Parc olympique. Ce projet a pour but de diminuer les coûts en énergie, mais également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'étale sur quatre ans, la première année ayant été consacrée à l'étude de faisabilité et au processus de sélection menant au choix de l'entreprise, par appel d'offres. Les trois autres années seront dédiées à la réalisation proprement dite des travaux, comprenant entre autres la démolition et le remplacement des tours de refroidissement, le remplacement des chaudières, le remplacement de près de 10 000 néons par des éclairages à diodes électroluminescentes (DEL), etc. L'entreprise qui réalisera le projet sera imputable des cibles d'économies d'énergie établies contractuellement. Cette façon de faire, fondée sur la performance, limite le risque pour le Parc olympique.

Toujours au chapitre des projets menés dans le cadre du Plan d'immobilisations 2010-2014, des travaux de réparation et d'entretien de différentes composantes de béton, à divers endroits sur le site et faisant partie d'une programmation annuelle, ont été réalisés afin de stopper les dégradations et préserver la sécurité des lieux.

Rappelons que ce plan quinquennal a été élaboré pour assurer la maintenance et l'entretien des actifs immobiliers des installations olympiques, que l'on peut évaluer entre 3,5 et 4 milliards de dollars, de manière à en assurer la pérennité et préserver leur valeur architecturale reconnue internationalement.

Le Parc olympique a donc investi, au 31 octobre 2015, la somme de 77 millions de dollars (soit 81 % du Plan total). Cette somme dépensée est attribuable, notamment, aux projets de réfection du Centre sportif (bassins, salle d'entraînement, vestiaires et hall d'entrée) au montant de 29,8 millions de dollars, pour la réfection et l'imperméabilisation d'une partie des dalles promenade entourant le Stade au montant de 17,6 millions de dollars, et pour la réfection des structures d'une partie des stationnements intérieurs au montant de 4,6 millions de dollars.

PLAN D'ACTION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

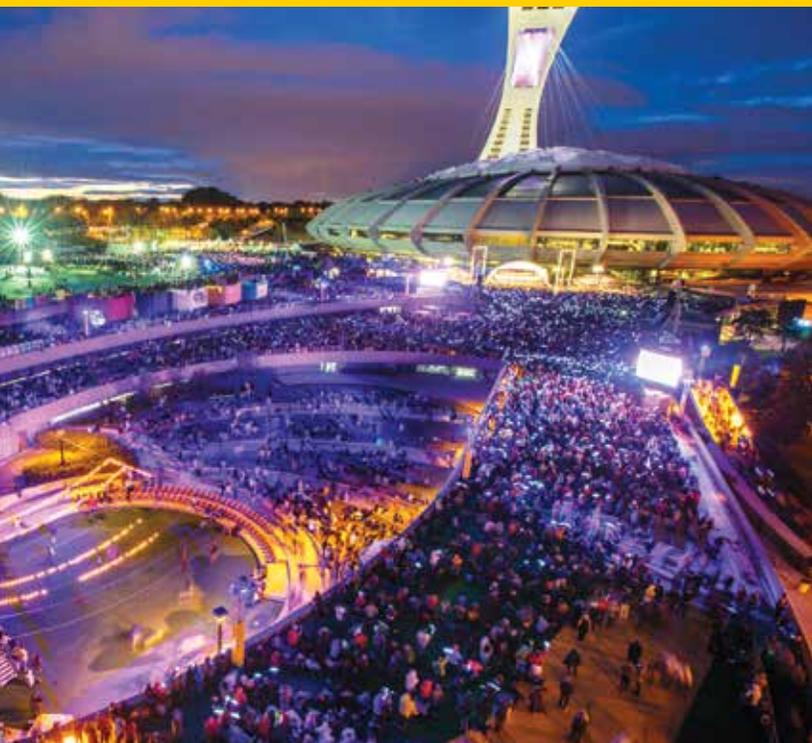
Le plan d'action des infrastructures informatiques a débuté en 2012. Ce plan comprend une refonte complète de l'infrastructure serveurs, stockage et virtualisation, du système téléphonique ainsi que de l'infrastructure réseautique. Au 31 octobre 2015, l'essentiel de l'achat de nouveaux équipements, des travaux et des installations, a été réalisé. Seules certaines tâches d'optimisation des nouvelles infrastructures serveurs et réseautique et l'ajout de capacité de stockage restent à compléter afin de terminer le plan d'action prévu. Le tout sera finalisé dans les budgets initiaux prévus, mais d'ores et déjà, le Parc olympique dispose des équipements et des configurations selon les meilleures pratiques de l'industrie.

NOUVEAU RÉGIME D'EMPRUNTS POUR LE PARC OLYMPIQUE

Le 7 octobre 2015, la Régie des installations olympiques a été autorisée à instituer un régime d'emprunts et de financement de 166,5 millions de dollars pour son fonctionnement et ses différents projets. Ce nouveau régime d'emprunts est valide jusqu'au 31 octobre 2018. De cette somme, un montant de 17 millions de dollars peut être utilisé comme marge de crédit pour les besoins opérationnels de la RIO. Un montant de 98,2 millions de dollars est consacré aux projets d'investissements du Parc olympique et sert à entretenir et rénover notre actif immobilier, qui est en déficit de maintien d'actif de plus de 200 millions de dollars selon les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016. Ces investissements sont prévus dans l'enveloppe dédiée à la RIO incluse dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025. À ce titre, un projet de réfection de l'enveloppe extérieure de la Tour est déjà en branle. Sous réserve de l'approbation du gouvernement d'aller de l'avant avec la prochaine étape dans le dossier du remplacement du toit, un montant de 7,8 millions de dollars est réservé à cette fin. Finalement, une somme de 43,5 millions de dollars est réservée sous forme de prêt non subventionné qui sera remboursé à même les revenus de location des espaces loués, dans le cadre du projet d'aménagement des étages de la Tour. Ce montant servira à effectuer la mise aux normes des étages de la Tour (bâtiment de base) avant la location.

L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE

Le nouveau lieu de rassemblement des Montréalais et des touristes



VÉRITABLE PORTE D'ENTRÉE DU STADE OLYMPIQUE

À PARTIR DU MÉTRO PIE-IX, L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE DU PARC OLYMPIQUE D'UNE SUPERFICIE DE 35 000 MÈTRES² – SOIT L'ÉQUIVALENT DE QUATRE FOIS LA PLACE DES FESTIVALS – EST LE TERRAIN DE JEU FAVORI DE NOMBREUX PROMOTEURS ET MONTRÉLAIS. ET SA POPULARITÉ NE SE DÉMENT PAS.

Depuis sa création, à l'été 2012, l'Esplanade Financière Sun Life a attiré au-delà de 950 000 visiteurs ! Avec ses neuf secteurs et plateaux, l'Esplanade du Parc olympique se veut l'endroit par excellence pour la tenue d'un événement grand public. Grâce au savoir-faire de l'équipe du Parc olympique, les promoteurs, qui y élisent domicile, bénéficient d'une aide et d'un accompagnement personnalisés, par une équipe dédiée à la réussite des événements.

Grâce à sa programmation en continu, tant estivale qu'hivernale, l'Esplanade a accueilli au cours des deux dernières années une moyenne annuelle de 310 000 visiteurs. Soulignons au passage que le Parc olympique et ses partenaires ont su établir des produits événementiels récurrents, dont une large clientèle est maintenant adepte. Mentionnons à ce titre les Premiers Vendredis (cuisine de rue), les festivals de sport d'action Jackalope et son pendant hivernal Barbegazi, le traditionnel Village d'hiver, le grand concert annuel gratuit de l'Orchestre symphonique de Montréal, le parc acrobatique urbain Exalto ainsi que les terrains de mini-tennis sur lesquels se déroule la Mini Coupe Rogers, chaque année.

À la veille du 40^e anniversaire du Parc olympique et du 375^e anniversaire de la ville de Montréal, l'Esplanade Financière Sun Life du Parc olympique se positionne comme pôle récréotouristique fort de l'est de la métropole, desservant une population friande d'activités grand public, accessibles et en majorité gratuites.

L'idée d'un plan de relance a fait ses preuves. Les trois premières années (2012-2014) ont permis d'établir une programmation distincte et attrayante, en plus de démontrer le potentiel de ces espaces événementiels. Au printemps 2015, une nouvelle entente de trois ans a été signée, pour, entre autres, les festivités du 40^e anniversaire des installations olympiques et pour les célébrations du 375^e de Montréal. L'achalandage a atteint sa vitesse de croisière et l'Esplanade assure aujourd'hui sa pérennité avec des partenaires fiables, une programmation unique et un aménagement de site permanent — le Jardin de l'Esplanade Financière Sun Life — permettant de désenclaver l'endroit en le rendant accessible au grand public, sept jours sur sept.

Le vif succès que connaît l'Esplanade témoigne du fait que dans l'esprit des résidents des quartiers limitrophes, des Montréalais, des Québécois et des touristes, le Parc olympique est une destination de choix pour se divertir.

FAITS SAILLANTS

40
ÉVÉNEMENTS
CETTE ANNÉE

5
INSTALLATIONS
PERMANENTES

10
ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS

380
ARTISTES
ET ARTISANS
IMPLIQUÉS

25
ÉVÉNEMENTS
CULTURELS

12
ORGANISMES DE
L'ARRONDISSEMENT DE
MERCIER-HOCHELAGA-
MAISONNEUVE

45 000 PERSONNES POUR L'OSM !

Depuis maintenant quatre ans, le Parc olympique offre à la population du Grand Montréal la chance d'assister à un concert épique de l'Orchestre symphonique de Montréal, dirigé par maestro Kent Nagano. Sans contredit le plus gros événement de l'année et le rendez-vous culturel incontournable de l'été, cette soirée mémorable attire un nombre croissant de mélomanes depuis sa première édition, en 2012.

Le concert de l'été 2015 a été présenté en marge des cérémonies du 70^e anniversaire du bombardement d'Hiroshima, célébré au Jardin botanique. Le maire d'Hiroshima, M. Kazumi Matsui, ainsi que le consul général du Japon, M. Hideaki Kuramitsu, ont d'ailleurs honoré le Parc olympique de leur présence, quelques semaines avant le grand concert, lors de leur passage dans la métropole. Ces derniers ont également assisté à la cérémonie de commémoration, tenue au jardin japonais du Jardin botanique.

Tout de suite après le son des cloches, maestro Nagano et son orchestre ont réchauffé les cœurs avec *Carmen*, opéra d'amour et de passion, écrit par le compositeur français Georges Bizet. L'événement a attiré 45 000 spectateurs sous le ciel étoilé d'une belle nuit du mois d'août. En calculant l'ensemble des personnes ayant foulé le territoire du Parc olympique en ce 5 août 2015, le quartier olympique — et ses atouts — s'est révélé l'endroit de prédilection à Montréal, grâce à une offre récréotouristique exceptionnelle, alors qu'au même moment, l'Impact de Montréal disputait une partie de soccer au Stade Saputo et les quatre institutions d'Espace pour la Vie accueillait également leur lot de visiteurs.



PROGRAMMATION DOUBLE AU VILLAGE D'HIVER

Malgré la saison particulièrement froide en 2015, le Village d'hiver de l'Esplanade Financière Sun Life a accueilli plus de 52 000 personnes avec sa programmation double. L'organisme Noël dans le Parc s'est approprié la première portion de saison avec sa programmation familiale comprenant des spectacles musicaux la fin de semaine et de l'animation sur le site. L'Hivernale a ensuite pris la relève, faisant du Village d'hiver un endroit où la faune urbaine et branchée de la métropole pouvait se donner rendez-vous grâce au nouveau concept imaginé par Pépinière & Co, l'organisme derrière le populaire site festif du Village éphémère. L'Hivernale est un projet créatif visant à exploiter les différents espaces publics de la métropole, peu importe la saison. Ce nouveau lieu de rassemblement urbain a entamé ses activités en grande pompe sur l'Esplanade, le 31 décembre, lors des célébrations de la nouvelle année, proposant DJ locaux, bar extérieur, piste de danse et jeu de curling bavarois, en plus de la patinoire déjà accessible à tous. Depuis la création du Village d'hiver, plus de 126 000 visiteurs ont participé à l'une ou l'autre des activités offertes sur l'Esplanade Financière Sun Life pendant la période hivernale.



PREMIÈRE CANADIENNE DU FILM *GUIBORD S'EN VA-T-EN GUERRE*

Le 10 août, en plein cœur de l'été, les films Séville ont tenu l'avant-première du film *Guibord s'en va-t-en guerre* sur l'Esplanade, alors que le film était projeté au même moment au Festival international du film de Locarno, en Suisse. Plus de 500 personnes ont ainsi pu visionner cette comédie contemporaine sous les étoiles. De nombreux comédiens du film ont également profité de cette soirée pour prendre un bain de foule et assister au visionnement.



PREMIERS VENDREDIS, LE RENDEZ-VOUS CULINAIRE DE MONTRÉAL

Comment attirer près de 15 000 personnes, chaque mois d'été, sur l'Esplanade du Parc olympique? En leur offrant une vaste sélection de camions de cuisine de rue dans une ambiance festive et décontractée, avec DJ et groupes de musique de l'heure. Voilà la recette des Premiers Vendredis, un des événements les plus branchés à Montréal. Ces rassemblements mensuels fort courus font désormais partie des 5 à 7 les plus en vue de la métropole. En accueillant une quarantaine de camions chaque mois, l'Esplanade du Parc olympique se révèle l'endroit idéal, à Montréal, pour tenir cet événement organisé par l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ). Le succès que connaissent les Premiers Vendredis est indéniable, obtenant désormais une reconnaissance mondiale en figurant parmi les activités incontournables à faire pour tout touriste débarquant à Montréal.



UNE NUIT BLANCHE OLYMPIQUE

Le Pôle olympique s'est encore une fois signalé lors de l'édition 2015 de la Nuit blanche à Montréal. Les activités tenues sur l'Esplanade, comme ailleurs sur le site, ont attiré plus de 10 000 visiteurs. À cette occasion, l'Esplanade a prolongé ses heures d'ouverture afin d'offrir aux noctambules un lieu unique dans la métropole pour jouer dehors et profiter de la patinoire dans une ambiance urbaine et festive.



L'ESPLANADE FIFA DU PARC OLYMPIQUE

L'Esplanade du Parc olympique s'est transformée en zone d'accueil lors de la Coupe du monde de soccer féminin de la FIFA, tenue au Stade olympique, durant l'été. Les visiteurs de nombreux pays ont ainsi fréquenté l'Esplanade lors de périodes d'avant-match pendant la Coupe du Monde. Pour l'occasion, la zone des partisans s'est animée grâce à de nombreuses activités rappelant l'époque des Jeux olympiques de Montréal, alors que l'Esplanade grouillait de visiteurs entre les différentes compétitions.



LE JARDIN DE L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE

Un nouveau site a vu le jour au cours de l'été 2015 : le Jardin de l'Esplanade Financière Sun Life. Situé dans le secteur 100, tout juste derrière le métro Pie-IX, cet espace ouvert à tous se veut un endroit accessible où l'on peut passer du temps en famille ou pique-niquer au pied du Stade olympique. En plus des zones ombragées pour se rafraîchir, plusieurs structures de jeux permanentes ont été installées pour amuser les tout-petits : jeu grandeur nature de Puissance 4, brumisateurs pour les journées chaudes et jeu de tennis de table en béton confectionné par deux entreprises montréalaises, MO Architecture & Design Workshop et Atelier B, ayant pignon sur rue dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Le Jardin de l'Esplanade se veut un atout de plus, permettant de bonifier les événements qui s'y tiendront durant la programmation estivale, tout en restant accessible en période de non-événement.



UNE GLISSADE DE 300 MÈTRES AU PARC OLYMPIQUE

Pour la première fois à Montréal, Slide the City s'est tenu aux abords du Parc olympique. Cet événement festif invite le public à essayer une glissade géante de 300 mètres de long, se déployant entre le parc Maisonneuve et le Parc olympique, en passant sous le viaduc Sherbrooke. Plus de 7 000 personnes se sont donné rendez-vous pour l'occasion, arborant maquillages et costumes colorés pour souligner cette activité tenue pour la première fois à Montréal. Il va sans dire que le Parc olympique, avec un site aussi vaste et n'ayant pas son pareil, s'avérait l'endroit idéal pour installer cette gigantesque glissade.



L'ESPLANADE COMPLÈTEMENT CIRQUE

L'Esplanade Financière Sun Life s'est transformée en un véritable chapiteau à ciel ouvert en accueillant encore cette année le festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE. Les visiteurs ont ainsi pu s'imprégner des arts du cirque avec de nombreuses activités gratuites tout au long de la fin de semaine, alors que les amuseurs publics, acrobates, contorsionnistes et jongleurs ont performé pour leur plus grand plaisir. À souligner également, la présence des fameux Castellers de Barcelone, qui ont profité de leur passage au Parc olympique pour créer une tour humaine haute de huit étages!



FRÉQUENTATION DE L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE

	HIVER	ÉTÉ	TOTAL
2012	-	101 367	101 367
2013	27 800	184 203	212 003
2014	55 659	245 158	300 817
2015	52 366	283 638	336 004
TOTAL			950 191

LE STADE

La plus grande salle multifonctionnelle au Québec



© Vincent Éthier | vincentethier.com

MODULABLE, PATRIMONIAL, ACCESSIBLE, UNIQUE.

VOILÀ QUATRE ÉPITHÈTES S'APPLIQUANT AU STADE OLYMPIQUE DE MONTRÉAL, LE SEUL AMPHITHÉÂTRE DE PLUS DE 56 000 SIÈGES POUVANT ACCUEILLIR DES ÉVÉNEMENTS DE GRANDE ENVERGURE AU QUÉBEC.

Avec ses gradins sur rails, le Stade peut modifier facilement sa configuration pour satisfaire les besoins des promoteurs. Que ce soit pour un salon, une foire commerciale, un événement sportif ou un concert de grande envergure, le Stade olympique possède la faculté unique de s'adapter au gré des demandes.

L'année 2015 a été faste pour le Stade, qui a vu son achalandage bondir à 588 692 visiteurs, soit 85 % de plus que l'an dernier. Ces chiffres ont été atteints notamment grâce aux bonnes performances sportives de l'Impact de Montréal et à la tenue de plusieurs matchs dans le cadre de la Coupe du monde féminine de la FIFA. Ces événements, combinés à la présentation de deux matchs de baseball, qui ont attiré à eux seuls près de 87 000 personnes, ainsi qu'aux nombreux salons grand public s'y déroulant chaque année, font du Stade olympique un lieu de prédilection, au Québec, pour la tenue de grands événements.

2015 marque également le retour des spectacles musicaux à grand déploiement avec la venue des groupes AC/DC et One Direction à la fin de l'été, permettant à une toute nouvelle génération de découvrir cette vaste salle aux multiples possibilités.

Les activités du Stade ont généré des revenus autonomes de 14 682 564 \$ pendant l'année financière 2014-2015, soit une augmentation de 52% par rapport à l'année financière antérieure. Le Stade a été occupé pendant 168 jours.

FRÉQUENTATION
ANNUELLE 2015 : 588 692
85 % DE + QUE 2014

FAITS SAILLANTS

4
SALONS
GRAND PUBLIC

2
MÉGASPECTACLES

13
ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS

21
ÉVÉNEMENTS
MAJEURS
EN 2015

+ DE 54 000 SPECTATEURS POUR LA FINALE DE LA CONCACAF

Avec une année phénoménale, l'Impact de Montréal a commencé son camp d'entraînement et ses pratiques de présaison (18 jours), en plus de disputer quatre parties de soccer au Stade olympique, dont le match d'ouverture de la saison et la finale de la prestigieuse ligue CONCACAF, face au Club America. Il s'agit d'une des plus grosses foules jamais enregistrées au Stade olympique pour un événement sportif!



+ DE 85 000 AMATEURS POUR LES DEUX PARTIES DE BASEBALL

Pour une deuxième année consécutive, le Stade a accueilli les Blue Jays de Toronto, qui ont disputé deux parties préparatoires face aux Reds de Cincinnati, remplissant le vaste amphithéâtre à pleine capacité pendant deux journées consécutives. Les Blue Jays feront face aux Red Sox de Boston au printemps 2016.



UNE NUIT BLANCHE AVEC LES EXPOS

Grâce à la collaboration du Panthéon des sports du Québec, le Parc olympique a pu dévoiler au grand public les artefacts des Expos, laissés au Stade après leur départ, en 2004. Peu de gens savaient qu'une véritable caverne d'Ali Baba était gardée à l'abri des regards, dans un lieu tenu secret, connu seulement de quelques employés du Parc olympique. La Nuit blanche 2015 a été l'occasion de ressortir ces trésors du passé et d'en faire profiter des milliers d'amateurs qui ont pu, le temps de cette soirée, replonger dans la belle époque des Expos de Montréal.



+ DE 160 000 SPECTATEURS POUR LA FIFA

Après avoir accueilli la Coupe du monde féminine des moins de 20 ans, l'an dernier, le Stade a été l'hôte de la Coupe du monde féminine de la Fédération internationale de football association (FIFA). Les neuf parties de soccer disputées au Stade dans le cadre de ce prestigieux tournoi ont attiré au total plus de 160 000 spectateurs.



LE PRÉSIDENT DU CIO ET LA REINE DES JEUX DE 1976 SE RAPPELLENT LE STADE

En juillet, alors qu'ils étaient de passage dans la métropole, deux médaillés des Jeux de 1976, le président du Comité international olympique, M. Thomas Bach, et l'ex-gymnaste Nadia Comaneci, sont revenus sur les lieux où ils se sont surpassés chacun dans leurs disciplines respectives. Ce fut l'or, rien de moins, pour le premier en escrime, et cinq médailles, dont trois d'or, pour la seconde, en plus d'une note parfaite de 10, une première historique!



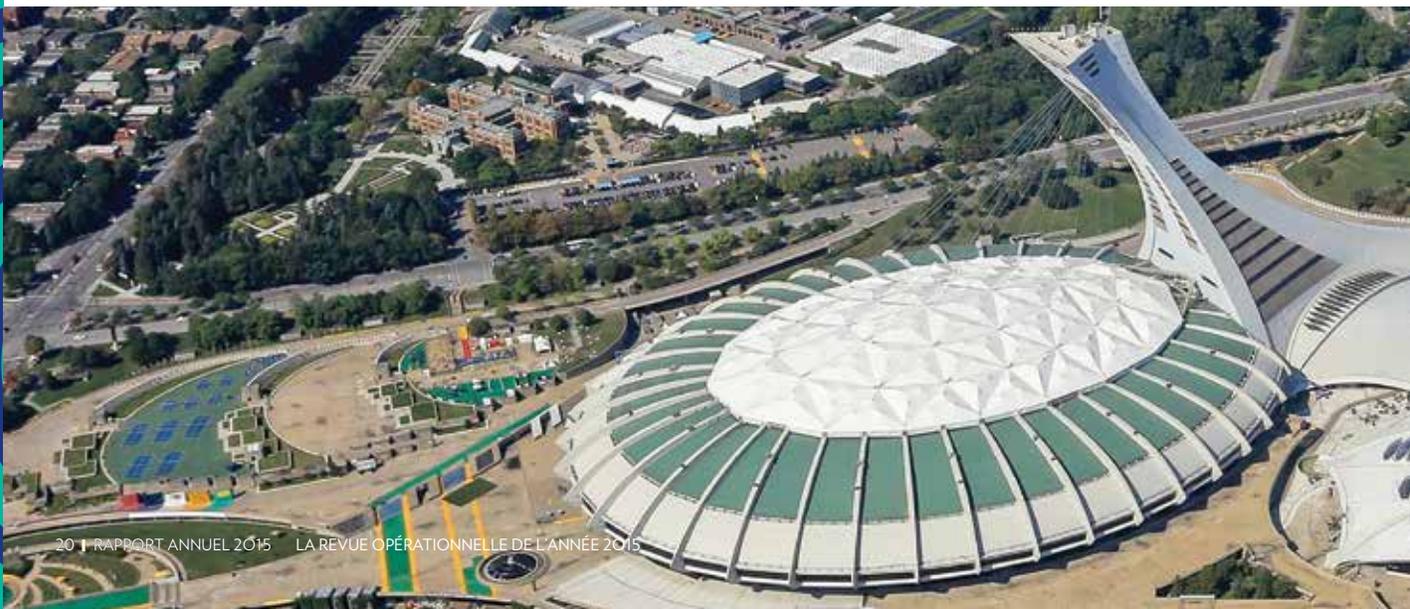
MENU REPENSÉ AUX CONCESSIONS ALIMENTAIRES

Le Stade olympique compte désormais sur un nouveau fournisseur, Monchâteau, pour gérer ses concessions alimentaires. Conclue à la suite d'un appel d'offres public lancé en septembre 2014, la nouvelle entente avec ce nouveau fournisseur de service permet au Stade olympique d'offrir une plus grande variété de produits alimentaires.



TICKETPRO, NOUVEAU PARTENAIRE DE BILLETTERIE

Le Parc olympique a retenu les services de Ticketpro comme nouveau fournisseur officiel du système intégré de gestion de la billetterie et des entrées des événements au Stade olympique. Ticketpro a été sélectionné en mars 2015 à la suite d'un appel d'offres public lancé par l'organisation. Ticketpro offre ses services de billetterie Web, conçus et élaborés au Québec, en français, intégrés dans une plateforme flexible. Le tout est activé à l'aide d'une application mobile. Ce nouveau fournisseur de services offrira, entre autres, la possibilité aux détenteurs de billets de présenter leur téléphone intelligent à l'entrée du Stade afin de pouvoir accéder à l'intérieur de l'enceinte. Cette entente est valide pour une durée de cinq ans.



VISITES EXPRESS DU STADE OLYMPIQUE

Les Visites express sont un concentré de l'histoire des Jeux et du Parc olympique. D'une durée de 20 minutes, celles-ci permettent aux visiteurs d'entrer dans le Stade pour y admirer de l'intérieur son architecture audacieuse. Grâce à nos guides chevronnés, les visiteurs ont aussi l'occasion de découvrir tous les secrets de la grande et petite histoire de ce chef-d'œuvre, qui fascine depuis sa construction. Ce produit n'est offert que pendant la saison estivale, où les touristes affluent en plus grand nombre.



RETOUR DES MÉGA-CONCERTS

Les groupes AC/DC et One Direction ont fait vibrer le Stade lors de leurs méga-concerts, renouant ainsi avec la longue tradition de prestations musicales qui se sont tenues au Stade olympique.



FRÉQUENTATION DU STADE

	2015	2014	2013	2012	2011
Jours d'occupation*	168	188	131	136	110
Fréquentation totale	588 692	319 053	233 247	402 278	251 999

* Les jours d'occupation sont ceux qui produisent des revenus, c.-à-d. les jours de montage, d'activités et de démontage.



L'ANNÉE 2016 SERA ÉGALEMENT RICHE EN ÉVÉNEMENTS, DONT :

- Le retour du baseball majeur pour des matchs préparatoires
- Le retour de l'Impact
- Le retour de grands salons et de spectacles motorisés

ÉTAT DES STRUCTURES DU PARC OLYMPIQUE

Compte tenu de l'historique des installations et dans un souci d'assurer la pérennité et la sécurité des structures, la direction du Parc olympique prend très au sérieux l'inspection et l'entretien des composantes structurales du site qui, rappelons-le, compte maintenant 40 ans d'existence. Ainsi, depuis 1991, soit environ aux cinq ans, des inspections complètes, exhaustives et systématiques sont réalisées afin de connaître l'état des structures et de suivre l'évolution de certaines dégradations. Outre ces inspections approfondies, un ingénieur en structures à l'emploi du Parc olympique surveille au quotidien les installations et émet des recommandations lorsque des réparations mineures sont requises. Les équipes internes sont également en mesure de réaliser la majeure partie des réparations mineures dans des délais très rapides. Bref, la structure du Stade est surveillée très attentivement.

En 2014, la firme WSP Canada a été retenue à la suite d'un processus d'appel d'offres public pour procéder à l'évaluation des structures du Stade et de la Tour. L'inspection complète a été effectuée, de juin à octobre 2014, par une équipe d'ingénieurs spécialisés et d'experts. L'analyse des résultats d'inspection s'est déroulée en corrélation avec les résultats de l'inspection précédente, réalisée en 2008. Le rapport final a été déposé à l'été 2015.

ÉTAT STRUCTURAL DU STADE ET DE LA TOUR DE MONTRÉAL

À la suite de l'analyse des relevés d'inspection réalisés en 2014 et des tableaux faisant état de la structure lors des précédentes inspections, les éléments primaires, secondaires et tertiaires du Stade et de la Tour montrent une structure dont l'indice de dégradation des éléments varie de « Faible » à « Modéré ».

Quelques éléments structuraux montrent des dégradations présentant des indices « Élevé » et « Accentué » nécessitant des actions à court ou moyen terme. Globalement, la firme WSP Canada en vient à la conclusion que « fondées sur l'historique de chargement et de sollicitations dans la structure du Stade et la structure de la Tour, ainsi que sur l'analyse des inspections antérieures, les observations visuelles effectuées sur les éléments structuraux lors de l'inspection actuelle n'indiquent aucune condition précaire pouvant compromettre la sécurité ou la fonctionnalité de la structure. L'ensemble des éléments primaires, secondaires et tertiaires inspectés n'a démontré aucun indice présentant des sollicitations, des surcharges et/ou autres conditions supérieures à la conception d'origine. La structure du Stade et de la Tour de Montréal est vieillissante et est présentement âgée de 40 ans (30 ans pour la Tour, terminée en 1986). Les dégradations et détériorations relevées lors de l'inspection actuelle sont représentatives d'une telle structure en béton dans un milieu urbain nord-américain ».

Le rapport émet quelques recommandations sur les réparations à réaliser à court ou moyen terme sur certains éléments structuraux du Stade et de la Tour, et aussi sur les moyens techniques spécifiques à implanter pour améliorer le contrôle des mouvements structuraux potentiels (fissuromètres, cordes vibrantes, etc.). La direction du Parc olympique a immédiatement mis en place un plan de travail afin de mettre en oeuvre les recommandations émises par les experts. Il faut savoir que les réparations à effectuer n'ont rien d'inquiétant, dans la mesure où les travaux correctifs seront réalisés dans les délais proposés par les experts dans leur rapport.

ÉTAT STRUCTURAL DU CENTRE SPORTIF

L'inspection des structures du Centre sportif n'a pas été intégrée au mandat général d'inspection accordé à la firme WSP Canada. Ce choix s'appuyait sur le fait que le Centre sportif a été entièrement rénové entre l'automne 2013 et le printemps 2015 et, lors de ces travaux d'une durée de 18 mois, il était impossible de réaliser les inspections. De plus, les nombreux relevés effectués lors de ces travaux de rénovation ont permis, en quelque sorte, d'évaluer l'état structural du Centre sportif, lequel ne présente pas de problèmes particuliers. Les seules réparations mineures qui ont été réalisées remontent à 2009 et celles-ci concernaient les grandes arches structurales.

ÉTAT STRUCTURAL DES STATIONNEMENTS

L'effet du temps, de l'eau et des sels de déglacage contribuent à détériorer les surfaces de béton, les membranes d'étanchéité, l'acier d'armature et les différents joints métalliques des divers stationnements du Parc olympique. Ceux-ci sont minutieusement inspectés une fois par année par les équipes internes, sous la supervision de l'ingénieur en structures en résidence, comme l'exige la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Certaines parties des stationnements présentent des dégradations. Des mesures correctives visant à les stopper ou les retarder sont appliquées chaque année. Plus de 50 % des surfaces à réparer ont déjà été traitées au cours des dernières années et un programme de réparation visant les surfaces restantes a été élaboré sur un horizon de quatre ans. Celui-ci est intégré au Plan d'immobilisations 2016-2026 du Parc olympique.

LA TOITURE DU STADE

ÉTAT DE LA SITUATION

La toile du Stade olympique entame en 2015 sa seizième année de vie. Depuis la première rupture de la toile en 1999, l'utilisation de l'enceinte principale du Stade fait l'objet d'un protocole sévère, exigé et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce protocole de gestion de l'enceinte dicte que la tenue d'événements dans l'enceinte principale du Stade olympique est permise si et seulement si trois conditions sont réunies :

1. Qu'à 24 heures ou moins de l'événement, aucune précipitation de neige supérieure à 3 cm ou de pluie verglaçante supérieure à 3 mm ne soit prévue pendant la durée de l'événement,
2. Qu'il n'y ait aucune charge de neige ou de glace supérieure à 5 tonnes métriques sur la toiture au début de l'événement, charge cumulative mesurée dans les câbles soutenant la toile, et,
3. Qu'il n'y ait aucune accumulation de glace sur la façade de la Tour ou sur les câbles de suspension entre la Tour et le toit.

Cette contrainte a conséquemment un impact majeur sur l'attractivité des promoteurs au Stade en hiver, soit du 1^{er} novembre jusqu'à la mi-avril, selon les conditions météorologiques.

Le protocole prévoit également le chauffage de l'entretoit afin de faire fondre la neige lors de précipitations en période hivernale, à l'aide de 34 aérothermes d'une puissance de 50 kW chacun et de 14 unités de chauffage provenant de l'anneau technique. La surface de la toile est également chauffée par 8 000 mètres de câbles radiants disposés dans les vallées de la toile, afin de faciliter la fonte de la neige. De plus, l'inspection de la toile et de l'état de sa structure portante est réalisée quotidiennement en hiver, afin d'assurer la sécurité des lieux. Tous ces moyens techniques et ces procédures ont été appliqués avec diligence tout au long de l'année.

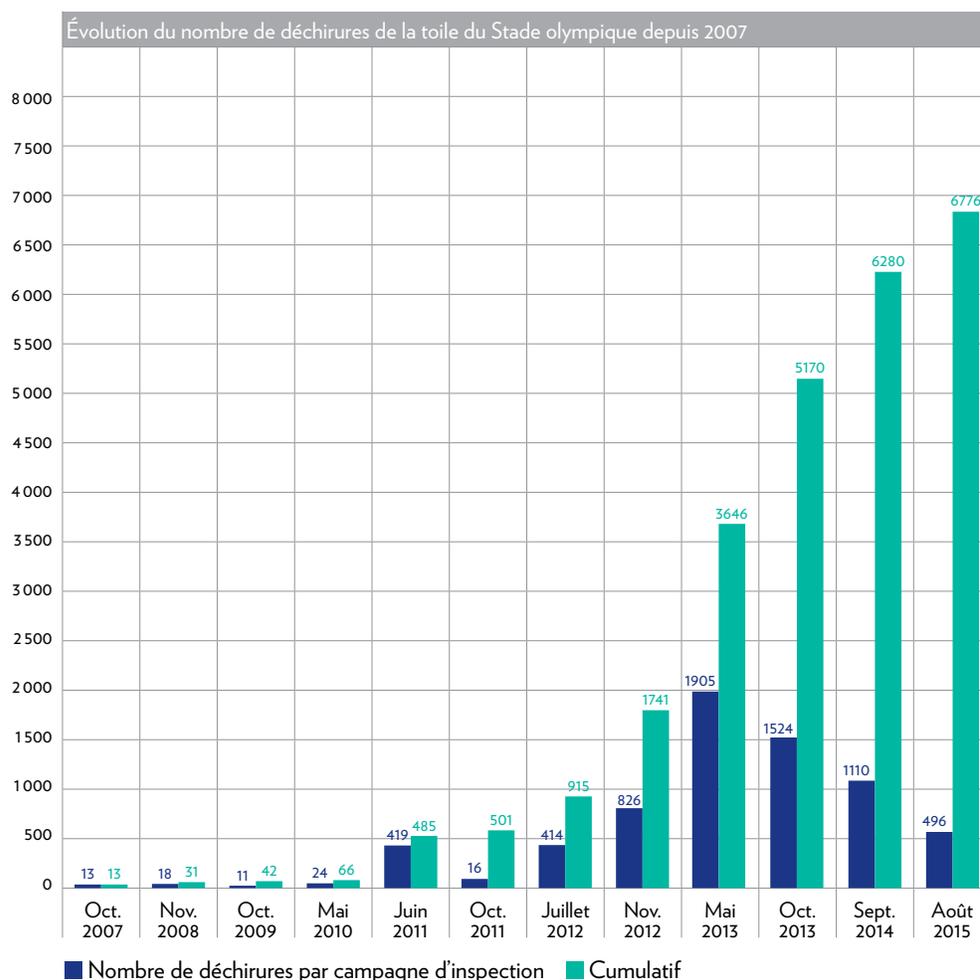
À noter qu'au cours de la dernière année, aucun événement n'a fait l'objet d'un report ou d'une annulation à cause de l'application du protocole de gestion de l'enceinte principale. Qui plus est, le Stade a accueilli des événements durant cette période, soit le Salon ExpoHabitation d'hiver et des matchs de soccer de l'Impact de Montréal. La tenue de ces événements a été rendue possible grâce, de prime abord, à une météo clémente, mais également au suivi rigoureux des conditions météorologiques, ainsi qu'au mécanisme de fonte de neige mis en place par le Parc olympique afin d'éviter les accumulations.

RALENTISSEMENT DU NOMBRE DE DÉCHIRURES DE LA TOILE

Depuis la déchirure importante de la toile en janvier 1999, il est de la responsabilité du Parc olympique de veiller à la sécurité des usagers du Stade en procédant systématiquement aux vérifications nécessaires. C'est ainsi que, tel qu'il est convenu depuis 2009, la toile du Stade est inspectée minutieusement deux fois par année.

À l'été 2014, un nettoyage en profondeur a été réalisé à la surface de la toile afin d'en extraire les polluants atmosphériques, ceux-ci pouvant contribuer à en accélérer la dégradation, tel qu'expliqué dans le rapport annuel 2014. L'inspection réalisée par la suite, soit en août 2015, a confirmé le ralentissement de la dégradation de la toile : 496 déchirures ont été recensées, soit une réduction de 55 % du nombre de déchirures comparativement à 2014, et 86 % comparativement à 2013. Cependant, le nombre total atteint maintenant 6 776 déchirures, rappelant que la toile a atteint sa fin de vie utile et nécessite un remplacement le plus tôt possible. Il est à noter que toutes les fissures qui surviennent sur la toile sont systématiquement réparées et ne présentent plus de risque localisé de déchirures.

Rappelons que la durée de vie de la toile était estimée à vingt ans.





BAISSE DES COÛTS D'ENTRETIEN

En incluant les coûts d'énergie pour le chauffage de la toile en hiver, les frais d'inspection, les honoraires professionnels, les coûts de matériaux et d'entreposage ainsi que les traitements et avantages sociaux de certains employés affectés à l'entretien de la toile, les coûts totaux d'entretien de la toile du Stade s'élèvent à 454 000 \$ pour l'année 2015. Ces coûts sont nettement moindres que ceux de l'année précédente, car l'essentiel des travaux importants, tels que les réparations préventives et le nettoyage au jet d'eau pressurisé, a été réalisé à l'été 2014, soit au cours de l'année financière précédente. De plus, le nombre de précipitations de neige pendant la saison hivernale où le chauffage de la toile était requis a été moins important que l'hiver précédent, ce qui s'est traduit par une facture d'énergie réduite de 39 %.

Finalement, il faut savoir que plusieurs des travaux spécialisés de maintenance visant à assurer l'entretien adéquat de la toile sont réalisés par la firme Montacier International (maintenant acquise par la firme Montage St-Laurent) dans le cadre d'un contrat de gré à gré. Cette entreprise spécialisée est la seule qui possède le niveau d'expertise requis pour intervenir, justifiant ainsi le recours à l'article 13.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), lequel autorise le Parc olympique à négocier un contrat sans appel d'offres dans l'intérêt public. En effet, cette firme a obtenu en sous-traitance, en 1998, le mandat de remplacer la toile de Kevlar du Stade par la toile actuelle (Sheerfill de type II). Ces employés ont été dirigés et formés à l'époque par la compagnie Birdair, responsable de la conception et de l'installation de la toile. Forte de cette expérience et cette expertise, Montacier International réalise chaque année, depuis 1999, l'inspection, l'entretien, les modifications, les ajustements et les réparations nécessaires de la toile du Stade.

LA TOUR

Symbole international de Montréal



LA TOUR DE MONTRÉAL NE NÉCESSITE PLUS DE PRÉSENTATION

ICÔNE DE LA MÉTROPOLE À BIEN DES ÉGARDS, LA TOUR DE MONTRÉAL EST UN PASSAGE OBLIGÉ POUR DES CENTAINES DE MILLIERS DE TOURISTES VISITANT MONTRÉAL ET UN SYMBOLE INCONTOURNABLE DE LA VILLE DANS LES NOMBREUX GUIDES TOURISTIQUES.

L'édifice peut se targuer, près de trente ans après son ouverture, en 1987, de compter parmi les lieux les plus emblématiques de Montréal. Ses 165 mètres d'altitude et son angle de 45 degrés en font la plus haute tour inclinée au monde, certifiée par Guinness World Records, et d'où l'on peut admirer la région de Montréal et la plaine du Saint-Laurent jusqu'à une distance de 80 kilomètres. Ce panorama est d'ailleurs classé trois étoiles, soit la cote la plus élevée, par le réputé Guide Michelin.



FAITS SAILLANTS

45°
D'INCLINAISON

165 M
DE HAUTEUR

14
DIFFÉRENTS
ÉCLAIRAGES
THÉMATIQUES
EN 2015

305
JOURS
D'OCCUPATION

80 KM
DE
PANORAMA

RETOUR DES VISITES GUIDÉES

Un produit populaire est à nouveau offert aux visiteurs depuis la réouverture du Centre sportif : les Visites guidées du Stade. En partance du Hall touristique de la Tour, ces dernières rappellent les moments forts et marquants de cet endroit mythique de la métropole. D'une durée d'une heure, la visite guidée permet de découvrir le Parc olympique sous un nouveau jour, tout en appréciant l'œuvre architecturale grandiose et toute l'histoire s'y rattachant. En dehors de la saison estivale, des réservations de groupe sont possibles. Pour sa première année de fonctionnement, 2 394 visiteurs se sont prévalus de cette offre.



BONIFICATION DES KIOSQUES TOURISTIQUES

Afin d'améliorer l'expérience client et la fluidité de la circulation aux guichets d'entrée de la Tour, le Parc olympique a ajouté un point de vente supplémentaire à l'entrée principale du Stade olympique, à la place Jackie-Robinson. Cet ajout permet aux touristes venant visiter le Parc olympique de bénéficier d'un second point de vente et d'éviter ainsi les files d'attente au pied de la Tour.



FRÉQUENTATION DE LA TOUR

	2015	2014	2013	2012	2011
Jours d'occupation*	305	317	309	324	323
Touristes et excursionnistes	227 096	211 266	231 846	260 742	274 252
Utilisateurs des salles de réception/réunion	7 217	9 672	8 632	8 189	7 764
Fréquentation totale	234 313	220 938	240 478	268 931	282 016

* Il est à noter que chaque année, le funiculaire est soumis à une inspection complète, ce qui entraîne la fermeture de la Tour pendant une période d'environ six semaines.

ACCUEILLE
EN MOYENNE
249 000
VISITEURS PAR ANNÉE

HAUSSE DES VENTES AUX BOUTIQUES DE SOUVENIRS

Les ventes de souvenirs aux boutiques de la Tour de Montréal ainsi que dans les kiosques extérieurs avoisinants ont connu un bond important cette année. Le Parc a ainsi enregistré 70 000 \$ de revenus supplémentaires par rapport à 2014. De nouveaux produits ont aussi fait leur apparition sur les présentoirs des différentes boutiques, dont des sacs recyclés fabriqués avec des matériaux d'affichage.



HAUSSE DU NOMBRE DE VISITEURS

Avec 305 jours d'activités en 2015, la Tour de Montréal a connu une légère hausse de son achalandage annuel. Cette année, 234 313 personnes ont visité la Tour, soit 13 375 de plus que l'an dernier. Ceux-ci ont également pu profiter du retour des Visites guidées, dont le départ est à la Tour, et comprend la visite du Centre sportif entièrement rénové, ainsi qu'un court passage au Stade olympique. Le tout se termine par un arrêt à la mezzanine du Hall touristique afin d'admirer les modules informatifs mis à la disposition des visiteurs.

DÉBUT DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA TOUR DE MONTRÉAL

2015 marque également le début d'un grand chantier pour la Tour de Montréal, dont la rénovation est planifiée pour les prochaines années. Les travaux de réflexion et d'analyse ont débuté en 2014 et se poursuivront au cours des prochaines années. À terme, la Tour de Montréal réaffirmera son statut de symbole international de la métropole, en plus d'offrir à ses visiteurs une expérience digne des plus grands sites touristiques mondiaux.

LOCATAIRE POTENTIEL À LA TOUR DE MONTRÉAL

Au cours du dernier exercice financier, le Parc olympique a été approché spontanément par un courtier immobilier, à la recherche d'espace à bureaux pour son client commercial. Les espaces envisagés sont situés aux étages inférieurs de la Tour et représentent plus de 13 940m². Il est à noter que mis à part ses trois étages supérieurs, dédiés aux activités touristiques et aux locations commerciales, la Tour est inoccupée depuis son ouverture, en 1987.

Enfin, les activités de la Tour ont généré des revenus autonomes de 3 659 769 \$ pour l'année financière 2015.

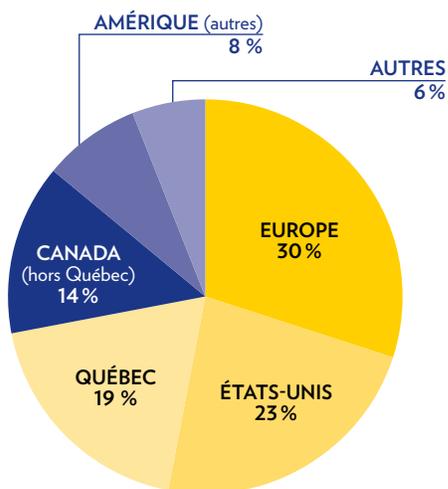
© jfsavaria



PROVENANCE DES VISITEURS DE LA TOUR DE MONTRÉAL EN 2015

Durant la haute saison, le Parc olympique compile des données afin de déterminer la provenance des consommateurs de ses produits touristiques, soit la Visite guidée du Stade ainsi que la visite de l'Observatoire de la Tour.

Pour l'exercice 2014-2015, nous constatons que les visiteurs proviennent principalement de trois grandes régions géographiques, soit le Canada (33 %), l'Europe (30 %) et les États-Unis (23 %). Parmi les visiteurs européens, la majorité provient de la France (55 %), et du Royaume-Uni (10 %).



Source : relevé effectué à la billetterie, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2015, auprès de 12 172 répondants.



UNE TOUR AUX COULEURS DE DIVERSES CAUSES

Depuis mai 2014, la Tour de Montréal prête sa majestueuse silhouette aux causes sociales en éclairant son échine et sa niche aux couleurs emblématiques de ces dernières. L'éclairage modulable de l'échine, de type DEL, permet la composition d'une vaste palette de couleurs et de séquences, une orientation extrêmement précise des faisceaux, de même que des économies d'énergie notables. Ces éclairages combinés permettent ainsi au Parc olympique de souligner des fêtes, des événements d'envergure ou autres événements significatifs à l'aide d'un thème de couleurs dédiées.

En 2015, l'échine et la niche de la Tour ont souligné plus d'une dizaine d'événements grâce à cet éclairage emblématique, dont :

- Movember : 1^{er} novembre 2014 – Blanc-orange
- Journée mondiale du diabète : 14 novembre 2014 – Bleu
- Journée mondiale de la prématurité : 17 novembre 2014 – Mauve
- Décès du joueur de hockey Jean Béliveau : 2 décembre 2014 – Bleu-blanc-rouge
- Commémoration de la tuerie de Polytechnique : 6 décembre 2015 – Rouge
- 100 jours avant le début de la Coupe du monde féminine de la FIFA : 26 février 2015 – Rouge
- Anniversaire de la Financière Sun Life : 18 mars 2015 – Jaune
- Fête de la Saint-Patrick : 17 mars 2015 – Vert
- Défilé de la Saint-Patrick : 22 mars 2015 – Vert
- Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme : 2 avril 2015 – Bleu
- Journée mondiale de l'hémophilie : 17 avril 2015 – Rouge
- Journée mondiale de l'hypertension pulmonaire : 5 mai 2015 – Mauve
- Journée internationale de l'encéphalomyélite myalgique, fibromyalgie et l'hypersensibilité environnementale : 12 mai 2015 – Bleu, violet, vert
- Journée mondiale de la paralysie cérébrale : 6 octobre 2015 – Vert

Véritable symbole international de Montréal, la Tour s'illumine également toutes les nuits en bleu et blanc, couleurs du Québec, pour exposer fièrement sa structure dans son intégralité.

LE CENTRE SPORTIF

Le plus beau centre aquatique en Amérique du Nord



LE CENTRE SPORTIF DU PARC OLYMPIQUE A ENFIN ROUVERT SES PORTES

19 MOIS APRÈS SA FERMETURE POUR LES TRAVAUX LES PLUS IMPORTANTS DE SON HISTOIRE. VÉRITABLE JOYAU SPORTIF SITUÉ SOUS LA TOUR DE MONTRÉAL, LE PLUS GRAND CENTRE AQUATIQUE AU QUÉBEC EST DÉSORMAIS OUVERT AU GRAND PUBLIC, QUI BÉNÉFICIE D'INSTALLATIONS RÉPONDANT AUX PLUS HAUTS STANDARDS SPORTIFS INTERNATIONAUX.

Abritant également l'Institut national du sport du Québec (INS Québec), le Centre sportif du Parc olympique est le lieu de rassemblement par excellence du sport amateur, alors que le grand public utilise les mêmes équipements que l'élite sportive québécoise et canadienne.

Le 24 mai dernier, en présence de la ministre du Tourisme du moment, Mme Dominique Vien, le Parc olympique annonçait la réouverture de son Centre sportif après une cure de rajeunissement majeure. Une journée portes ouvertes a également été organisée pour l'occasion afin de permettre au public d'admirer les nouvelles installations entièrement rénovées. Près de 3 000 personnes ont ainsi pu visiter le Centre sportif.

Les rénovations effectuées au Centre sportif, dont le Parc olympique a été le maître d'œuvre, représentent un montant de 29,8 millions de dollars, prévu à l'intérieur du Plan d'immobilisations 2010-2014 du Parc olympique, financé via le Plan québécois des infrastructures (PQI). Grâce à l'expérience des employés du Parc, les travaux de réfection du Centre sportif ont été réalisés dans le respect de l'envergure, des échéanciers et des budgets alloués.

La réouverture du Centre sportif s'inscrit dans le plan de relance du Parc olympique, en plus de réaffirmer l'endroit comme un pôle incontournable de la métropole où se côtoient activités sportives, culturelles et récréatives.

Les activités du Centre sportif ont généré des revenus autonomes de 968 838 \$ pour l'année financière 2015.

FAITS SAILLANTS

29,8 M\$
D'INVESTISSEMENT

7
BASSINS

21 237 M²
DE SUPERFICIE

4 000
LITRES D'EAU
FILTRÉS À LA
MINUTE

177
APPAREILS
D'ENTRAÎNEMENT

9 142 000
LITRES D'EAU POUR L'ENSEMBLE
DES BASSINS

RÉOUVERTURE REMARQUÉE

Afin de souligner la grande réouverture du Centre sportif, le Parc olympique a organisé une imposante conférence de presse en présence des principaux dignitaires liés au Parc olympique. C'est sous l'œil de dizaines de caméras et d'une trentaine de journalistes que la ministre du Tourisme de l'époque, Mme Dominique Vien, a officiellement annoncé la réouverture du Centre sportif. Une démonstration sportive offerte par les athlètes de l'INS Québec a par la suite ponctué l'événement, permettant aux invités d'apprécier la qualité des installations.

OPÉRATION PORTES OUVERTES

À la suite de la conférence de presse, coïncidant avec la Journée des musées, le Centre sportif a ouvert ses portes au grand public afin de leur permettre d'admirer les installations. Cette opération de charme a définitivement fait mouche, en attirant plus de 2 700 visiteurs en l'espace de quelques heures. C'est ce qu'on appelle une réouverture réussie!

IMPOSANTE SÉANCE DE PHOTOS AVEC LA PARTICIPATION DU PUBLIC

En guise de soutien communicationnel, une grande séance de photos grand public a été organisée par l'équipe de marketing du Parc olympique. Plus d'une centaine de figurants ont répondu à l'appel lancé sur les réseaux sociaux. La séance de photos s'est étalée sur une journée complète, nécessitant une coordination précise et un horaire réglé à la minute près. Le résultat de cette séance fut plus que satisfaisant, avec une centaine de clichés désormais utilisés pour les différents outils de communication du Parc olympique.



VISITE DES INSTALLATIONS PAR L'ARCHITECTE ROGER TAILLIBERT

Quelques semaines après la réouverture, un invité de marque, soit nul autre que Roger Taillibert, a fait un saut au Centre sportif pour voir le résultat des rénovations. L'architecte du Stade olympique s'est montré des plus élogieux à l'endroit du Centre en le qualifiant « d'un des plus beaux centres aquatiques au monde », en plus d'affirmer que les Québécois étaient « 50 ans en avance sur le reste de la planète » grâce à ces installations hors-norme.



RETOUR DES COMPÉTITIONS DE NATATION

Un mois à peine après sa réouverture officielle, le Centre sportif accueillait sa première compétition sportive, avec la Coupe Québec de natation, attirant 580 athlètes en compétition et 730 spectateurs. Une seconde compétition, l'invitation provinciale de natation A-AA-AAA, a eu lieu du 23 au 25 octobre, réunissant pour sa part 220 athlètes et 270 spectateurs.



DIMANCHES WIBIT

Depuis le mois de septembre, le Centre sportif se transforme tous les dimanches en un immense terrain de jeux aquatiques, grâce aux structures gonflables Wibit. Celles-ci permettent à toute la famille de s'amuser dans l'eau sur des parcours demandant adresse et dextérité. Aujourd'hui, les Dimanches Wibit font partie des activités incontournables des familles de l'est de Montréal, le Centre sportif étant le seul centre aquatique à offrir cette activité à l'année.



PRIX ET DISTINCTIONS

À peine ouvert, le Centre sportif a déjà quelques prix et mentions honorables à son actif. Ainsi, le site Web spécialisé en design Under Consideration a livré une mention honorable à Ig2boutique pour son travail au Centre sportif. La firme Ig2boutique, qui travaille avec le Parc olympique depuis la relance, a su intégrer par de petites touches subtiles et efficaces l'image de marque du Parc au décor du Centre sportif. Le résultat à lui seul vaut le détour.

Les constructeurs et entrepreneurs ayant travaillé sur ce grand chantier ne sont pas en reste. L'entreprise Norgéreq s'est vu attribuer le prix Marcus Vitruve, décerné par la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec, pour la rénovation du hall d'entrée, de la salle d'entraînement et des vestiaires humides.

L'entreprise Sollertia, spécialisée dans l'architecture textile (également appelée architecture légère) a pour sa part remporté le International Achievement Award dans la catégorie Espaces intérieurs commerciaux. Cette distinction, décernée par l'Industrial Fabrics Association International, a été attribuée pour les façades de toile tendue, délimitant la partie sèche de la partie humide du Centre sportif, constituée de matériau léger, durable et laissant traverser la lumière.

FRÉQUENTATION DU CENTRE SPORTIF

	2015	2014	2013	2012	2011
Jours d'occupation*	158	0	353	354	353
Participation populaire	53 363	3 032	158 572	253 629	268 389
Athlètes aux compétitions	800	0	1 860	17 838	9 024
Athlètes en entraînement	16 630	0	4 562	19 740	20 925
Spectateurs	1 000	0	5 850	22 228	8 039
Fréquentation totale	71 793	3 032	170 844	313 435	306 377

* Le Centre sportif a été complètement fermé en 2014 pour des travaux de rénovation. Il a rouvert ses portes officiellement le 25 mai 2015.

FRÉQUENTATION TOTALE DU PARC OLYMPIQUE

Stade, Centre sportif, Tour et Esplanade Financière Sun Life

	2015	2014	2013	2012	2011
Total des fréquentations	1 230 802	843 840	856 572	1 086 011	840 392

LES STATIONNEMENTS

Avec près de 4 000 places, le Parc olympique possède un des plus grands stationnements intérieurs au Canada. Cet atout indéniable permet de faciliter l'accueil des automobilistes, tout en créant une source de revenus considérable pour le Parc olympique. Les espaces de stationnement souterrain bénéficient également aux partenaires et locataires du Parc olympique, qui peuvent y accueillir leurs invités et clients à tout moment dans l'année.

UTILISATION DES STATIONNEMENTS

	2015	2014	2013	2012	2011
Total des fréquentations	550 738	512 371	596 923	540 200	582 242

Après une baisse significative en 2014, l'exploitation des stationnements du Parc olympique a connu un regain en 2015 en accueillant 550 738 visiteurs. Cette hausse s'explique notamment par la réouverture du Centre sportif au printemps 2015 ainsi que le fort achalandage au Stade olympique.

Grâce à une entente conclue l'an dernier avec le Parc olympique, BIXI-Montréal entrepose maintenant 460 stations d'ancrage durant l'hiver, permettant ainsi d'augmenter l'efficacité de ses activités de déploiement le printemps venu. Les équipements sont également entretenus et mis à jour à même le site d'entreposage, avant d'être à nouveau déployés dans les rues de la métropole pour la prochaine saison. L'emplacement choisi à l'intérieur des stationnements du Parc olympique est idéal pour les techniciens qui ont accès à près de 9 670 points d'ancrage sur un même étage, créant ainsi une économie en temps et en énergie.



71 793
VISITEURS DEPUIS
LA RÉOUVERTURE

LES LOCATAIRES

Le Parc olympique compte sur son site de nombreux locataires, qui constituent une source de revenus. Si certains résident au Parc olympique depuis peu, tels que l'Institut national du sport du Québec, d'autres occupent des locaux au Parc olympique depuis de nombreuses années, dont le Regroupement des organismes nationaux de Loisir et de Sport du Québec (RLSQ), locataire depuis 30 ans.

Avec ses 126 organismes nationaux des domaines du loisir et du sport, dont Sports Québec et le Conseil québécois du loisir, ses membres totalisent un effectif de plus de 10 000 associations ou clubs locaux et de plus d'un million d'adhérents individuels et de citoyens bénévoles. À lui seul, le RLSQ regroupe plus de 80 % des locataires en ce qui a trait aux effectifs. Afin de soutenir ces organismes dans la réalisation de leur mission, le RLSQ offre, dans les locaux du Stade, un ensemble de services administratifs, techniques et professionnels spécifiques aux OSBL. En tout, ce sont quelque 500 employés et plus de 12 000 visiteurs qui bénéficient des services du RLSQ.

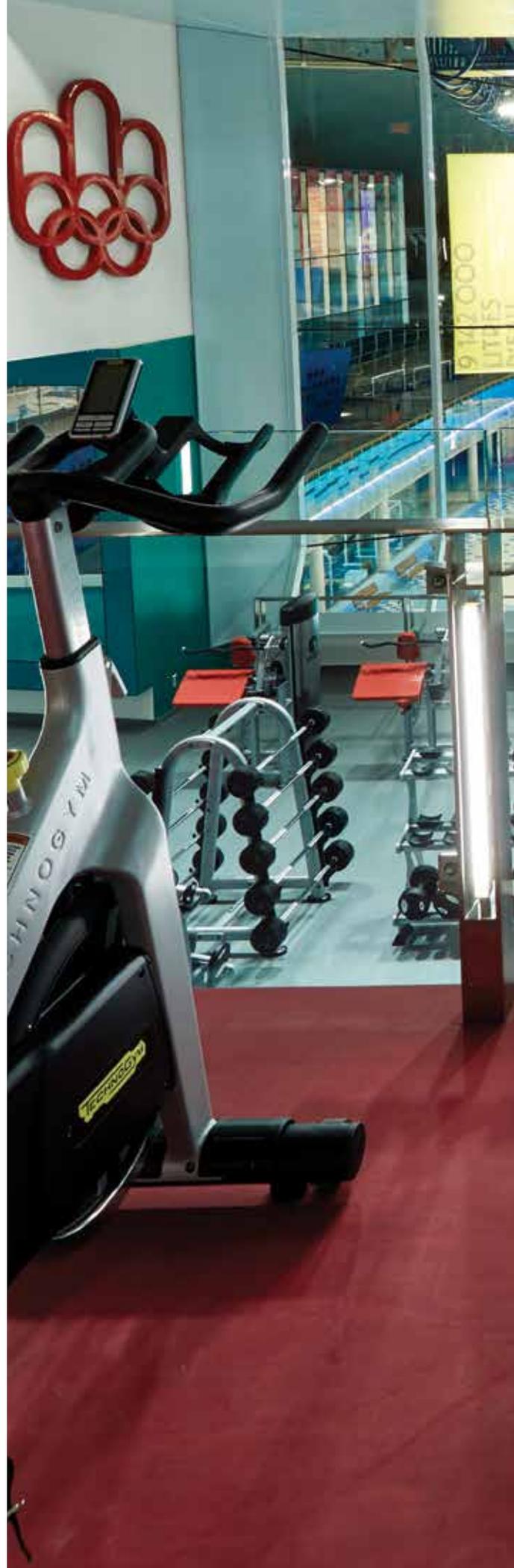
Cette année, le Parc olympique a amélioré les indications directionnelles devant l'entrée principale afin d'aider les visiteurs du RLSQ. D'autres initiatives de la sorte sont à prévoir au cours de l'année prochaine.

2015 marque également le renouvellement du bail de la clinique STADIUM PhysiOsteo pour une durée de trois ans.

Voici les locataires résidant au Parc olympique en 2015 :

LOCATAIRES	DEPUIS	Nombre d'employés sur le site
Regroupement Loisir et Sport du Québec	1985	505
STADIUM PhysiOsteo	1996	50
Impact de Montréal	2011	0*
Alouettes de Montréal	2012	100
Station Coop In Vivo	2013	12
Altiplano (parc Exalto)	2014	3
Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec	2014	52
Institut national du sport du Québec	2014	35
Total		757

* Espaces utilisés pour entreposage.







LE CAPITAL HUMAIN

C'est en gardant le cap sur la mobilisation et le développement des ressources humaines, tout en respectant les exigences de l'administration publique à l'égard de la gestion des effectifs, que s'est déroulée l'année du côté du Capital humain. Durant l'exercice 2014-2015, les efforts se sont poursuivis afin de mobiliser encore davantage les compétences et expériences, encourager les bons coups, reconnaître l'engagement du personnel et saisir les opportunités pour améliorer le mieux-être au travail.

Pour notre personnel, la mobilisation s'inscrit encore et toujours à travers des communications soutenues tant à l'interne qu'à l'externe, afin relever les défis et souligner les succès. Que ce soit par le biais de nos outils traditionnels ou en ligne, par la tenue d'activités rassembleuses, dont des rencontres ponctuelles avec le président-directeur général, ou par des rencontres en petits groupes pour participer à l'avancement d'un projet ou d'une activité, ces opportunités de communication ont permis d'informer, de sensibiliser et de motiver les troupes tout au long de l'année.

En matière de développement des compétences, nous avons aussi poursuivi nos efforts de ce côté par de l'entraînement à la tâche, de la formation continue ainsi que du perfectionnement professionnel.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

au 31 octobre 2015

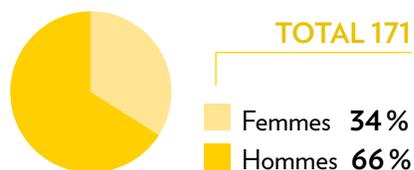
Présidence et direction générale <i>Michel Labrecque</i>	3	3
Vice-présidence finances et technologies de l'information <i>Philip Tousignant</i>	1	19
Direction des finances <i>Annie Lemire</i>	10	
Direction des technologies de l'information <i>Pierre Marineau</i>	8	
Vice-présidence capital humain, prévention et sécurité <i>Brian Dickson</i>	9	14
Direction de la sécurité <i>Alain Brochu</i>	5	
Secrétariat général et vice-présidence affaires juridiques et corporatives <i>Denis Privé</i>	8	16
Direction ressources matérielles <i>Kathleen Murphy</i>	8	
Vice-présidence construction et entretien <i>Maurice Landry</i>	2	97
Direction ingénierie et gestion de projets <i>Jean-Sébastien Duperval</i>	21	
Direction entretien et soutien aux événements <i>Dany Boucher</i>	74	
Vice-présidence opérations, marketing et développement des affaires (intérim) <i>Michel Labrecque</i>	-	22
Service stationnements, billetterie et Tour de Montréal <i>Intérim</i>	10	
Direction marketing <i>Alain Larochelle</i>	3	
Direction événements et développement des affaires <i>Kevin Donnelly</i>	5	
Direction Centre sportif <i>Guy Dubuc</i>	4	
Total des effectifs réguliers		

Les effectifs réguliers du Parc olympique constituent des emplois caractérisés d'une pérennité acquise à la suite de règles définies et d'évaluations positives. Contrairement aux employés occasionnels et temporaires, les effectifs réguliers figurent dans l'organigramme du Parc olympique.

Précisons qu'une des particularités du Parc olympique en terme de main-d'œuvre tient au fait qu'en mode événementiel, le nombre d'employés occasionnels affectés à la sécurité, à l'accueil et à l'entretien ménager peut atteindre en moyenne 400 personnes.

La mesure des équivalents en temps complet représente le volume de la main-d'œuvre occasionnelle, stagiaire et temporaire, rémunérée durant un exercice financier exprimé en équivalent à temps complet (ETC).

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER au 31 octobre 2015



Au 31 octobre 2015	ETC
Occasionnels	58,82
Temporaires	28,49
Stagiaires	2,65
TOTAL	89,96

À l'instar de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, la Régie des installations olympiques a connu un renouvellement de ses effectifs qui tend à se consolider avec une main-d'œuvre diversifiée et représentative de sa communauté environnante.

La formation et l'intégration de ces effectifs demeurent au premier plan des préoccupations de cette vice-présidence, dont l'intérêt se mesure par la pleine réalisation de son capital humain.

Ainsi, que ce soit pour nos effectifs occasionnels ou réguliers, tant lors de leur accueil ou en cours d'emploi, l'information et la formation demeurent les éléments clés menant à l'excellence de ces ressources.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Statut	Femmes	Hommes	Total	Femmes %	Communautés culturelles	Autochtones	Personnes handicapées
Cadres	4	25	29	14 %	2	0	0
Professionnels	23	21	44	52 %	6	0	0
Bureau-technique	31	22	53	58 %	7	1	1
Métiers et services	0	45	45	0 %	1	0	0
TOTAL	58	113	171	34 %	16	1	1

Sources :

- Le total des employés et leur répartition homme-femme sont tirés de la liste des employés au 31 octobre 2015 et basés sur un total de 171.

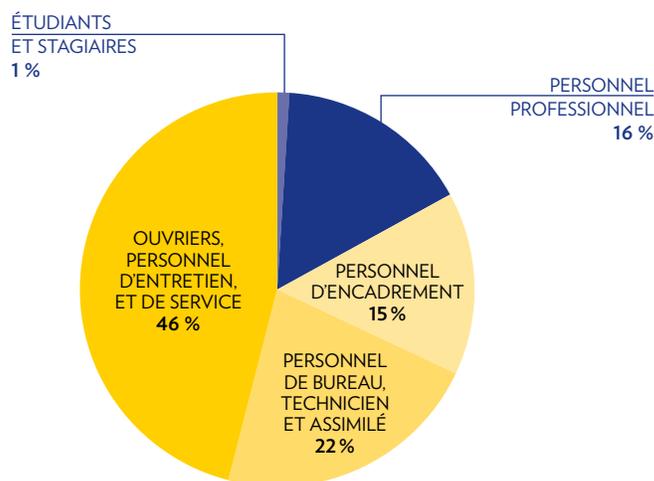
INDICATEUR DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Considérant que la Régie des installations olympiques n'est pas un organisme assujéti à la *Loi sur la fonction publique* et qu'on ne lui retrouve pas les facteurs de rétention habituellement reconnus, le taux de départ volontaire pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 se situe à 9,5 %.

GESTION DES EFFECTIFS DE JANVIER À OCTOBRE 2015

Dans le cadre légal des règles de gestion et de contrôle des effectifs imposées aux organismes publics et visant à encadrer et à suivre l'évolution de leurs effectifs, le Parc olympique a mis en place, en octobre 2014, un plan d'efficience de ses effectifs visant le maintien des services avec une réduction d'effectif.

CATÉGORIES	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 octobre 2015
Personnel d'encadrement	64 299	2 427	66 726	29
Personnel professionnel	66 981	3 127	70 108	44
Personnel de bureau, technicien et assimilé	91 047	4 021	95 068	53
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	186 499	10 821	197 320	45
Étudiants et stagiaires	3 207	0	3 207	3
TOTAL	412 033	20 396	432 429	174





RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

au 31 octobre 2015

2014-2015

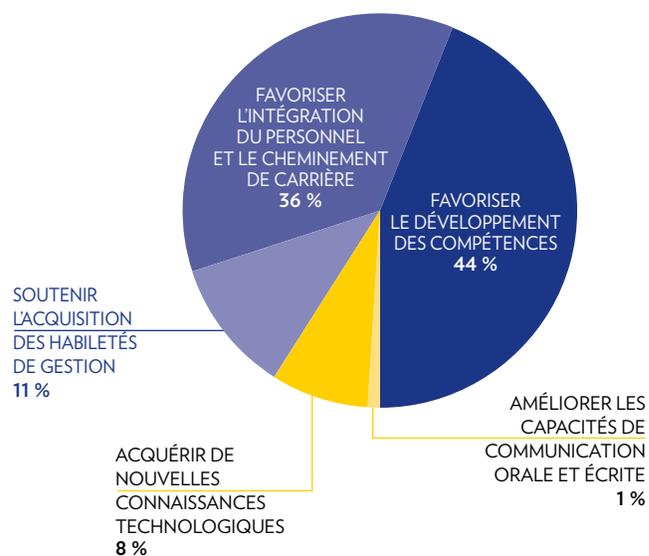
Champ d'activité ou orientation stratégique (en milliers de dollars)

Favoriser le développement des compétences	65
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	16
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	12
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	54
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	1
TOTAL	148

Proportion de la masse salariale (%)	0,85 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	1
Montant alloué par personne	496

Jours de formation selon les catégories d'emploi

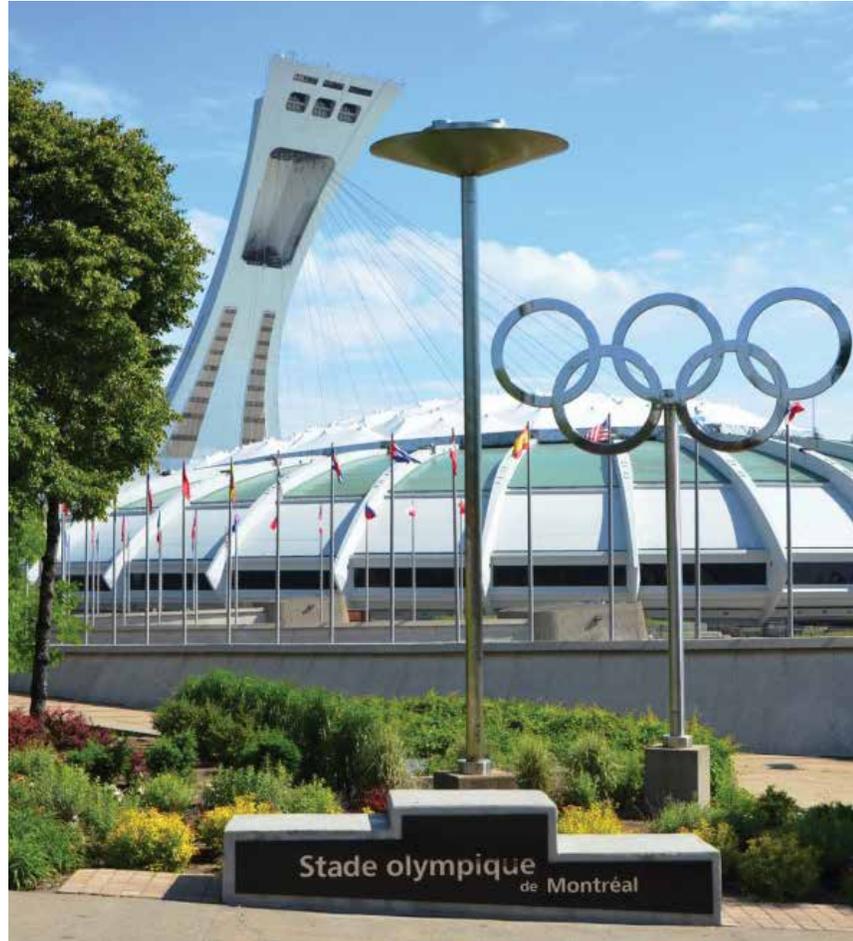
Cadre	19
Professionnel	30
Autres (administratif, occasionnel, métiers)	71



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE S'INSCRIT AU CŒUR DE LA MISSION ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PARC OLYMPIQUE, ET EST PRÉSENT DANS L'ENSEMBLE DE SA GESTION ET DE SES OPÉRATIONS AFIN DE MAXIMISER SES CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.

LE PARC OLYMPIQUE A PROCÉDÉ À LA PLANTATION DE **150** ARBRES



L'année qui se termine marque la fin du cycle du Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Parc olympique, dont l'atteinte des cibles et des objectifs est présentée à l'annexe 3. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que cesse l'implication du Parc olympique en matière de développement durable. En effet, le développement durable s'inscrit au cœur de la mission et des orientations stratégiques du Parc olympique, et est présent dans l'ensemble de sa gestion et de ses opérations afin de maximiser, sur une base quotidienne, ses contributions économiques, sociales et environnementales. Ainsi, grâce à l'effort collectif de l'ensemble de ses employés, le Parc olympique souhaite occuper une place de choix parmi les acteurs importants du développement durable dans l'est de Montréal.

Le Parc olympique est à élaborer son prochain plan d'action de développement durable qui contribuera à l'atteinte des orientations et des objectifs de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Fort des apprentissages du Plan d'action de développement durable 2009-2015 qui vient d'arriver à échéance, le Parc olympique souhaite orienter ses efforts vers des actions plus structurantes que ponctuelles, et gravitant autour de deux volets centraux, soit l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre, de même que la mobilité durable.

Voici les faits saillants du Parc olympique en matière de développement durable, pour 2014-2015.

LE RÔLE SOCIAL DU PARC OLYMPIQUE

Conscient de son environnement social et des impacts qu'il peut avoir auprès de la collectivité de l'est de Montréal, le Parc olympique pose chaque année une série de gestes contribuant au développement socioéconomique de la communauté environnante.

Dans cette optique, le Parc olympique accorde à différents organismes des dérogations à ses politiques tarifaires pour des raisons de nature sociale. En 2014-2015, la valeur totale des dérogations aux politiques tarifaires accordées pour des raisons sociales par le Parc olympique est de 44 094 \$. Ces dérogations sont accordées, par exemple, pour des événements tels que le Jour de la jonquille, organisé par la Société canadienne du cancer, ou des campagnes de financement pour des organisations comme les Jeux du Québec, l'Agora de la culture mexicaine à Montréal et Make-A-Wish / Fais-Un-Vœu Québec. Ces dérogations aux politiques tarifaires viennent s'ajouter aux contributions sociales et économiques du Parc olympique à divers organismes de sa collectivité.

De plus, en 2014-2015, le Parc olympique a distribué 1 332 billets de faveur à des organismes à vocation sociale de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour divers événements ayant eu lieu dans les installations du Parc olympique. Ainsi, des billets ont été distribués aux organismes Samajam, la Fondation du Dr Julien, le Chic Resto Pop, la Maison Tangente, le Café Graffiti, les Ateliers d'Antoine, le Centre Culturel Maisonneuve, le Magasin Partage Hochelaga-Maisonneuve, le Boulot Vers, le Tour de Lire, Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur, le Carrefour Jeunesse-Emploi Hochelaga-Maisonneuve, la Maison des enfants de l'île de Montréal, la Maison des jeunes Magi de Mercier-Ouest, le Centre communautaire Hochelaga, l'Anonyme, et le Pavillon Lise Watier.

En tant qu'entreprise citoyenne et dans une perspective de développement durable, le Parc olympique encourage chaque année des organismes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, des partenaires ou des organisations dont les activités correspondent à sa mission et ses valeurs par le biais de dons, de commandites et en participant à des campagnes de financement. Durant l'année 2014-2015, le Parc olympique a ainsi participé aux activités de huit organismes en attribuant un montant total de 4 068 \$ en dons, en commandites et sous forme de participation à des collectes de fonds.



ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE

Pour une quatrième année consécutive, l'Esplanade Financière Sun Life a intégré un fort volet développement durable, autant dans sa programmation hivernale 2014-2015 que dans sa programmation estivale 2015. En effet, en plus des volets sport et culture, le Parc olympique souhaite promouvoir des activités axées sur le développement durable sur l'Esplanade Financière Sun Life, afin de sensibiliser ses diverses clientèles à cet enjeu et ainsi, en faire progresser le concept au sein de la société québécoise.

En plus d'offrir une panoplie d'activités gratuites visant en grande partie à tisser des liens concrets avec les résidents des arrondissements environnants, la programmation de l'Esplanade Financière Sun Life proposait certaines d'entre elles axées sur la solidarité sociale. C'est le cas, par exemple, du Festival Noël dans le parc, dont un pourcentage des recettes de la vente de sapins, ainsi que les sommes récoltées dans le cadre de l'activité L'Arbre à Souhait ont été versées à la Fondation du Dr Julien. Il en a été de même pour la course du Triathlon d'hiver et pour la Course Nocturne de Montréal, qui soutient la cause des enfants malades, et dont les profits sont allés également à la Fondation du Dr Julien.

Par ailleurs, dans sa programmation, le Parc olympique souhaite mettre à contribution le savoir-faire d'organisations des quartiers limitrophes afin de favoriser le développement local et d'y maximiser les retombées économiques. C'est ainsi qu'en 2015, plus du tiers des promoteurs et organismes qui ont participé à la programmation de l'Esplanade Financière Sun Life était issu des quartiers environnants du Parc olympique.

Du côté environnemental, l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut' bord du mur, à qui l'on doit l'aménagement d'un projet d'agriculture urbaine sur l'Esplanade Financière Sun Life, était à nouveau au rendez-vous à l'été 2015. Véritable vitrine écologique, ce jardin éducatif urbain produit des fruits et légumes, des fleurs odorantes, des fines herbes, des plantes grimpances, du houblon, des plantes aquatiques et des plantes médicinales. Tous les visiteurs sont appelés à participer concrètement à toutes les étapes de création de ce qui se veut un projet rassembleur pour les gens du quartier. Ce dernier vise la formation de jardiniers urbains, la sensibilisation aux phénomènes des îlots de chaleur émise par l'environnement bétonné et la consommation de produits locaux. Plusieurs ateliers ont été proposés au public sur des thèmes comme la construction de bacs à réserve d'eau et la récupération d'eau de pluie, les biopesticides et le biocontrôle, les bombes de semences, la fabrication d'un hôtel à insectes, l'herboristerie, les récoltes et les pousses et germinations. Certaines de ces activités se sont tenues à l'occasion des « Mardi DD », qui se sont déroulés en juillet et août sur l'Esplanade Financière Sun Life.

Installée depuis 2013 sur l'Esplanade Financière Sun Life, l'Esplanade Solaire VTM a poursuivi ses activités à l'été 2015. Ce projet a pour but d'éduquer la population sur les alternatives écologiques aux toits plats typiquement montréalais. Un ensemble de panneaux éducatifs a été installé de façon permanente afin de sensibiliser les visiteurs aux concepts d'énergie solaire, de toits verts, de toits blancs et d'agriculture urbaine. L'Esplanade Solaire VTM permet la production de 4 832 kWh servant à alimenter en électricité une partie de l'Esplanade Financière Sun Life et à faire fonctionner l'Esplanade Solaire elle-même. De plus, l'Esplanade Solaire VTM a été conçue pour récupérer l'eau de pluie de façon à approvisionner les plantes entourant le toit.



VÉLOPOUSSE MAISONNEUVE

Lancée en juin 2012 et de retour à l'été 2015 pour une quatrième année consécutive, la navette cycliste Véloposse Maisonneuve est un projet d'entrepreneuriat collectif né d'une association entre le Parc olympique, le Carrefour Jeunesse-Emploi Hochelaga-Maisonneuve, la Corporation de développement de l'Est, et à l'implication et au partenariat de divers organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Cette flotte de tricycles propose aux touristes et aux Montréalais, un circuit de découvertes touristiques parcourant et valorisant les richesses architecturales, patrimoniales et commerciales d'Hochelaga-Maisonneuve. Véloposse Maisonneuve permet également d'offrir une expérience de travail significative à des jeunes d'Hochelaga-Maisonneuve, tout en leur donnant la possibilité de présenter une image positive de leur quartier. Véloposse Maisonneuve constitue donc un lien concret, pour les résidents et les touristes, entre le Parc olympique et les nombreux attraits du quartier Hochelaga-Maisonneuve.



STATION IN VIVO

Le Parc olympique a poursuivi en 2015 son partenariat avec Station In Vivo afin d'opérer un café d'économie sociale au cœur de ses installations. Inauguré en avril 2013, le café Station In Vivo est exploité par une coopérative de travail très active auprès de la communauté du quartier et dont l'économie sociale est au centre de sa mission. En plus de créer de l'emploi pour une douzaine de personnes, Station In Vivo privilégie l'achat local et le commerce équitable en favorisant des producteurs d'ici, et propose des produits biologiques.

Le Parc olympique est donc fier de ce partenariat qui ajoute à la qualité de vie des gens du coin, et qui tisse des liens socioéconomiques avec la communauté de son quartier.

ACHATS DU PARC OLYMPIQUE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE ET ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE DE L'EST DE MONTRÉAL

Le Parc olympique s'est donné comme objectif, dans ses achats et ses octrois de contrats, de favoriser, dans la mesure du possible, des fournisseurs de biens et services établis dans les arrondissements limitrophes et dans l'est de Montréal, afin d'y maximiser les impacts économiques découlant de ses activités.

Ainsi, en 2014-2015, en excluant les contrats octroyés à la suite d'appels d'offres publics, le Parc olympique a attribué 244 commandes ou contrats à des fournisseurs de biens ou de services des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-La Petite-Patrie. Ce nombre équivaut à plus de 9 % de l'ensemble des commandes et contrats du Parc olympique, pour un montant total de 810 256 \$.

SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER AU PARC OLYMPIQUE

Depuis quelques années, le Parc olympique fait affaire avec la compagnie Coforce (auparavant Le Sextant) pour les services d'entretien ménager au Parc olympique. Établie dans l'est de Montréal, Coforce intègre un fort volet social dans ses pratiques d'embauche de personnels. En effet, Coforce est une entreprise accréditée par Emploi-Québec qui s'engage à fournir un milieu de travail adapté aux besoins de personnes handicapées ne pouvant travailler dans des conditions courantes. Coforce mise donc sur les forces et les capacités des personnes aux prises avec des limitations, tout en leur offrant un milieu de travail valorisant et gratifiant.

DONS DE VÉLOS

Dans un souci de développement durable, de recyclage et de réemploi, le Parc olympique a fait don, en 2015, de sept vélos dont il ne se servait plus à l'organisme SOS VÉLO, une entreprise sans but lucratif dont la mission prioritaire et fondamentale est l'insertion sociale et professionnelle d'adultes éloignés du marché du travail. En récupérant des vélos usagés par le biais de dons, les employés de SOS VÉLO participent au reconditionnement et à la mise en marché des vélos, sous l'étiquette ÉCOLOVÉLO, tout en développant des compétences transférables dans plusieurs secteurs d'emploi.



PLANTATION D'ARBRES SUR LE SITE DU PARC OLYMPIQUE

Le Parc olympique, en partenariat avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), a procédé à la plantation de 150 arbres aux abords de la rue Sherbrooke et de l'avenue Pierre-De Coubertin au courant de l'année 2014-2015. Ces efforts de verdissement visent à lutter contre les îlots de chaleur, tout en rehaussant le caractère convivial des espaces publics et en améliorant la qualité de vie des voisins et des visiteurs.

Les essences d'arbres retenues répondent aux conditions environnementales du site et permettent de créer une diversité écologique qui contribuera à protéger les arbres contre les insectes ravageurs et les parasites. Ainsi, en plantant des essences variées, ceci contribue à créer un environnement propice à la venue d'oiseaux, d'abeilles et de papillons.

PARTENAIRE DE L'INITIATIVE MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE

Décollant d'une initiative qui a réuni au printemps 2014 quelque 300 personnes provenant de sphères diverses, dont M. Michel Labrecque, président-directeur général du Parc olympique, le Sommet Montréal physiquement active a donné lieu à un plan régional 2014-2025, qui a pour objectif d'inciter les Montréalais à combattre la sédentarité et ses effets nuisibles à la santé.

Le document, déposé à l'automne 2014, s'appuie sur quatre axes : aménager les milieux de vie, encourager le plein air et le transport actif, valoriser le sport et ses événements, et promouvoir un mode de vie physiquement actif.

C'est ainsi qu'en mai 2015, par voie de résolution de son conseil d'administration, le Parc olympique est devenu un partenaire engagé du Plan d'action régional Montréal physiquement active, en adhérant aux orientations et aux priorités de ce plan d'action, et en agissant concrètement selon ses champs de responsabilité et ses ressources.

Avec son Centre sportif nouvellement rénové, qui accueille des dizaines de milliers de visiteurs et athlètes venant s'entraîner et compétitionner dans le plus grand centre aquatique au Québec, en plus de sa vaste programmation familiale, sportive, culturelle et récréotouristique, le Parc olympique s'avère un fier partenaire de l'initiative Montréal physiquement active.

MOBILITÉ DURABLE

Le Parc olympique, en considérant ses installations et celles de l'ensemble de ses partenaires présents sur le site, est fréquenté par plus de trois millions de visiteurs chaque année. La connexion du site aux différents attraits montréalais et le déplacement efficace et durable de ces masses de visiteurs, touristes, spectateurs et usagers est au cœur des préoccupations du Parc olympique.

Évidemment, les stationnements du Parc olympique, avec leurs quelque 4 000 places intérieures et 270 places extérieures, comptent parmi les plus grands au pays et font de l'automobile une option envisageable pour venir au Parc olympique. Toutefois, pour des questions de congestion urbaine, de délais d'attente, de pollution sonore et environnementale, de mobilité durable et de bon voisinage avec les résidents du quartier, le Parc olympique incite et encourage constamment le plus grand nombre de ses visiteurs à utiliser les modes de transport actifs et collectifs pour venir sur place. Que ce soit en métro, en autobus, en vélo ou à pied, ce ne sont pas les options qui manquent. En effet, le Parc olympique est desservi par deux stations de métro, la station Pie-IX et la station Viau, ainsi que par dix lignes d'autobus, ce qui en fait l'un des sites touristiques les mieux connectés au système de transport en commun de la métropole.

De plus, en accord avec sa volonté de promouvoir un mode de vie actif, le Parc olympique encourage l'utilisation du vélo pour se rendre sur le site et également pour s'y déplacer à l'intérieur. Afin de faciliter l'utilisation de ce mode de transport actif, une révision des aires de stationnement pour vélos aux différents endroits du Parc olympique a été amorcée en 2015 et sera complétée en 2016. Cette révision implique une amélioration de la signalisation pour les cyclistes, des aires de stationnement plus nombreuses, plus vastes et plus sécurisées, ainsi que des stations pour la mise au point et l'entretien des vélos. Des affichettes décrivant les avantages reliés à l'utilisation du vélo par rapport à l'utilisation de l'automobile ont également été installées à divers endroits au Parc olympique.

Le Parc olympique possède trois stations BIXI sur son site, en plus des nombreuses autres stations que l'on retrouve en périphérie et dans les quartiers environnants. Il s'agit là d'une autre excellente option pour se rendre au Parc olympique et pour s'y déplacer à l'intérieur.

Pour ce qui est des déplacements des employés sur le site même du Parc olympique pour accomplir leurs différentes tâches au quotidien, en plus des voiturettes électriques qui sont à leur disposition depuis de nombreuses années, le Parc olympique a récemment fait l'acquisition de vélos et de différents types de véhicules électriques pour soutenir une mobilité active et durable.

Le Parc olympique souhaite encore davantage améliorer ses efforts et son offre de mobilité durable dans les prochaines années, tant pour les visiteurs que pour ses employés. Il va sans dire qu'être une référence en termes de parc urbain moderne signifie également être une référence en matière de mobilité durable. C'est pour cette raison que cet aspect comportera un volet important dans le prochain plan d'action de développement durable du Parc olympique, qui sera adopté en 2016.


PARC OLYMPIQUE

LES AVANTAGES RELIÉS À L'UTILISATION DU VÉLO

ÉCONOMIES

COÛTS D'UTILISATION

 = **6 000 \$**
à **9 000 \$**
/ ANNÉE

 +  +  +  +  = **3 500 \$**
/ ANNÉE

 = **200 \$** à **300 \$**
/ ANNÉE

GAZ À EFFET DE SERRE

 **2 À 6 TONNES DE GES**
/ ANNÉE

 **0 GES**
/ ANNÉE

SANTÉ

 +  **30 À 60 MIN/J =**

+ ACTIF	- DE STRESS
+ EN FORME	- D'OBÉSITÉ
+ D'ÉNERGIE	- DE 50% DES RISQUES DE MALADIES CARDIOVASCULAIRES

TEMPS

RÉGION DE MONTRÉAL: **40% DES DÉPLACEMENTS EN VOITURE SE FONT SUR UNE DISTANCE DE MOINS DE 5 KM.**

AUX HEURES DE POINTE, LE VÉLO EST 2X PLUS RAPIDE QUE L'AUTO SUR CETTE DISTANCE

parcolympique.qc.ca

LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EST COMPOSÉ DE
11 MEMBRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tel que le stipule la *Loi constituant la Régie des installations olympiques*, le conseil d'administration est composé de onze membres. Au 31 octobre 2015, aucun poste n'était vacant au sein du conseil d'administration. Le mandat de Mme Maya Raic, à titre de présidente du conseil, a été renouvelé le 22 avril 2015 pour une période de quatre ans, alors que les mandats de Mmes Suzie Pellerin et Rossana Pettinati, à titre d'administratrices, ont été renouvelés à la même date, également pour une durée de quatre ans. Mme Mélanie La Couture, Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur et M. Pierre Dauphinais ont tous été nouvellement nommés administrateurs le 22 avril 2015, et Mme Sylvia Morin l'a été le 30 septembre 2015. Ainsi, au 31 octobre 2015, le conseil d'administration était composé de six femmes et de cinq hommes. À l'exception du président-directeur général, tous les membres sont qualifiés comme membres indépendants du conseil d'administration.

Le mandat du conseil

Le conseil d'administration doit s'assurer de la conformité de la gestion de l'organisation avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements, de même qu'avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Ainsi, le conseil doit adopter le plan stratégique, approuver le plan d'immobilisations, les états financiers, le rapport annuel d'activités et le budget annuel. Il doit aussi approuver les règles de gouvernance, le code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et ceux applicables aux dirigeants nommés par l'organisation et aux employés de celle-ci.

Le conseil doit approuver les profils de compétences et d'expériences requis pour la nomination des membres du conseil, approuver les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au président-directeur général. Il doit approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires, s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions, et déterminer les délégations d'autorité. Le conseil d'administration s'assure de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue des membres du conseil.

Il doit approuver, conformément à la Loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail. Le conseil doit approuver la nomination des dirigeants de l'organisme et le programme de planification de la relève. Le conseil d'administration doit évaluer l'intégrité des contrôles internes, des contrôles de la divulgation de l'information ainsi que des systèmes d'information, et approuver une politique de divulgation financière.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2015



Mme Maya Raic

- Présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages
- Présidente du conseil depuis le 3 avril 2008
- Présidente de la RIO du 25 février au 2 avril 2008
- Vice-présidente du conseil du 7 novembre 2007 au 24 février 2008

Mandat renouvelé | 20 avril 2011 et 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, Maya Raic est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université Laval (1977). Elle y a également fait une maîtrise en science politique (1981) ainsi qu'un MBA (1986). Elle a occupé divers postes dans la fonction publique québécoise : responsable du comité ministériel sur les programmes d'accès à l'égalité au Secrétariat à la condition féminine (1986-1987), directrice du service à l'accueil et des renseignements à l'Assemblée nationale (1987-1988), directrice de cabinet du ministre des Approvisionnements et des services, du Tourisme et du Revenu (1988-1994). Elle a aussi été consultante en affaires gouvernementales (1994-1995) puis directrice générale de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec (1995-1999). Après avoir été directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages, en 1999, elle fut ensuite nommée, en 2004, à son poste actuel de présidente-directrice générale de l'organisation.



M. Gaëtan Laflamme

- Vice-président du conseil
- Associé, Petrie Raymond

Date de nomination | 27 août 2008

Mandat renouvelé | 21 mars 2012

Fin de mandat | 20 mars 2016

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 1972, Gaëtan Laflamme est titulaire d'un baccalauréat en administration (sciences comptables) des HÉC Montréal (1969), d'un certificat de conseiller en management de l'Institut des conseillers en management (1988), ainsi que d'un certificat d'administrateur agréé de l'Institut des administrateurs agréés (1992-2010). Il a occupé successivement le poste de comptable associé chez KPMG Québec inc. (1973-1989), puis chez Deloitte & Touche (1990-1999). Il est, depuis 1999, associé chez Petrie Raymond. Il a également été membre du conseil d'administration de Dr Clown (2005-2010), d'Alliance Vivafilm (2008-2012), de Recyc-Québec (2009-2012) et de Réseau environnement (2012).



M. Michel Labrecque

> Président-directeur général du Parc olympique

Date de nomination | 24 février 2014

Fin de mandat | 23 février 2019

Michel Labrecque a présidé le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal de janvier 2009 à décembre 2013.

De novembre 2005 à novembre 2009, il a été conseiller municipal dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal à la Ville de Montréal. Il fut responsable du Plan de Déplacement Urbain de l'arrondissement (PDU) et du développement économique. Il a également siégé à titre de président de la Commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération du Conseil d'agglomération de Montréal.

De sa fondation en 1998 et jusqu'à sa dixième édition en février 2009, il a assumé les responsabilités de président-directeur général de MONTRÉAL EN LUMIÈRE. Grâce à ce nouveau festival, l'hiver à Montréal n'est plus le même. L'événement attire dans ses volets gastronomique, artistique, festif et dans sa Nuit blanche plus de 750 000 festivaliers.

De 1985 à 2000, il a présidé Vélo Québec. Il a aussi contribué à mettre sur pied la Maison des cyclistes, le Tour de l'Île de Montréal et la Route verte (4 000 km de voie cyclable), le plus long itinéraire cyclable d'Amérique.

Depuis 1992, il est chroniqueur à la radio et à la télévision de Radio-Canada et de Télé-Québec (*Plaisirs, VSD bonjour, Indicatif présent, Vélo-mag, Consommaction, Télé-services, Bazzo.tv*).

Défenseur de l'environnement, il a présidé le conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Montréal, participant ainsi à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal.

En 1999 et en 2000, il a été chargé de cours à l'UQAM, en gestion d'événements festivaliers.



M. Paul Arseneault

> Administrateur

> Titulaire de la Chaire de tourisme Transat

> Directeur des programmes de premier cycle en gestion du tourisme et de l'hôtellerie

> Professeur en gestion des entreprises et des organismes touristiques / Département d'études urbaines et touristiques - ESG UQAM

Date de nomination | 21 mars 2012

Fin de mandat | 21 mars 2016

Titulaire de la Chaire de tourisme Transat, Paul Arseneault est professeur en gestion des entreprises et des organismes touristiques au département d'études urbaines et touristiques de l'ESG UQAM. Son enseignement porte principalement sur la stratégie d'entreprise, sur le développement des destinations touristiques ainsi que sur le cadre politique et administratif de l'industrie touristique. Il est détenteur d'un doctorat en sciences de gestion de l'École supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'université d'Angers (ESTHUA). Il est fréquemment invité à commenter l'actualité de l'industrie touristique dans les médias nationaux, tant écrits qu'électroniques.



M. Pierre Dauphinais

- > Administrateur
- > Directeur exécutif – Gestion des projets majeurs, Société de transport de Montréal

Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1979, Pierre Dauphinais a obtenu un baccalauréat en ingénierie de l'École Polytechnique de Montréal. Il a œuvré de 1979 à 1990 à titre d'ingénieur et gestionnaire de projet pour la firme d'ingénierie Beauchemin-Beaton-Lapointe, principalement dans le domaine des ouvrages civils et des bâtiments. Il a ensuite cumulé plusieurs fonctions au sein du Réseau de transport de Longueuil de 1990 à 2005, étant responsable des volets construction et entretien des infrastructures ainsi que de la planification de l'entretien et de l'ingénierie du matériel roulant. Depuis 2005, il est directeur exécutif, Gestion des projets majeurs, pour la Société de transport de Montréal.



Mme Mélanie La Couture

- > Administratrice
- > Directrice générale, Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal

Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Mélanie La Couture est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western, en Ontario, et d'un baccalauréat en génie industriel de l'École Polytechnique de Montréal. Elle a commencé sa carrière en tant que consultante chez Deloitte Consulting, à Boston, et chez Pricewaterhouse Coopers, à Montréal et à Toronto. En 2002, elle rejoint l'Orchestre symphonique de Montréal à titre de directrice du fonds de dotation, puis en tant que directrice générale adjointe, en 2004, et Chef de l'exploitation et membre du conseil d'administration, de 2007 à 2013. Depuis 2013, Mélanie La Couture assume le rôle de directrice générale de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal. Elle est également membre du conseil d'administration de l'Université Concordia et présidente des comités ressources humaines et avantages sociaux des employés.



M^e Martin Laurendeau

- > Administrateur
- > Directeur Marketing PME, Fédération des caisses Desjardins du Québec

Date de nomination | 21 mars 2012

Fin de mandat | 21 mars 2016

Membre du Barreau du Québec depuis 1994, Martin Laurendeau détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal (1993), un diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité des HÉC Montréal (1998) et un MBA en finances de HÉC Montréal (2001). Il y a occupé un poste de fiscaliste au Canadien National, de 1995 à 1998, pour occuper ensuite un poste de directeur du développement corporatif au sein d'une PME de Québec, de 1998 à 2000. Il est chez Desjardins depuis 2002 où il a toujours œuvré au sein du secteur des Entreprises. Il a occupé des fonctions en développement des affaires, en planification stratégique et en marketing. De 2007 à 2010, il a agi à titre d'adjoint au premier vice-président du secteur Entreprises. De janvier 2010 à janvier 2014, il a été directeur clientèles moyennes et grandes entreprises au sein de la vice-présidence Marketing, Performance et Innovation. Il est, depuis janvier 2014, directeur Marketing PME au sein de cette même vice-présidence.



Mme Sylvia Morin

- > Administratrice
- > Consultante – Stratégie, communications et gestion de notoriété

Date de nomination | 30 septembre 2015

Fin de mandat | 29 septembre 2019

Consultante, administratrice certifiée et ex-cadre supérieur, Sylvia Morin a une feuille de route comme gestionnaire de haut niveau au sein de grandes corporations phares de Montréal. Chevronnée en matière de stratégie, de positionnement et gestion de marque, de gestion d'enjeux et du risque « réputationnel », Mme Morin siège également aux conseils d'administration de BIXI Montréal et de la Société zoologique de Granby.



Mme Suzie Pellerin

- > Administratrice
- > Vice-présidente, Octane Stratégies

Date de nomination | 27 août 2008

Mandat renouvelé | 20 avril 2011 et 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Suzie Pellerin a fait ses études en communication à l'Université Laval (1997) et a poursuivi des études en rédaction à l'Université de Montréal (1998). Elle a ensuite œuvré en politique, occupant successivement les postes d'attachée politique (1994-1995), recherchiste responsable de la santé et des services sociaux (1995-1997), agente de communication (1997-1998) et coordonnatrice à la tournée et à l'agenda du chef du Parti libéral du Québec (1998-1999). Elle a ensuite dirigé les communications pour la Chambre de l'assurance de dommages (1999-2002) et pour AXA Canada inc. (2002-2007). Elle effectue par la suite un retour dans le domaine de la santé en agissant à titre de conseillère en communication pour le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (2007-2008) et de directrice de la Coalition québécoise sur la problématique du poids (2008-2013). Depuis septembre 2013, elle est vice-présidente chez Octane Stratégies.



Mme Rossana Pettinati

- > Administratrice
- > Directrice des ressources humaines du Collège de Rosemont.

Date de nomination | 20 avril 2011

Mandat renouvelé | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Rossana Pettinati a obtenu, en 2001, une maîtrise en éducation à l'Université de Sherbrooke. En 2009, elle est devenue administratrice de sociétés, certifiée du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréées du Québec. De 2001 à 2007, elle a été coordonnatrice de la formation chez CEPSA; en 2007-2008, directrice générale de Prévention Expert Conseil inc.; de 2009 à 2011, elle a été directrice des ressources humaines au Centre communautaire juridique de Montréal et, de 2011 à 2013, elle a été directrice des ressources humaines de Lussier Cabinet d'assurances et services financiers. Elle est directrice des ressources humaines du Collège de Rosemont et habite le quartier de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis plus de 40 ans.



Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

- > Administratrice
- > Chef Finance Ingénierie, Esterline CMC Électronique

Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1994, Marie-Jacqueline Saint-Fleur détient un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval (1994). Depuis 2006, elle est aussi membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Elle a acquis sa formation en finance en obtenant une maîtrise en administration des affaires de l'UQAM (2006) et un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de management de l'Université Concordia (2008). Depuis 2007, Mme Saint-Fleur occupe le poste de Chef Finance Ingénierie à Esterline CMC Électronique. Auparavant, elle a occupé les postes de directrice technique à Prestige Telecom (2000-2003), de directrice de l'ingénierie à SportRack (1996-2000), ainsi que divers autres postes en ingénierie dans des PME de la région de Montréal. Elle fait également du bénévolat auprès de conseils d'administration. Elle a siégé sur le conseil d'administration des Résidences Edmond Hamelin et siège actuellement sur le conseil d'administration du CARI St-Laurent.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de l'année financière 2014-2015, le conseil d'administration a tenu sept séances ordinaires et six séances extraordinaires.

Soucieux d'une bonne gouvernance et afin d'assumer ses responsabilités avec diligence et efficacité, le conseil d'administration a procédé, en cours d'année, à des recommandations de candidats potentiels afin de combler les postes vacants au sein du conseil.

Toujours en matière de gouvernance, le conseil a adopté et abrogé des règlements internes concernant divers aspects de la gestion du Parc olympique, afin de préciser, d'uniformiser et de moderniser ses processus, et ainsi mieux refléter les réalités actuelles de l'organisation. De plus, d'un point de vue éthique, le conseil a adopté une procédure d'intervention en cas de plaintes ou de dénonciations d'actes répréhensibles en lien avec les activités du Parc olympique.

Compte tenu de l'état actuel de la toiture du Stade olympique qui approche la fin de sa durée de vie utile, le conseil d'administration s'est régulièrement penché en cours d'année sur le dossier de son remplacement. C'est ainsi qu'après avoir été maintes fois consulté et à la suite des commentaires qui en ont découlé, le conseil a approuvé le Dossier d'opportunité relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique et autorisé qu'il soit transmis au gouvernement du Québec pour analyse et approbation par les instances gouvernementales appropriées.

En ce qui concerne la réfection du Centre sportif, le conseil a suivi de près l'évolution et l'avancement des travaux jusqu'à leur parachèvement et la réouverture du Centre, qui a eu lieu officiellement le 25 mai 2015, après 19 mois de fermeture. Dans ce même contexte, le conseil a approuvé en cours d'année un contrat pour l'acquisition d'appareils et d'accessoires d'entraînement destinés aux nouvelles salles de conditionnement physique, ainsi que des mises à jour des politiques tarifaires relatives au Centre sportif.

Côté immobilisations, le conseil a suivi l'avancement et l'évolution des projets du Plan d'immobilisations quinquennal 2010-2014, ainsi que le processus d'élaboration du prochain Plan d'immobilisations quinquennal 2016-2020.

Dans une perspective de mise à niveau des installations du Parc olympique et afin de renouveler l'expérience client et l'attractivité du monument qu'est la Tour du Parc olympique, le conseil a donné son aval à un vaste projet de réfection de la Tour. À ce titre, il a approuvé certains contrats concernant les travaux de réfection de la Tour, dont ceux pour les services de gérance de construction et pour les services professionnels, pour l'assistance et le soutien technique en architecture, en génie électrique et mécanique, et en structure du bâtiment.

À la suite d'un sinistre survenu dans les bureaux d'un département entier où œuvrent plusieurs employés du Parc olympique, le conseil a approuvé deux contrats visant la réfection de ces locaux et l'achat de fournitures et de mobilier de bureau.

Depuis plusieurs mois, le Parc olympique s'est lancé dans un important projet d'efficacité énergétique réalisé en mode entreprise de services écoénergétiques. Le conseil a régulièrement suivi l'évolution de ce projet au cours de l'année 2015 et a autorisé qu'une firme soit retenue pour réaliser une étude de faisabilité détaillée en vue d'accorder un contrat pour la réalisation de ce projet.

Comme chaque année, le conseil a également procédé à l'octroi de divers contrats liés à ses opérations, notamment pour l'inspection des systèmes de protection incendie du Parc olympique et pour les services d'entretien ménager des gradins du Stade olympique lors d'événements.

Finalement, en plus des activités régulières qui sont de son ressort, telles que l'adoption du budget annuel, du rapport annuel et des états financiers, le conseil a approuvé le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et employés, ainsi que les mandats de négociation des conventions collectives à intervenir entre le Parc olympique et les différents syndicats des employés.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ DES IMMOBILISATIONS

Date de création | 17 septembre 2008, en remplacement de l'ancien comité de construction et d'entretien.

Composition du comité

M. Pierre Dauphinais, président (depuis le 25 mai 2015)
M. Gaëtan Laflamme (a été président du comité jusqu'au 25 mai 2015)
M. Michel Labrecque
Mme Rossana Pettinati

Nombre de réunions en 2014-2015 : 5

15 décembre 2014, 10 mars 2015, 14 avril 2015,
25 août 2015, 8 octobre 2015.

MANDAT

Le comité a pour mandat d'assurer le suivi des projets de construction et d'entretien au Parc olympique. Dans le cas des projets majeurs, tels que le remplacement de la toiture du Stade olympique, le comité étudie tous les dossiers relatifs à ces projets, assure le suivi de l'avancement de ceux-ci jusqu'à leur conclusion, recommande leur approbation au conseil et assure le suivi des travaux de construction. De plus, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil :

- le plan quinquennal d'immobilisations, le plan annuel d'immobilisations et le budget annuel de construction et d'entretien
- les contrats relatifs aux immobilisations devant recevoir l'approbation du conseil
- les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques
- les projets de location d'espaces concernant des améliorations locatives et exigeant des investissements importants ou des engagements de nature technique

Le comité assure aussi le suivi des décisions du conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le suivi de l'état de la toiture du Stade olympique, ainsi que du dossier de son remplacement
- l'avancement du Plan d'immobilisations quinquennal 2010-2014
- le processus d'élaboration du prochain Plan d'immobilisations 2016-2026
- l'élaboration d'un projet d'amélioration de l'efficacité écoénergétique
- le projet de réfection de la Tour du Parc olympique

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Date de création | 18 juin 2008, en remplacement de l'ancien comité du même nom.

Composition du comité

Mme Cynthia Biasolo, présidente (jusqu'au 20 avril 2015)
M^e Martin Laurendeau, président (depuis le 25 mai 2015)
Mme Suzie Pellerin (a été présidente remplaçante du comité entre le 20 avril et le 25 mai 2015)
M. Paul Arseneault
Mme Mélanie La Couture (depuis le 25 mai 2015)
Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur (depuis le 25 mai 2015)

Nombre de réunions en 2014-2015 : 5

21 novembre 2014, 4 février 2015, 14 mai 2015,
19 août 2015, 2 octobre 2015.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité des ressources humaines a pour principal mandat de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, de proposer au conseil d'administration un profil de compétences et d'expériences ainsi que des critères d'évaluation pour le président-directeur général, de contribuer à la sélection et d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants de l'organisation.

En plus de ce qui précède, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil le plan d'effectif, la politique générale de rémunération ainsi que les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives. Il exerce aussi tous les autres pouvoirs déterminés, à l'occasion, par le conseil d'administration.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité a examiné et recommandé pour approbation au conseil :

- les objectifs, les critères de rendement et l'évaluation annuelle du président-directeur général
- un suivi sur l'évaluation de l'accessibilité universelle du Parc olympique
- un suivi sur le processus de reclassification des emplois de métier, bureau et professionnel
- des modifications à la structure organisationnelle
- l'approbation des mandats de négociation visant le renouvellement des conventions collectives

Enfin, le comité a fait régulièrement rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

M. Gaëtan Laflamme, président
M^e Martin Laurendeau
Mme Maya Raic (jusqu'au 25 mai 2015)
Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur (depuis le 25 mai 2015)

Nombre de réunions en 2014-2015 : 5

10 février 2015, 10 mars 2015, 20 mai 2015,
26 août 2015, 21 octobre 2015.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de vérification a pour principal mandat de soutenir le conseil d'administration, particulièrement en ce qui concerne l'intégrité de l'information financière, la vérification interne et externe, les états financiers de l'organisation ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôles internes, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité a examiné et recommandé pour approbation au conseil :

- le rapport du Vérificateur général et les états financiers 2013-2014 du Parc olympique
- des mises à jour des politiques tarifaires concernant le Centre sportif du Parc olympique
- le budget 2015-2016 du Parc olympique
- le transfert de soldes provenant des surplus réservés aux surplus libres et le transfert de montants d'une rubrique des surplus réservés vers une autre, afin de financer certains projets en 2015-2016

De plus, le comité a assuré le suivi du plan annuel de vérification interne et de certains mandats particuliers de vérification interne, le suivi sur l'avancement des projets du plan d'action des ressources informatiques, le suivi des aspects financiers reliés au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, le suivi sur l'évolution du projet de location d'espaces à bureaux dans la Tour, ainsi qu'un suivi sur l'état des travaux du plan de gestion des risques du Parc olympique.

Il a également examiné les rapports financiers trimestriels en plus d'avoir assuré le suivi des contrôles internes et des versements des remises gouvernementales.

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

Mme Rossana Pettinati, présidente
Mme Suzie Pellerin
M. Paul Arseneault
M. Bruny Surin (jusqu'au 16 février 2015)

Nombre de réunions en 2014-2015 : 4

10 décembre 2014, 6 mai 2015, 20 août 2015, 15 octobre 2015.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a pour mandat :

- d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires du Parc olympique
- d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés de l'organisation
- d'élaborer et mettre à jour des profils de compétences et d'expériences pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président et du président-directeur général
- d'élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil
- d'élaborer les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et effectuer annuellement l'évaluation du fonctionnement du conseil

Le comité a aussi pour mandat de s'assurer que le Parc olympique suit une politique et des procédures de communication et de diffusion de l'information bien définies afin qu'il soit en mesure de communiquer efficacement avec les membres du conseil, les parties prenantes et le public. De plus, il veille à ce que la conduite des activités de l'organisation soit faite de manière éthique et socialement responsable.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité a examiné et recommandé pour approbation au conseil :

- les priorités du conseil d'administration pour 2014-2015
- la désignation d'un membre de la direction pour remplacer le PDG en cas d'absence ou d'empêchement
- des recommandations de candidats potentiels pour combler les sièges vacants au conseil d'administration
- l'adoption et l'abrogation de règlements internes concernant divers aspects de la gestion du Parc olympique
- des thèmes et des activités de formation pour les membres du conseil pour 2015-2016

Enfin, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a réalisé l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année courante et en a fait rapport au conseil.

LE RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

REGISTRE DES PRÉSENCES

2014-2015	Conseil d'administration	Comité des ressources humaines	Comité de vérification	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des immobilisations
RAIC, Maya (présidente du CA)	12/13	0/5*	4/5*	0/4*	3/5*
LABRECQUE, Michel (président-directeur général)	13/13	4/5**	5/5**	4/4**	5/5
ARSENEAULT, Paul	10/13	5/5		4/4	
BIASOLO, Cynthia (jusqu'au 20 avril 2015)	4/5	2/2			
DAUPHINAIS, Pierre (à compter du 22 avril 2015)	8/8				2/2
LA COUTURE, Mélanie (à compter du 22 avril 2015)	6/8	1/2			
LAFLAMME, Gaëtan	10/13		5/5		4/5
LAURENDEAU, Martin	13/13	4/5	4/5		
MORIN, Sylvia (à compter du 30 septembre 2015)	1/1				
PELLERIN, Suzie	10/13	5/5		3/4	
PETTINATI, Rossana	9/13			4/4	3/5
SAINT-FLEUR, Marie-Jacqueline (à compter du 22 avril 2015)	7/8	2/2	2/2		
SURIN, Bruny (jusqu'au 16 février 2015)	0/2			0/1	

* En vertu des règlements du Parc olympique, la présidente du conseil peut participer à toute réunion d'un comité du conseil. Elle y participe au besoin et en fonction des différents travaux des comités.

** M. Labrecque a participé aux comités identifiés à titre d'invité.

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le président-directeur général, M. Michel Labrecque, touche la rémunération indiquée au tableau intitulé « La rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés ».

En vertu du décret numéro 1283-89 du gouvernement du Québec, du 9 août 1989, les administrateurs sont rémunérés après qu'ils aient participé, durant une même année, à au moins l'équivalent de douze journées de séance du conseil ou de l'un de ses comités permanents, pourvu que les réunions des comités permanents se tiennent une journée distincte de celle du conseil d'administration. Dans ce cas, l'allocation de présence est de 200 \$ par jour et de 100 \$ par demi-journée.

Durant l'exercice financier 2014-2015, aucun des membres du conseil d'administration n'a été rémunéré. Les dépenses reliées aux déplacements réalisés dans l'exercice de leurs fonctions sont remboursées aux administrateurs, le cas échéant.

LES HONORAIRES PAYÉS À L'AUDITEUR EXTERNE

En qualité de société d'État, le Parc olympique n'a pas à payer d'honoraires pour l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec.

LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Nom Titre	RÉMUNÉRATION		AVANTAGES		
	Salaire de base annuel au 31 octobre 2015 Salaire versé \$	Boni versé en 2015 \$	Assurances collectives ⁽¹⁾ \$	Cotisations professionnelles \$	Stationnement ⁽¹⁾ \$
Michel Labrecque Président-directeur général	180 911 178 687	-	1 129	-	-
Philip Tousignant Vice-président et chef de la direction financière	136 697 135 926	-	516	968	550
Maurice Landry Vice-président, Construction et entretien	136 697 135 926	-	1 489	353	550
M^e Denis Privé Secrétaire général et vice-président, Affaires juridiques et corporatives	136 697 135 926	-	500	1 864	550
Brian Dickson Vice-président, Capital humain, prévention et sécurité	108 870 108 104	-	494	580	-

M. Labrecque participe au *Régime de retraite de l'administration publique* (RRAS).

Tous les autres cadres participent au *Régime de retraite du personnel d'encadrement* du gouvernement du Québec (RRPE)

(1) Ces avantages sont en partie imposables.

BONIS AU RENDEMENT

Aucun boni au rendement n'a été versé au cours de l'exercice 2014-2015.



LES EXIGENCES LÉGALES

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET LES NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs apparaît en annexe 1. Les normes d'éthique des employés sont publiées à l'annexe 2.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

La protection des renseignements personnels, la diffusion de l'information ainsi que la sécurité de l'information sont des valeurs fondamentales pour le Parc olympique. L'information est un actif indispensable au Parc olympique et ce dernier se doit d'assurer adéquatement sa protection, et ce, tout au long de son cycle de vie, selon des normes de sécurité élevées et en conformité avec les dispositions législatives de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1; ci-après, la « Loi sur l'accès à l'information »), du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1, r.2; ci-après, le « Règlement ») et de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (Décret 7-2014; ci-après, la « Directive »). Ces obligations de protection, de sécurité et de diffusion sont omniprésentes, peu importe le support ou le mode d'expression des informations, que celles-ci soient reproduites sur papier, dans un format numérique ou encore dans le site Web du Parc olympique.

Faisant suite à l'entrée en vigueur de certaines modifications du Règlement le 1^{er} avril 2015, et dans une optique de transparence et de diffusion proactive des informations et documents du Parc olympique, une refonte complète de la section « Diffusion de l'information » de son site Web a été effectuée. Davantage, et toujours à compter du 1^{er} avril 2015, et ce annuellement, le Parc olympique a publié sur son site Web le salaire du président-directeur général, et trimestriellement certaines dépenses de l'organisme, à savoir notamment les dépenses de fonction, les frais de déplacement des dirigeants et des employés, les frais de formation, de télécommunication, ainsi que les frais de publicité. Enfin, le Parc olympique publie sur son site Web les réponses aux demandes d'accès à l'information, incluant les informations et documents fournis, le cas échéant, dans les cinq jours de l'envoi de la réponse au demandeur. Depuis le 1^{er} avril 2015, neuf demandes ont été publiées sur cette plateforme.

Le comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information, composé de cinq membres et supervisé par le vice-président et chef de la Direction financière, s'est rencontré une fois au cours de l'année 2015. Le comité poursuit ses travaux afin de remplir son mandat qui est de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses obligations découlant de la Loi sur l'accès à l'information, de la Directive et du Règlement.

Durant l'année, le Parc olympique a reçu trente demandes d'accès à l'information, soit onze demandes de plus qu'au cours de l'exercice précédent. De ce nombre, cinq demandes ont été retirées par les demandeurs, six demandes ont été acceptées sans réserve, dix demandes ont été partiellement acceptées, huit demandes ont été refusées; de ces huit demandes refusées, une était adressée au mauvais organisme, trois visaient des documents faisant l'objet d'un processus décisionnel où une décision du Parc olympique n'avait pas encore été prise, et quatre demandes ont été jugées irrecevables.

Aucune demande n'est actuellement en traitement. Les documents sollicités étaient de diverses natures : informations techniques et rapports portant sur les infrastructures; protocoles d'entente; enregistrements magnétoscopiques; correspondance; procès-verbaux; contrats et informations financières. Toutes ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la Loi sur l'accès à l'information. Les motifs de refus ont été les suivants : les documents énoncent des avis ou des recommandations; les documents sont confidentiels, concernent des tiers qui ne consentent pas à leur divulgation; les documents contiennent des informations de nature technique, commerciale ou financière; les documents contiennent des notes personnelles ou constituent des ébauches.

Aucune demande n'a fait l'objet de mesure d'accommodement raisonnable.

REFONTE DES POLITIQUES

Faisant suite à la modification, par le conseil d'administration du Parc olympique, du Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société (n° 178) et à l'adoption du Règlement concernant la délégation des pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187), le Parc olympique a entamé une refonte complète de ses politiques internes afin de refléter l'évolution des obligations auxquelles il est assujéti et la recrudescence des activités au Parc olympique. En 2015, quatre politiques ont été adoptées par le président-directeur général, dont une sur le remboursement de certaines dépenses admissibles, et trois respectivement sur la sécurité informatique, la protection de l'information et l'utilisation du patrimoine informatique. Les travaux se poursuivront en 2016, alors que dix politiques supplémentaires doivent être refondues.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément aux dispositions de la Charte de la langue française, la politique linguistique du Parc olympique, instaurée en 2001 et dont la dernière révision a été effectuée en 2013, définit les règles devant être respectées et appliquées par l'ensemble du personnel. La politique est accessible par le système de communication informatisé où elle peut être consultée. De plus, le comité linguistique, lors de sa rencontre annuelle, s'assure que les différentes obligations à cet égard sont correctement comprises et appliquées dans tous les secteurs de l'organisation. Au cours du dernier exercice, la politique linguistique n'a pas fait l'objet de dérogations. Le Service des communications internes, à la Vice-présidence capital humain, prévention et sécurité, offre un soutien linguistique aux différentes unités d'affaires, tant en matière de rédaction, de révision de textes et de contrôle de qualité des documents imprimés que pour les plateformes Web et médias sociaux. Une capsule linguistique est aussi publiée régulièrement dans le journal interne du Parc olympique afin de maintenir l'intérêt en cette matière chez le personnel, et favoriser une meilleure connaissance de la langue française. Dans l'ensemble, la politique linguistique de l'organisation est bien respectée et les membres du personnel sont soucieux que les communications verbales et écrites avec les différentes clientèles soient respectueuses de ces encadrements.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (SUITE)

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Avez-vous un mandataire?	OUI / NON
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	OUI / NON
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	OUI / NON
Avez-vous un comité permanent?	OUI / NON
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	OUI / NON

ÉTAPES DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPROBATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	Indiquer le numéro de l'étape
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	✓
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	30 juillet 2013

IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE ADOPTÉE APRÈS MARS 2011

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	OUI / NON
Si oui, lesquelles?	sensibilisation via le journal interne - réunion du comité
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	OUI / NON
Si oui, lesquelles?	formation de la mandataire par l'OQLF
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	OUI / NON
prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	OUI / NON

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Parc olympique maintient des politiques tarifaires pour chacun de ses sites d'exploitation regroupant un inventaire de tarifs. Le tableau suivant rend compte du processus de tarification conformément à la politique de financement des services publics. La politique vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes.

ACTIVITÉS TARIFIÉES

	Revenus	Coûts	Niveau de financement		Méthode de fixation	Méthode d'indexation	Date de révision annuelle	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	% atteint				% visé
Stade*	14 682	12 313	2 369	119 %	70 %	Valeur marchande	IPC	Avril 2015
Tour	3 660	4 325	(665)	85 %	70 %	Valeur marchande	IPC	Mars 2015
Centre sportif**	969	3 054	(2 085)	32 %	40 %	Valeur marchande	IPC	Septembre 2015
Vente d'énergie à des tiers	3 595	3 355	240	107 %	105 %	Récupération des coûts	Variable	Avril 2015
SOUS-TOTAL	22 906	23 047	(141)					

AUTRES REVENUS ET COÛTS

(000 \$)	Revenus	Coûts	Niveau de financement
Subvention du gouvernement du Québec	16 970	-	16 970
Autres revenus non tarifés (placements, autres)	5 600	-	5 600
Protection et mise en valeur du patrimoine	12 391	26 124	(13 733)
SOUS-TOTAL	34 961	26 124	8 837
Excédent avant projets aux surplus réservés			8 696
Projets aux surplus réservés	465	1 636	(1 171)
EXCÉDENT			7 525

* Événements réalisés au Stade générant une hausse des fréquentations et des résultats nets (Coupe de soccer féminine de la FIFA, concerts de AC/DC et One direction).

** Reprise des activités au Centre sportif le 25 mai 2015 à la suite de la réfection majeure des installations.



LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Direction des technologies de l'information (DTI) maintient un environnement applicatif et technologique performant, fiable et sécuritaire, et en assure le fonctionnement optimal afin de permettre à l'organisation d'atteindre ses objectifs.

Plus précisément, la DTI maintient un parc informatique de 53 serveurs, 250 postes de travail, 60 imprimantes, 15 progiciels, une centaine de logiciels et 43 commutateurs de réseau en mesure d'assurer la performance, la résilience et la redondance nécessaires, non seulement aux systèmes administratifs du Parc olympique, mais aussi aux systèmes critiques d'exploitation ayant une incidence sur la sécurité des personnes. Les systèmes critiques d'exploitation comprennent les systèmes de surveillance (caméras, ouvertures de porte et interphones), les systèmes de domotique (ventilation, éclairage, chauffage, etc.), la téléphonie sur IP et les systèmes de gestion de la toiture du Stade olympique (poids de la neige) qui résident sur le même réseau informatique.

En plus de desservir les besoins actuels du Parc olympique, la DTI est en mesure d'offrir certains services de nature informatique sur demande au volet événementiel qui est au cœur des activités du Parc olympique. Aussi, dès que le financement sera accordé, la DTI offrira aux promoteurs et aux exposants d'autres services informatiques, tels que l'accès à Internet (filaire et WiFi), la téléphonie (sur IP) ou même l'accès à des serveurs dans son infrastructure virtuelle, au gré des besoins souvent exprimés au dernier moment.

Enfin, en tant qu'important contributeur à la vision du Parc olympique de devenir une référence mondiale en matière de parc urbain moderne, la DTI demeure à l'avant-garde des nouvelles technologies en proposant et en implantant des solutions innovatrices qui vont au-delà des frontières classiques.

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en technologies de l'information pour l'exercice 2014-2015.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'ANNÉE 2014-2015

TYPE D'ACTIVITÉ (en milliers de dollars)	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	149,2	140,9	Les sommes prévues pour l'acquisition de meubles n'ont pas été requises.
Activités de continuité	1 516,5	964,2	La dépense pour les améliorations aux applications et l'acquisition de biens a été moins élevée que prévu.
Projets	1 250,0	1 603,1	Voir le tableau suivant.
TOTAL	2 915,7	2 708,2	

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

LISTE DES PROJETS	Avancement (%)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Refonte du réseau informatique	100	Projet terminé en avance sur l'échéancier prévu.
Remplacement de l'infrastructure et stockage	100	Projet terminé en avance sur l'échéancier prévu.

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES¹

LISTE DES PROJETS (en milliers de dollars)	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Refonte du réseau informatique	1 200,0	1 589,2	Les coûts ont été plus élevés que prévu parce que le projet a été terminé durant l'année financière courante, alors qu'il devait se poursuivre l'an prochain.
Remplacement de l'infrastructure serveurs et stockage	50,0	13,9	Les services externes pour faire l'installation ont été moins nombreux que prévu.

¹ Incluant le coût des ressources humaines.



LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les principales responsabilités de cette direction comprennent tous les processus entourant la conclusion et la gestion des contrats d'approvisionnement, de services techniques et professionnels, et de travaux de construction. La direction assure aussi les services communs de reprographie centrale, de courrier, de téléphonie filaire et cellulaire et de papeterie centralisée.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2015 ET LE 31 OCTOBRE 2015

	Nombre	Montant
Contrats de services avec une personne physique ¹	-	-
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	34	13 887 029 \$
Total des contrats de services	34	13 887 029 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

² Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Parc olympique réalise un excédent de 7,5 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015, ce qui représente une amélioration de 10,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat inclut un gain réalisé sur la disposition du terrain où se situe le cinéma StarCité Montréal (2 millions de dollars) ainsi qu'un revenu de réclamation de dommages lié à l'effondrement de la dalle de stationnement survenu en 2012 (3,4 millions de dollars).

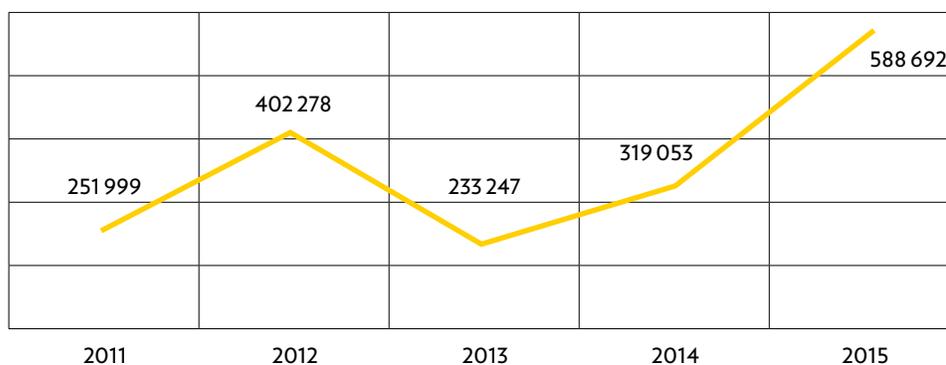
Hormis ces éléments exceptionnels, le Parc olympique a amélioré ses résultats de 5,6 millions de dollars.

(en millions de dollars)	2014-2015	2013-2014	Écart
REVENUS	58,3	46,4	11,9
CHARGES	50,8	49,4	1,4
EXCÉDENT (DÉFICIT)	7,5	(3,0)	10,5
Éléments exceptionnels			
Revenus de réclamation nets	(3,4)	(0,5)	(2,9)
Gain net à la disposition d'immobilisation	(2,0)	0,0	(2,0)
Sous-total	(5,4)	(0,5)	(4,9)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES OPÉRATIONS APRÈS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS	2,1	(3,5)	5,6

La tenue d'événements d'envergure au Stade a contribué de manière importante aux résultats d'opération (3,8 millions de dollars). La Coupe du monde de soccer féminine de la FIFA, les matchs de l'Impact en Ligue des champions, les concerts de AC/DC et One Direction ont généré une hausse de la fréquentation au Stade de près de 85 %, passant de 319 053 à 588 692 visiteurs par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, les charges opérationnelles ont baissé, entre autres, en raison d'une diminution des coûts de l'énergie, des frais liés à l'entretien de la toiture et des charges administratives.

FRÉQUENTATION DU STADE (en nombre de visiteurs)

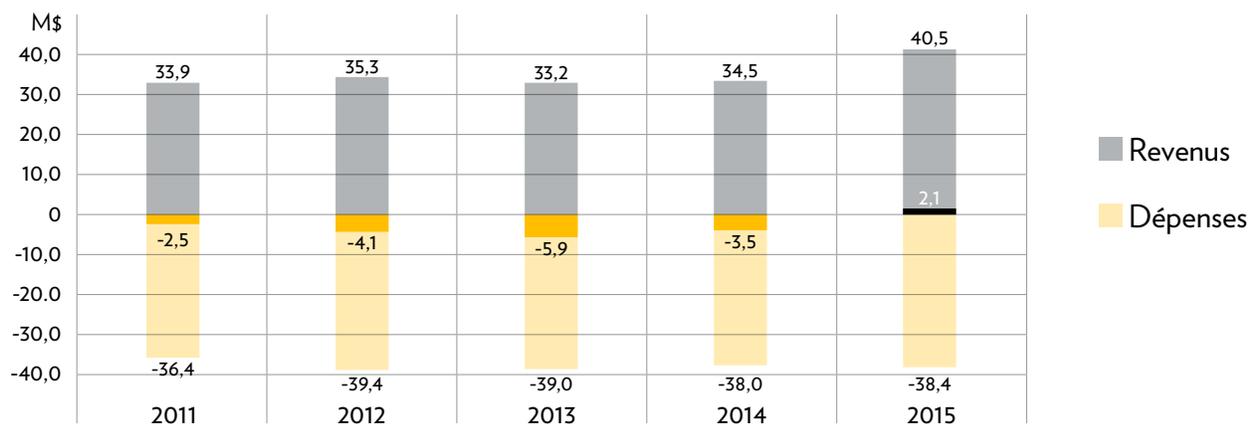


ÉTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS (SUITE)

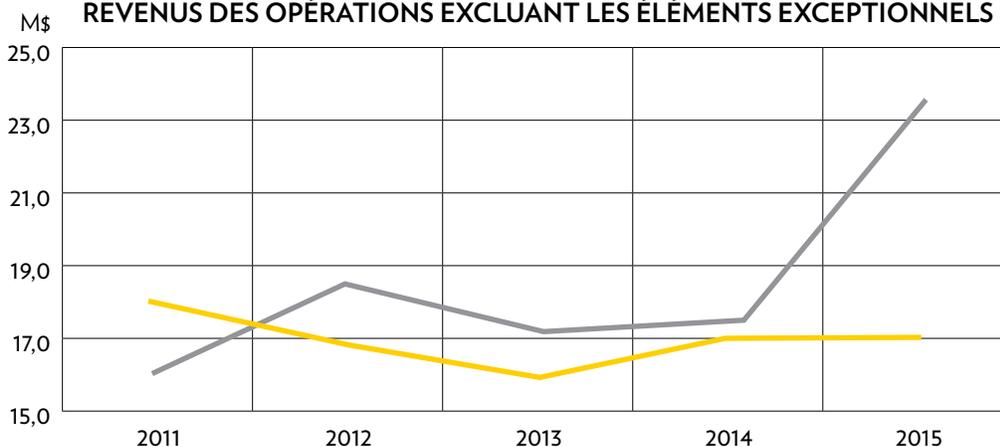
Le graphique suivant montre l'évolution de la situation des revenus, des charges et des excédents (déficits) des opérations courantes depuis l'exercice 2010-2011. Les revenus et les charges des opérations courantes excluent les éléments exceptionnels, les virements de subventions reportées et les charges qui s'y rattachent.

REVENUS, CHARGES ET EXCÉDENT (DÉFICIT) DES OPÉRATIONS COURANTES



Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des revenus autonomes des opérations courantes et de la subvention de fonctionnement sur la même période.

REVENUS DES OPÉRATIONS EXCLUANT LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS



	2011	2012	2013	2014	2015
Revenus autonomes	16,0	18,5	17,2	17,5	23,5
Subvention de fonctionnement	17,9	16,8	16,0	17,0	17,0

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie des installations olympiques (le Parc olympique) présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Parc olympique reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Parc olympique, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Michel Labrecque

Le vice-président et chef de la direction financière,



Philip Tousignant, CPA, CA

Montréal, le 22 février 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie des installations olympiques, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Régie des installations olympiques n'a pas comptabilisé aux 31 octobre 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Régie des installations olympiques a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Régie des installations olympiques et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers de la Régie des installations olympiques respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE	2015	2014
<i>(en milliers de dollars)</i>		
État de la situation financière		
Subventions à recevoir	91 130	73 037
Subventions reportées	89 630	71 684
Dette nette	(1 500)	(1 353)
Excédent cumulé	1 500	1 353
État des résultats et de l'excédent cumulé		
Virement des subventions reportées	147	1 353
Excédent de l'exercice (2015) / Déficit de l'exercice (2014)	147	(1 353)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Montréal, le 22 février 2016

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 octobre 2015

(en milliers de dollars)	2015		2014
	Budget	Réel	Réel
REVENUS (note 3)			
Subventions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	17 144	16 970	17 036
Remboursement relatif au règlement d'un litige (note 4)	-	-	2 999
Virement des subventions reportées (note 11)	11 613	12 332	8 780
Installations sportives, tourisme et événements			
Droits d'entrée	3 822	3 594	2 465
Loyers	3 003	3 371	2 530
Publicité	103	555	526
Stationnements	4 087	4 186	3 406
Souvenirs	763	498	428
Redevances des concessionnaires	1 404	3 168	909
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 817	1 702	1 765
Vente d'énergie à des tiers	3 997	3 595	3 391
Travaux et services facturés à des tiers	2 059	2 698	1 980
Revenus de placements	-	72	67
Gain net à la disposition d'immobilisations corporelles (note 12)	-	2 026	-
Revenu de réclamations (note 5)	-	3 407	-
Autres revenus	-	158	64
	49 812	58 332	46 346
CHARGES (notes 3 et 6)			
Traitements et avantages sociaux (note 7)	19 469	17 338	17 825
Entretien, sécurité et autres	8 317	7 546	6 907
Matériaux et location d'équipement	2 216	2 203	2 348
Coût des marchandises vendues	409	243	230
Frais d'énergie	8 766	7 495	7 693
Honoraires professionnels	1 601	1 337	1 894
Droits et licences	165	125	121
Frais financiers	3 273	2 644	1 406
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	310	249	216
Publicité	402	819	1 014
Amortissement des immobilisations corporelles	9 138	10 385	6 638
Autres charges (note 4)	413	423	3 077
	54 479	50 807	49 369
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(4 667)	7 525	(3 023)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 226	8 226	11 249
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	3 559	15 751	8 226

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 octobre 2015

(en milliers de dollars)	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 076	2 605
Débiteurs	3 217	5 310
Subventions à recevoir	430	358
Stocks destinés à la revente	112	151
Placements (note 8)	5 586	5 586
	18 421	14 010
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	19 514	23 634
Revenus reportés	2 169	1 350
Emprunts (note 9)	-	6 087
Dettes à long terme (note 10)	90 156	67 160
Subventions reportées (note 11)	36 588	42 041
	148 427	140 272
DETTE NETTE	(130 006)	(126 262)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	180	71
Stocks de fournitures	665	712
Immobilisations corporelles (note 12)	144 912	133 705
	145 757	134 488
EXCÉDENT CUMULÉ (note 13)	15 751	8 226

ÉVENTUALITÉS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Maya Raic



Gaëtan Laflamme, CPA, CA

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 31 octobre 2015

(en milliers de dollars)	2015		2014
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(4 667)	7 525	(3 023)
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(35 820)	(21 605)	(55 011)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 138	10 385	6 638
Gain net à la disposition d'immobilisations corporelles		(2 026)	-
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles		2 039	-
	(26 682)	(11 207)	(48 373)
VARIATION DUE AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisitions de stocks de fournitures		(546)	(980)
Utilisations de stocks de fournitures		593	1 058
Provision pour désuétude de stocks de fournitures		-	138
Acquisitions de charges payées d'avance		(180)	(71)
Utilisations de charges payées d'avance		71	16
		(62)	161
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(31 349)	(3 744)	(51 235)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(126 262)	(126 262)	(75 027)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(157 611)	(130 006)	(126 262)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 octobre 2015

(en milliers de dollars)	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Déficit) de l'exercice	7 525	(3 023)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 385	6 638
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles	(2 026)	-
Provision pour désuétude de stocks de fournitures	-	138
Virement des subventions reportées	(12 332)	(8 780)
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement (note 14)	(4 289)	7 207
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(737)	2 180
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 619)	(54 615)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	2 039	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(16 580)	(54 615)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	-	(2 845)
Remboursements d'emprunts	(6 087)	-
Dettes à long terme	28 888	55 045
Remboursements de dettes à long terme	(5 892)	(1 160)
Subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	6 879	3 284
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	23 788	54 324
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 471	1 889
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 605	716
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	9 076	2 605

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Informations supplémentaires

Les intérêts reçus au cours de l'exercice sont de 72 000 \$ (67 000 \$ en 2014).

Les intérêts payés au cours de l'exercice sont de 2 248 000 \$ (678 000 \$ en 2014).

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (le Parc olympique) est une société du gouvernement du Québec constituée en vertu de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, chapitre R-7). En vertu de l'article 8 de sa loi constitutive, le Parc olympique est un mandataire de l'État. À ce titre, et en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, c.1, 5^e suppl.), il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Le Parc olympique est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux olympiques d'été de 1976 et a été mandaté pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Le Parc olympique compte parmi les plus grands complexes multifonctionnels et récréotouristiques du Canada avec le Stade olympique, la Tour, le Centre sportif et l'Esplanade. Les opérations du Parc olympique se regroupent sous trois principaux volets, soit la location d'espaces pour la tenue d'événements et la location de bureaux, les activités touristiques et les sports grand public et d'élite au Centre sportif.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Parc olympique utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Parc olympique, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parc olympique pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la moins-value durable sur les placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, les subventions à recevoir et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les emprunts et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux provenant de la prestation de services lorsque ces derniers sont rendus.

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que le Parc olympique a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif et virées aux revenus lorsque les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Parc olympique consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de réalisation.

Placements

Les placements sont initialement comptabilisés au coût, subséquemment évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute moins-value durable.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Parc olympique ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant. Cette provision est comptabilisée à titre de traitements à payer au poste Crédeurs et charges à payer.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et pour les périodes suivantes :

- Installations olympiques : Indéterminable
- Équipement et logiciels informatiques : 10 %, 20 % et 33,33 %
- Structure et aménagements spécifiques : 5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
- Aménagements locatifs : Durée du bail des locataires du Parc olympique
- Matériel roulant : 6,67 % et 20 %

Le coût des immobilisations corporelles comprend le coût d'achat ou de construction, les frais de mise en service et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur mise en service.

Installations olympiques

Le coût des installations olympiques comprend le coût du terrain et les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés pour ces installations. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût des installations. Plusieurs composantes des installations olympiques sont toujours utilisées actuellement et devraient avoir une valeur comptable nette positive. Cependant, étant donné l'impraticabilité pour le Parc olympique de recenser les coûts associés aux différentes composantes, la direction estime qu'il est raisonnable d'attribuer une valeur nulle à ces immobilisations corporelles. Ceci entraîne également qu'il est difficile de radier le coût et l'amortissement cumulé de ces immobilisations lors de leur remplacement ou disposition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2015

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Parc olympique de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est permise.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au coût, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, diminué de toute moins-value durable.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

3 PROJETS FINANCÉS PAR L'EXCÉDENT CUMULÉ RÉSERVÉ

Pour les projets non récurrents qui sortent du cadre régulier de ses activités d'exploitation, le Parc olympique réserve des sommes en provenance de l'excédent cumulé. Au 31 octobre, les sommes suivantes, principalement engagées dans le cadre du plan de relance, sont incluses à l'état des résultats relativement à ces projets :

	2015	2014
REVENUS	465	612
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	306	415
Entretien, sécurité et autres	374	556
Matériaux et location d'équipement	146	111
Honoraires professionnels	174	205
Publicité	86	320
Amortissement des immobilisations corporelles	456	266
Autres charges	94	108
	1 636	1 981
Utilisation de l'excédent réservé (note 13)	(1 171)	(1 369)

4 RÈGLEMENT D'UN LITIGE

Le Parc olympique a réglé un litige à la suite d'un jugement en Cour d'appel du Québec le 23 janvier 2014 et ainsi, un montant de 2 524 000 \$ a été comptabilisé au poste Autres charges au cours de l'exercice précédent. Une subvention du gouvernement du Québec a été reçue au cours de ce même exercice à titre de compensation pour les frais engagés de 2 999 000\$ relativement à ce dossier.

5 RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGES

Une partie des dommages liés à l'effondrement de la dalle de stationnement survenu le 4 mars 2012 a été recouvrée au cours de l'exercice et ainsi, un revenu de réclamation de 3 407 000\$ a été comptabilisé. La partie résiduelle des frais liés à l'effondrement de la dalle de stationnement fait toujours l'objet d'une réclamation auprès des parties concernées et constitue un actif éventuel pour le Parc olympique.

6 TOITURE DU STADE

En attente de son remplacement, l'état de la toiture du Stade nécessite des travaux d'entretien importants à chaque exercice. Au 31 octobre, les charges suivantes sont incluses à l'état des résultats relativement à ces travaux :

	2015	2014
Traitements et avantages sociaux	35	51
Entretien, sécurité et autres	104	414
Matériaux et location d'équipement	6	42
Frais d'énergie	309	505
	454	1 012

7 TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2015	2014
Employés réguliers	10 911	11 859
Employés à l'événement	2 899	2 452
Charges sociales	2 338	2 391
Cotisations aux régimes de retraite	1 190	1 123
	17 338	17 825

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2015

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

8 PLACEMENTS

Au 31 octobre, le Parc olympique détient les billets à terme adossés à des actifs du VAC (véhicules d'actifs-cadres) II suivants :

VAC II	Date d'échéance	Taux d'intérêt	2015			2014		
			Valeur nominale	Moins-valeur totale	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-valeur totale	Valeur comptable
Billets A-1	15 juillet 2056	0,772 %	2 633	-	2 633	2 633	-	2 633
Billets A-2	15 juillet 2056	0,773 %	3 015	62	2 953	3 015	62	2 953
Billets B	15 juillet 2056	0,000 %	547	547	-	547	547	-
Billets C	15 juillet 2056	0,000 %	192	192	-	192	192	-
			6 387	801	5 586	6 387	801	5 586

9 EMPRUNTS

	2015	2014
Billets à terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec échus en novembre 2014	-	6 087

Le Parc olympique est autorisé par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 166 500 000 \$ (100 000 000 \$ en 2014).

10 DETTES À LONG TERME

	2015	2014
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour financer les projets en immobilisation du Parc olympique ⁽¹⁾		
Portant intérêt à des taux fixes de 1,963 % à 3,417 %, remboursables par versements annuels totaux de 8 546 726 \$ comprenant capital et intérêts, échéant entre le 1 ^{er} septembre 2023 et le 1 ^{er} septembre 2025	68 267	46 932
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour financer le projet d'implantation de l'Institut national du sport du Québec ⁽²⁾		
Portant intérêt à des taux fixes de 2,723 % à 3,662 %, remboursables par versements annuels totaux de 2 904 073 \$ comprenant capital et intérêts, échéant entre le 30 août 2023 et le 19 septembre 2024	21 889	20 228
	90 156	67 160

⁽¹⁾ Il est attendu que si le Parc olympique n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts précité auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, la ministre du Tourisme élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

⁽²⁾ Selon les termes de la convention d'hypothèque mobilière conclue le 30 août 2013, les subventions futures qui seront octroyées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche serviront au remboursement de cette dette.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2015

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

10 DETTES À LONG TERME (SUITE)

Les versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaillent comme suit :

Exercices	
2016	8 684
2017	8 985
2018	9 251
2019	9 525
2020	9 808
2021 à 2025	43 846
	90 099

11 SUBVENTIONS REPORTÉES

Gouvernement du Québec - Immobilisations corporelles	2015	2014
Solde au début	42 041	47 537
Subventions reçues durant l'exercice	6 879	3 284
	48 920	50 821
Virement des subventions	(12 332)	(8 780)
Solde à la fin	36 588	42 041

12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Installations olympiques	Équipement et logiciels informatiques	Structure et aménagements spécifiques	Aménagements locatifs	Matériel roulant	Projets en cours	2015 Total	2014 Total
Coût								
Solde du début	1 132 331	15 372	124 152	33 469	2 390	54 575	1 362 289	1 311 856
Acquisitions		1 726	153		456	19 270	21 605	55 011
Transfert des projets en cours		277	63 887	150		(64 314)	-	-
Dispositions et radiations	(13)	(3 097)	(77)		(102)		(3 289)	(4 578)
Solde à la fin	1 132 318	14 278	188 115	33 619	2 744	9 531	1 380 605	1 362 289
Amortissement cumulé								
Solde du début	1 132 331	12 258	73 927	8 475	1 593	-	1 228 584	1 226 524
Amortissement de l'exercice		972	7 711	1 537	165		10 385	6 638
Dispositions et radiations	(13)	(3 084)	(77)		(102)		(3 276)	(4 578)
Solde à la fin	1 132 318	10 146	81 561	10 012	1 656	-	1 235 693	1 228 584
Valeur comptable nette	-	4 132	106 554	23 607	1 088	9 531	144 912	133 705

Les acquisitions corporelles incluses au poste « Crédeurs et charges à payer » représentent 8 710 000 \$ (5 724 000 \$ en 2014).

Le Parc olympique est propriétaire du terrain borné à l'ouest par le boulevard Pie-IX, au nord par la rue Sherbrooke Est, à l'est par la rue Viau et au sud par l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception des sols, immeubles et aménagements du Biodôme, de l'aréna Maurice-Richard, du Centre Pierre-Charbonneau, du cinéma StarCité Montréal ainsi que des installations du métro.

Le Parc olympique a consenti une emphytéose de 40 ans, soit jusqu'au 22 mars 2047, relativement au terrain où se trouve le Complexe Saputo, au terme de laquelle le terrain et les immeubles qui y sont construits lui seront remis.

Également, un acte d'usufruit a été consenti entre la Ville de Montréal et le Parc olympique afin de permettre la construction d'un Planétarium. Cet usufruit est consenti jusqu'à l'échéance prévue pour la cession du terrain en pleine propriété au plus tard le 15 mars 2018.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, le terrain où se trouve le cinéma StarCité Montréal a été vendu à la compagnie France Film, qui a exercé l'option d'achat prévue à l'emphytéose. Cette vente a généré un gain de 2 029 000 \$. Des équipements ont également été vendus au cours de l'exercice, générant une perte à la disposition de 3 000 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2015

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 EXCÉDENT CUMULÉ

	Réservé					Opérations	2015	2014
	Centre sportif	Projets de développement	Programme d'accès pour personnes handicapées	Plan de relance	Total		Total	Total
Excédent cumulé disponible								
Solde du début	-	500	164	1 266	1 930	2 879	4 809	7 832
Réallocation et virement à l'excédent pour les opérations	-	(500)	(164)	500	(164)	164	-	-
Investissements en immobilisations corporelles	-	-	-	(49)	(49)	49	-	-
Utilisation de l'excédent (charges)	-	-	-	(715)	(715)	715	-	-
Excédent (déficit) de l'exercice	-	-	-	-	-	7 525	7 525	(3 023)
Solde à la fin	-	-	-	1 002	1 002	11 332	12 334	4 809
Excédent cumulé investi								
Solde du début	2 785	152	-	2 457	5 394	(1 977)	3 417	3 417
Investissements en immobilisations corporelles	-	-	-	49	49	(49)	-	-
Utilisation de l'excédent (amortissement)	(110)	(15)	-	(331)	(456)	456	-	-
Solde à la fin	2 675	137	-	2 175	4 987	(1 570)	3 417	3 417
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	2 675	137	-	3 177	5 989	9 762	15 751	8 226

14 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des actifs et passifs reliés au fonctionnement se ventile comme suit :

	2015	2014
Débiteurs	2 093	(3 585)
Subventions à recevoir	(72)	(323)
Stocks destinés à la revente	39	(47)
Créditeurs et charges à payer	(7 106)	10 932
Revenus reportés	819	207
Charges payées d'avance	(109)	(55)
Stocks de fournitures	47	78
	(4 289)	7 207

15 RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Parc olympique participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Parc olympique verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2014).

Les cotisations du Parc olympique, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2015 s'élevaient à 1 190 000 \$ (1 123 000 \$ en 2014). Les obligations du Parc olympique envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Parc olympique est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Parc olympique est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers du Parc olympique qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, la subvention à recevoir et les placements. Le tableau suivant représente l'exposition maximale du Parc olympique au risque de crédit :

	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 076	2 605
Débiteurs	2 713	2 184
Subvention à recevoir	430	358
Placements	5 586	5 586
	17 805	10 733

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

	2015	2014
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	438	1 329
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	233	183
De 60 à 90 jours suivant la date de facturation	272	141
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	177	318
	1 120	1 971
Provision pour créances douteuses	(32)	(8)
Autres débiteurs	1 625	221
	2 713	2 184

Le Parc olympique doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Pour ce faire, la direction examine chacun des comptes débiteurs et évalue la probabilité de recouvrement. Le Parc olympique est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Les placements ont été comptabilisés au montant que le Parc olympique sera en mesure de récupérer. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée, compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'information disponible à la date de fin d'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Parc olympique ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Parc olympique ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun, à un prix raisonnable.

Le Parc olympique gère activement sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2015

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

16 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité (suite)

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers du Parc olympique :

2015	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 9 ans	10 ans et plus		
Créditeurs et charges à payer	18 512	-	-	-	18 512	18 512
Dettes à long terme	11 451	45 803	44 216	3 283	104 753	90 156
Total	29 963	45 803	44 216	3 283	123 265	108 668

2014	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 9 ans	10 ans et plus		
Créditeurs et charges à payer	22 659	-	-	-	22 659	22 659
Emprunts	6 087	-	-	-	6 087	6 087
Dettes à long terme	8 167	32 670	32 670	6 580	80 087	67 160
Total	36 913	32 670	32 670	6 580	108 833	95 906

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le Parc olympique est exposé au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et équivalents de trésorerie portent intérêt à des taux variables. L'objectif du Parc olympique est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie en fonction de ses besoins de liquidité et de façon à optimiser ses produits d'intérêt. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les produits d'intérêt que le Parc olympique tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Les placements portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, la juste valeur des placements est sujette à des fluctuations en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, le Parc olympique estime que ses placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée (note 8).

Les dettes à long terme du Parc olympique portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Parc olympique est minime étant donné que le Parc olympique prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

L'autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

L'autre risque de prix auquel le Parc olympique est exposé correspond à l'exposition sur les BTAA détenus (note 8).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2015

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

17 ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre le Parc olympique. Au 31 octobre 2015, les poursuites et réclamations non réglées contre le Parc olympique totalisent 4 913 000 \$ (2 323 000 \$ en 2014). Actuellement, aucune provision n'est comptabilisée dans les états financiers étant donné qu'une estimation raisonnable de ces éventualités ne peut être effectuée.

18 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Parc olympique est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Parc olympique n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Adopté par le conseil d'administration le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, modifié le 24 octobre 2012 par la résolution 7679, le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants* remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Société* adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169 et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil de la Régie des installations olympiques (ci-après « la Société ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs de la Société;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit.

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

DÉFINITIONS

1

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

Administrateur : désigne un membre du Conseil nommé par le gouvernement;

Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein : désigne le président-directeur général;

Comité : le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;

Conflit d'intérêts : toute situation réelle ou potentielle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser son intérêt personnel, incluant celui d'un tiers, au détriment des devoirs de ses fonctions. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition;

Conjoint : les personnes liées par un mariage ou une union civile ainsi que les conjoints de fait tel que définis par la *Loi d'interprétation* (L.R.Q. c-I-16);

Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société;

Contrat : comprend un contrat projeté;

Contrôle ou Contrôlent : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;

Dirigeant : à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général, qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;

Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;

Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;

Personnes liées : sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liées au sens du présent paragraphe 1.) ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ainsi que toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

Loi : désigne la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q., c. R-7), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

Lois : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L .R. Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4);

Premier dirigeant : désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants;

Règlement : désigne la *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (L .R. Q ., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;

Règlement de régie interne : désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;

Secrétaire du conseil : désigne la personne qui exerce cette fonction;

Société : désigne la Régie des installations olympiques.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2

2.1

Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.

2.2

Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du conseil.

2.3

Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3

3.1

L'Administrateur ou le Dirigeant, dans le cadre de son mandat, est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.2

L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. L'Administrateur et le Dirigeant doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

3.3

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par la Société, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.

3.4

L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

3.5

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles, matchs sportifs et autres activités présentées au Stade doit respecter les politiques de la Société en matière de gratuité.

3.6

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.

3.7

L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.8

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.9

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.10

L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système et il ne doit pas acheminer à quiconque l'information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment : de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'information confidentielle, de prendre les mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents, d'éviter dans des endroits publics des discussions pouvant révéler des informations confidentielles, de se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur, de s'assurer que tout document qui lui est livré par la Société puisse être reçu de façon à en assurer la confidentialité et il doit informer le Secrétaire du conseil de toute situation particulière pouvant affecter cette confidentialité (absence, déménagement).

3.11

L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. Tout document identifié par le Conseil ou par le Secrétaire du conseil comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du Conseil ou du président-directeur général. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.12

Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.13

Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Il lui est interdit, dans l'année suivant cette date, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société à l'égard d'une procédure, négociation ou autre opération visée au deuxième alinéa du présent article.

3.14

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

3.15

Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.16

Le président du Conseil, ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le Secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant à l'exception du Premier Dirigeant doit, quant à lui, en informer le président du Conseil et le Premier Dirigeant.

3.17

Le président du Conseil ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

3.18

À moins de stipulations expresses au contrat d'embauche ou à son renouvellement ou à moins d'une autorisation expresse du président-directeur général, un Dirigeant doit fournir en exclusivité à la Société toute son activité professionnelle.

3.19

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à signer toute déclaration requise par une loi ou un règlement auxquels la Société est assujettie.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

4

A - PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

Le Dirigeant de la Société doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2

Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, et le Dirigeant ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation ou cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9.

B - DIVULGATION ET ABSTENTION

4.3

L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un contrat avec la Société;
- ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cet organisme, Entreprise ou association;

doit divulguer par écrit au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général quant au Dirigeant, la nature et l'étendue de son intérêt selon une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs ou employés de la Société et il doit se retirer de toute réunion du conseil d'administration ou réunion interne où une question reliée à cet intérêt ou ce contrat est en cause.

4.4

La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur :

- a) lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) immédiatement après le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un.

4.5

Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion du conseil d'administration et si tel n'est pas le cas, dès qu'il a connaissance d'un contrat pouvant soulever un conflit d'intérêts;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

4.6

Dans le cas d'un contrat qui ne requiert pas l'approbation du conseil d'administration, l'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article.

4.7

Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée de l'Administrateur ou du Dirigeant.

4.8

L'Administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil et le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président-directeur général les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9

L'Administrateur doit remettre au président du Conseil et le Dirigeant doit remettre au président-directeur général, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, Administrateur, Dirigeant ou contrôleur ou dans laquelle il détient tout autre intérêt direct ou indirect de quelque nature;
- d) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général, quant au Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10

Le président du Conseil et le président-directeur général remettent les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au Secrétaire du conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil quant aux Administrateurs et le président-directeur général quant aux Dirigeants ainsi que le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.11

L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance, de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.12

Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.11, le Secrétaire du conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.13

Un Administrateur ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C - DISPENSES

4.14

Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

- c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société;
- d) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs; ou
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4.15

Le présent Code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier Dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait visé.

APPLICATION DU CODE

5

5.1

Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le président du Conseil et au Dirigeant de consulter le président-directeur général.

5.2

Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le Conseil et avant le 30 septembre de chaque année, chaque Administrateur doit produire au président du Conseil et au Secrétaire du conseil de la Société et chaque Dirigeant doit produire au président-directeur général et au Secrétaire du conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3

Le président du Conseil veille à l'application du présent Code à l'égard des administrateurs, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du Conseil. Le président du Conseil a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Administrateur confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des administrateurs relative au présent Code;

- c) de vérifier ou faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les administrateurs et le cas échéant, d'en informer le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur, le président du Conseil est chargé de recueillir toute information pertinente et de faire rapport de ses constatations au Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

5.4

Le président-directeur général est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du Secrétaire du conseil. Le président-directeur général veille à l'application du présent Code à l'égard des Dirigeants, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les Dirigeants. Le président-directeur général a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Dirigeant confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des Dirigeants relative au présent Code;
- c) de vérifier, faire enquête ou nommer un enquêteur de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les Dirigeants.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Dirigeant, le président-directeur général est chargé de recueillir toute information pertinente et d'imposer ou de recommander au Conseil d'imposer les sanctions appropriées tel que le prévoit la section 6 « Processus disciplinaire » du présent Code.

5.5

Le président du Conseil ou le président-directeur général peut consulter et recevoir des avis du Comité et de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

Le Secrétaire du conseil appuie le comité dans cette fonction.

5.6

Le président du Conseil et le président-directeur général préservent, dans toute la mesure possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire.

5.7

Le Secrétaire du conseil assiste le président du Conseil et le président-directeur général dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.8

L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer, quant à l'Administrateur, au président du Conseil et quant au Dirigeant, au président-directeur général.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- b) la description de la violation;
- c) la date ou la période de survenance de la violation;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.9

Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur auprès du président du Conseil ou du Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif ou contre un Dirigeant auprès du président-directeur général.

5.10

Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, l'Administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie et le président-directeur général peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.11

Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire rapport au Comité de tout manquement au respect du présent Code par les Administrateurs ou les Dirigeants.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6

6.1

Le processus disciplinaire pour les Administrateurs est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement.

6.2

Sur conclusion d'une contravention à la Loi ou au présent Code, le président-directeur général impose au Dirigeant toute sanction appropriée, étant précisé que le congédiement du Dirigeant doit être approuvé par le conseil d'administration.

6.3

L'autorité compétente fait part au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

Le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires à l'autorité compétente. Il peut également demander d'être entendu par l'autorité compétente à ce sujet.

6.4

L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

ENTRÉE EN VIGUEUR

7

7.1

Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, tel que modifié par la résolution 7679 du 24 octobre 2012. Il remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* de la Société adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169, et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

L'annexe 1 *Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts* et l'annexe 2 *Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants* du présent code sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante :

http://www.parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_administration.pdf

ANNEXE 2

NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Adoptées le 27 octobre 2009 par la résolution 7481, les *Normes d'éthique des employés* abrogent la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996 par la résolution 6845 et modifiée le 11 mai 2001 et le 11 juillet 2006.

INTRODUCTION

Le présent document, qui est fortement inspiré de *L'éthique dans la fonction publique québécoise* (2003), constitue un guide de référence sur les normes générales d'éthique que chaque employé doit judicieusement appliquer, selon les circonstances, dans sa conduite professionnelle.

Ainsi, lorsque l'employé se heurte à un dilemme notamment dans les situations où la réglementation en vigueur est muette ou incomplète, il doit faire appel à l'esprit de ces normes pour prendre sa décision.

En se conformant à ces normes, les employés adopteront une conduite empreinte d'éthique et, ce faisant, ils contribueront au maintien et au développement d'une réputation d'excellence et d'honnêteté de la Régie des installations olympiques (ci-après désignée Régie).

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

CHAPITRE 1

CHAMP D'APPLICATION

Ces normes s'appliquent à toutes les personnes qui sont à l'emploi de la Régie à titre de salarié à temps complet ou à temps partiel ou encore à titre de contractuel. Il est toutefois précisé que les dirigeants de la Régie sont assujettis au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants* de la Régie des installations olympiques.

Le président-directeur général veille à l'application des présentes normes d'éthique, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique par les employés de la Régie.

CHAPITRE 2

NORMES RELATIVES À LA PRESTATION DE TRAVAIL

La prestation de travail comporte deux types d'obligation : l'obligation d'assiduité et l'obligation de compétence.

L'obligation d'assiduité implique que l'employé est présent au travail, qu'il y accomplit sa tâche, qu'il respecte ses heures de travail et ne s'absente pas sans justification ni autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplit les attributions de son emploi de façon compétente, c'est-à-dire

en fournissant le service demandé, de manière appropriée et satisfaisante.

L'employé doit, de plus, veiller à respecter les normes de sécurité en vigueur, éviter les négligences et ne pas accumuler de retards indus dans l'exécution de ses tâches.

Enfin, par une mise à jour de ses connaissances, il doit s'assurer de conserver la compétence nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions.

CHAPITRE 3

NORMES RELATIVES AU LIEN AVEC L'ORGANISATION

L'employé travaille au sein d'un groupe. Il est intégré aux employés de son unité et de l'organisation afin de permettre à la Régie d'atteindre ses objectifs.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et de permettre à la Régie d'accomplir sa mission, il importe que l'employé respecte l'obligation de loyauté, ainsi que celle d'obéissance hiérarchique.

L'obligation de loyauté requiert que l'employé défende les intérêts de la Régie et évite de lui causer du tort, notamment en adoptant un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle ou préjudiciable.

L'obligation d'obéissance hiérarchique implique que l'employé accomplit les tâches qu'on lui demande de remplir et qu'il se conforme aux demandes spécifiques de ses supérieurs quant à l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, l'employé peut exercer une fonction en dehors de la Régie aux strictes conditions suivantes :

- il s'assure que l'exercice de cette fonction ne nuit pas à sa prestation de travail à titre d'employé de la Régie;
- il évite tout conflit entre l'exercice de cette fonction et celle qu'il accomplit à la Régie;
- il évite, en raison de l'exercice de cette fonction, tout autre manquement aux normes d'éthique qui lui sont applicables à titre d'employé de la Régie;
- il évite d'utiliser son statut d'employé de la Régie pour tirer avantage de tout autre emploi.

L'employé n'a pas à demander d'autorisation à cet égard. Cependant, il doit compléter le formulaire *Déclaration d'un emploi rémunéré* joint en annexe.

CHAPITRE 4

NORMES RELATIVES AU COMPORTEMENT

Les obligations relatives au comportement concernent la courtoisie, la discrétion, la neutralité politique et la réserve, l'honnêteté, l'impartialité et l'absence de conflit d'intérêts.

L'obligation de courtoisie implique que l'employé adopte un comportement poli, courtois et respectueux de la personne, et ce, tant dans ses relations avec le public que dans ses relations avec ses collègues de travail et avec ses supérieurs.

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou renseignements dont le dévoilement pourrait nuire, entre autres, à l'intérêt public ou au bon fonctionnement de l'administration de la Régie.

Rappelons que l'employé qui se propose de publier un texte ou de se prêter à une entrevue sur des questions portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités de son unité administrative ou de la Régie, doit préalablement obtenir l'autorisation du président-directeur général ou d'un vice-président.

L'obligation de faire preuve de neutralité politique lie l'employé dans l'exercice de ses fonctions alors que l'obligation de réserve s'applique tant dans la vie privée de l'employé que dans sa vie professionnelle.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de tout travail partisan.

L'obligation de réserve qui lie l'employé quant à la possibilité pour lui de faire connaître ses opinions politiques, est plus générale en ce sens qu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure citoyen à part entière, doive garder le silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Ainsi, rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert, de toute évidence, de ne pas être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance.

L'obligation d'agir honnêtement exige également que l'employé évite toute forme de corruption ou de tentative de corruption.

À cet égard, l'employé ne peut accepter, en plus du traitement auquel il a droit, une somme d'argent ou toute autre considération liée à l'exercice de ses fonctions. Il peut toutefois accepter un

cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage, mais à condition que ceux-ci soient d'usage et de valeur modeste et qu'il en informe son supérieur.

De même, il ne doit accorder, solliciter ou accepter ni faveur ni avantage indu, pour lui-même, pour une autre personne ou pour un groupe d'employés de la Régie. Ainsi, la Régie n'accepte pas que des fournisseurs commanditent des activités sociales au bénéfice d'un groupe d'employés. Il ne doit pas non plus utiliser à son avantage ou au profit d'un tiers un bien de la Régie ou un renseignement qu'il détient.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec impartialité signifie que l'employé évite toute préférence ou parti pris indu, incompatible avec la justice ou l'équité. Il doit ainsi éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés liés par exemple au sexe, à la race, à la couleur, à l'orientation sexuelle, au handicap, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

Il doit enfin se garder d'agir sur la base de ses intérêts personnels.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts est liée aux situations dans lesquelles l'employé a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt public en vue duquel il exerce ses fonctions.

La notion de conflit d'intérêts est, de fait, très large. Il suffit, pour qu'il y ait conflits d'intérêts, d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt public. Il n'est donc pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Régie. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de la Régie.

L'employé doit respecter l'article 11.1 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, c R-7) en vertu duquel il ne peut, « sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence ».

L'employé doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Placé dans une situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts, l'employé doit en informer ses supérieurs afin que soient déterminées les mesures qui devront être prises à cet égard.

Dans cette perspective, les employés autres que les dirigeants des catégories « cadre » et « professionnelle » sont invités à compléter le formulaire *Déclaration d'intérêts et déclarations relatives aux personnes liées* joint en annexe.

CHAPITRE 5

NORMES RELATIVES À L'APRÈS-MANDAT

Les normes relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un employé, même après qu'il eut cessé d'exercer ses fonctions à la Régie.

Les normes applicables aux anciens employés constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'évitement de tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre d'employé de la Régie.

Ainsi, la personne qui a été employée de la Régie doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Elle ne peut donc profiter du fait qu'elle a été employée de la Régie pour obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été ses fonctions antérieures.

De même, bien que cette personne ne soit plus employée de la Régie, elle doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

Plus particulièrement, un ancien employé ne devra solliciter directement des employés et/ou la clientèle de la Régie pour une période d'au moins deux (2) ans. De plus, il ne devra pas s'approprier une occasion d'affaires qui appartient à la Régie. Cette stipulation vise à interdire une concurrence dite déloyale et n'a pas pour objet d'imposer à un ex-employé un devoir étendu de non-concurrence.

CHAPITRE 6

DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Le président-directeur général de la Régie doit s'assurer du respect des *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques*.

Le document *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques* remplace, dès son adoption par le Conseil d'administration, la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996, mise à jour le 11 mai 2001 et modifiée le 11 juillet 2006.

Attestation et engagement

L'employé s'engage à lire le présent document et à respecter les normes qu'il contient et à déclarer toute situation qui viendrait à l'encontre de ces dernières.

L'employé qui contrevient à ces normes est susceptible de se voir imposer une mesure administrative ou disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Conclusion

Énoncées en termes généraux, les normes d'éthique régissant la conduite des employés de la Régie doivent être adaptées aux circonstances où des questions d'éthique peuvent être soulevées.

Plutôt que de vouloir régir de façon précise les moindres gestes des employés, l'éthique vise donc à fournir un cadre général à l'intérieur duquel chacun des employés doit se situer. En définitive, l'éthique fait appel au jugement de l'employé et à son sens des responsabilités, et elle implique qu'il puisse aller au-delà du simple respect de la lettre des règles applicables, lorsque la situation l'exige.

Il appartient donc à chaque employé d'adopter un comportement éthique dans l'exercice quotidien de ses fonctions. S'il survient un doute, l'employé est invité à consulter ses supérieurs ou la Vice-présidence Capital humain, prévention et sécurité ou le Secrétaire général.

La *Déclaration d'intérêts et déclaration relative aux personnes liées*, de même que la *Déclaration d'un emploi rémunéré* sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante :

http://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_employes.pdf

ANNEXE 3

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Étendre progressivement la participation à la démarche de développement durable à tous les groupes qui fréquentent, à divers titres, le Parc olympique.

ACTION 1	GESTES	SUIVIS
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.	- Participer aux sessions de formation offertes par le gouvernement en commençant par les cadres.	En continu
	- Informer et sensibiliser les employés au moyen du bulletin interne.	En continu
	- Offrir des sessions de formation en développement durable aux personnels ciblés.	Réalisé
Indicateurs	- Nombre d'heures de formation par an et par catégorie professionnelle. - Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable. - Taux des personnels ciblés ayant été formés en développement durable.	
Cibles	- Avoir sensibilisé 80 % du personnel d'ici mars 2011. - Avoir formé 50 % des personnels ciblés d'ici le 31 mars 2013.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Un employé professionnel a participé à une session de formation offerte par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour un total de 3,5 heures de formation. - Un taux de sensibilisation au développement durable de 85 % du personnel a été atteint dès février 2011. - Afin de continuer à informer et sensibiliser son personnel, le Parc olympique a publié, dans chacune des éditions de son bulletin interne mensuel, des articles portant sur le développement durable. De plus, le Plan d'action de développement durable 2009-2015 a été remis à chacun des nouveaux membres du personnel. - Un taux de 66 % des personnels ciblés, ayant reçu une formation concernant la démarche gouvernementale de développement durable et la prise en compte des principes de développement durable, a été atteint en mars 2013.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Étendre progressivement la participation à la démarche de développement durable à tous les groupes qui fréquentent, à divers titres, le Parc olympique.

ACTION 2	GESTES	SUIVIS
Sensibiliser les clientèles du Parc olympique aux principes de développement durable et à la prise en compte de ces principes lors des événements et des activités qui font l'objet de la programmation.	- Élaborer un programme à l'intention des promoteurs pour la tenue d'événements écoresponsables*.	Retiré
	- Informer et sensibiliser le public au moyen du site Web.	En continu
	- Diffuser des messages de sensibilisation aux usagers : spectateurs du Stade, visiteurs du site et clientèles du Centre sportif.	Réalisé
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un programme (retiré)*. - Ajouts au site Web à l'intention du public et des promoteurs. - Mesures de sensibilisation, clientèles visées et nombre de participants au programme. 	
Cibles	- Avoir sensibilisé au moins dix promoteurs ou organisateurs d'événements, et au moins 100 000 spectateurs, visiteurs ou clients du Parc olympique.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Dans ses procédures pour soumettre un projet d'activité ou d'événement sur l'Esplanade Financière Sun Life, le Parc olympique demande à chacun des promoteurs de lui démontrer sa sensibilité envers les principes du développement durable. Les membres du comité de programmation du Parc olympique évaluent donc chacun des projets en fonction de certains critères de développement durable. Ainsi, l'ensemble des organismes ou promoteurs qui ont organisé un événement ou une activité sur l'Esplanade Financière Sun Life en 2014-2015 ont été sensibilisés au développement durable et encouragés à en appliquer les principes. - Le volet développement durable de l'Esplanade Financière Sun Life vise à sensibiliser les diverses clientèles du Parc olympique aux principes du développement durable et à en faire progresser le concept au sein de la société. Ainsi, en 2015, lors des différents événements consacrés au développement durable, divers messages ou activités de sensibilisation étaient présentés aux nombreux visiteurs, dont l'agriculture urbaine, les îlots de chaleurs, l'alimentation biologique, l'énergie solaire et les toits verts. - Dans un souci de développement durable, le site Web du Parc olympique consacre une large place à des organismes commerciaux et communautaires de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de promouvoir et d'enrichir la vie du quartier. On y présente également le Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Parc olympique afin que l'ensemble de nos clientèles puissent y avoir accès. 	

* Le geste et l'indicateur ont été retirés du Plan d'action de développement durable 2009-2015. Le Parc olympique a posé de nombreux gestes de développement durable en collaboration avec les promoteurs, mais l'élaboration d'un tel programme sera réévaluée dans le prochain plan d'action de l'organisation. Ce retrait n'affecte en rien l'atteinte des cibles de l'action.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention, et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

Améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le site du Parc olympique.

ACTION 3	GESTES	SUIVIS
Élaborer des protocoles de sécurité à l'intention des personnels du Parc olympique et de ses partenaires qui interviennent sur le site.	<ul style="list-style-type: none"> - Établir les protocoles d'intervention relatifs aux mesures de sécurité pour les personnels : <ul style="list-style-type: none"> • Plan de protection contre les éclairs d'arc électrique (inscrit au plan d'immobilisations); • Sensibilisation et incitation au port obligatoire des lunettes de sécurité; • Plan d'équipements de protection individuelle (EPI). 	<p>Réalisé</p> <p>En continu</p> <p>Réalisé</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de protocoles établis et mis en œuvre. - Taux d'accidents du travail. - Campagne de sensibilisation. 	
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer, d'ici 2013, d'un programme complet de sécurité dans l'organisation. 	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis janvier 2010, le Parc olympique dispose d'un manuel complet de santé et sécurité qui regroupe les différentes politiques, directives, procédures et protocoles en matière de santé et sécurité au travail. Il se veut à la fois un outil de référence et de sensibilisation en matière de santé et sécurité. Il s'agit d'un document évolutif, développé en collaboration avec les comités conjoints de santé-sécurité mis sur pied en 2009. - À la suite d'un rapport d'analyse portant sur les risques d'éclairs d'arc électrique, déposé en 2009 par une firme d'ingénierie, les principaux équipements visés par le programme de protection des arcs électriques ont été étiquetés, et les équipements de protection individuelle appropriés ont été achetés. De plus, en 2010, des sessions de formation ont été offertes aux électriciens et aux employés qui exécutent des tâches potentiellement à risque. - Depuis janvier 2010, le Parc olympique a déployé un programme obligeant le port de protecteurs oculaires pour le travail comportant des dangers de blessures oculaires. Les gestionnaires font régulièrement de la sensibilisation à cet effet et des affiches de sensibilisation sont apposées à plusieurs endroits. De plus, le Parc olympique rembourse les lunettes de sécurité ajustées à la vue à chaque employé qui porte des verres correcteurs et dont la nature des fonctions nécessite ce genre d'équipement. La procédure concernant les protecteurs oculaires et faciaux est incluse au manuel de santé et sécurité du Parc olympique. - Le Parc olympique fournit gratuitement aux membres de son personnel tous les moyens et équipements de protection individuels et collectifs répondant aux besoins particuliers. En ce sens, un plan concernant les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle est inclus dans le manuel de santé et sécurité du Parc olympique. 	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Intégrer progressivement des critères de gestion environnementale et écoresponsable et d'acquisition aux processus ordinaires de gestion du Parc olympique.

ACTION 4	GESTES	SUIVIS
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les mesures associées aux objectifs nationaux. - Poursuivre les mesures <i>ad hoc</i> suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Récupération multimatières lors des événements publics présentés au Stade; • Utilisation de cartouches à imprimantes réusinées; • Récupération des résidus de construction. 	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. - Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables. - Quantité de déchets récupérés annuellement. 	
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2013, accomplir huit gestes qui contribuent directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ou qui instaurent des pratiques d'acquisitions écoresponsables. 	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 80 % du papier pour imprimantes et pour photocopieurs utilisé contient 100 % de fibres recyclées postconsommation. - 100 % des cartouches à imprimantes achetées sont des cartouches réusinées. - 100 % des employés ont accès à un système de récupération multimatières. - Dans un souci de récupération, de recyclage et de réemploi, le Parc olympique a fait don de sept vélos à un organisme offrant une insertion sociale et professionnelle à des adultes éloignés du marché du travail par le biais de la récupération et du reconditionnement de vélos usagés. - Le Parc olympique a poursuivi la récupération des matériaux de construction et d'entretien, des métaux et des produits dangereux, tels que piles, huiles usées, encres, composantes électriques, BPC et néons concassés. Notamment, 49 532 kilogrammes de métal et 141,6 tonnes métriques de béton et ciment ont été recyclés en 2014-2015. - Le Parc olympique a également poursuivi la récupération multimatières, lors des événements publics présentés au Stade, au Centre sportif et sur l'Esplanade Financière Sun Life, en collaboration avec les promoteurs d'événements et ses fournisseurs en services d'alimentation et d'entretien. L'utilisation de l'ensemble de ses contenants pour la récupération a permis au Parc olympique de disposer de plus de 27 tonnes métriques de matières recyclables en 2014-2015. 	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Intégrer progressivement des critères de gestion environnementale et écoresponsable et d'acquisition aux processus ordinaires de gestion du Parc olympique.

ACTION 5	GESTES	SUIVIS
Adopter un système de gestion environnementale.	- Élaborer un système conforme aux exigences gouvernementales, avec le soutien du Bureau de coordination du ministère (MDDEP).	Réalisé
Indicateurs	- État d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion environnementale.	
Cibles	- Avoir adopté un système de gestion environnementale d'ici 2011.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- La cible de cette action a été atteinte en 2010-2011. - Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gestion environnementale adopté en 2011 et à la suite de l'audit environnemental complet des installations du Parc olympique réalisé en 2012, le Parc olympique a poursuivi la réalisation des projets de son plan d'action de conformité environnementale.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 4

Mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique auprès de la population.

ACTION 6	GESTES	SUIVIS
Entretien et mettre en valeur le patrimoine immobilier du Parc olympique.	- Mettre en œuvre les projets du plan d'immobilisations et du plan d'entretien annuel.	En continu
	- Procéder notamment à une étude sur l'état d'usure des portes et fenêtres, de même que des murs latéraux de la Tour.	Réalisé
Indicateurs	- Réalisation des projets d'immobilisations et d'entretien. - État d'avancement de l'étude.	
Cibles	- Avoir assuré la préservation et la pérennité du patrimoine pour les générations futures.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Un budget de maintien d'actifs dédié exclusivement aux projets d'immobilisations du Parc olympique a été octroyé par le Conseil du trésor pour ses exercices 2009 à 2014. Ainsi, au cours de la dernière année, plusieurs projets de maintien des actifs prévus au Plan d'immobilisations 2009-2014 ont été réalisés ou démarrés. Les projets les plus importants sont la finalisation des travaux de rénovation des bassins, des plages, des systèmes de filtration, du hall d'entrée, des salles d'entraînement et des vestiaires humides du Centre sportif; la poursuite des travaux de réfection des stationnements; le lancement d'un important projet d'amélioration écoénergétique; la réparation et l'entretien de différentes composantes de béton à divers endroits du site. - Concernant les activités de maintenance réalisées à même le budget de fonctionnement du Parc olympique, le travail de développement de la base de données de maintenance, amorcé en 2013, s'est poursuivi. Une grande partie des équipements importants pour les opérations liés à la mécanique et à l'électricité du bâtiment sont maintenant documentés et ils font dorénavant l'objet d'inspections régulières et de maintenance préventive. Ce travail permet d'intervenir de façon plus structurée et proactive. De plus, l'embauche d'un responsable du centre de contrôle et d'opération, de la centrale thermique et de l'efficacité énergétique, a eu un impact direct sur la facture énergétique, en général, car il a pu dispenser de judicieux conseils pour le réglage et l'opération optimale des équipements en place. Des économies appréciables ont pu ainsi être générées.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 4

Mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique auprès de la population.

ACTION 7	GESTES	SUIVIS
Évaluer l'ensemble des interventions auprès du public et des visiteurs pour y insérer les dimensions patrimoniale et historique du Parc olympique.	- Enrichir le corpus d'information sur ces dimensions.	Réalisé
	- Diffuser l'information sur le site même du Parc olympique (par exemple, panneaux d'interprétation et visites guidées) et dans les communications externes.	Réalisé
Indicateurs	- Mesures prises sur le site, dans la programmation et dans les relations publiques. - Clientèles visées et rejointes.	
Cibles	- Avoir mis en œuvre au moins deux mesures sur le site et deux mesures à l'extérieur du site.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- La cible de cette action a été atteinte en 2010-2011.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 5

Inciter les citoyens à se réapproprier le Parc olympique.

ACTION 8	GESTES	SUIVIS
Évaluer les moyens de créer des réseaux de soutien au Parc olympique.	- Viser divers milieux, notamment : <ul style="list-style-type: none">• Les milieux professionnels;• Les promoteurs;• Le grand public;• Les voisins immédiats;• Le Web.	Réalisé
Indicateurs	- Nombre de personnes et de groupes rejoints.	
Cibles	- Avoir lancé au moins un réseau.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- La cible de cette action a été atteinte en 2010-2011. - La création de l'Esplanade Financière Sun Life avait pour but d'inciter les citoyens à redécouvrir et à se réapproprier le Parc olympique. Le grand public, les voisins immédiats et les promoteurs d'événements ont tous salué et supporté cette initiative, qui a permis de rapprocher le Parc olympique des communautés environnantes. La relance du Parc olympique est désormais soutenue par différents acteurs de la société, tels que plusieurs médias, des blogueurs, des étudiants, les résidents des quartiers environnants et divers milieux professionnels.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif organisationnel 6

Noier des liens concrets de solidarité avec les citoyens du quartier environnant (arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve).

ACTION 9	GESTES	SUIVIS
Consulter les organisations significatives du quartier sur les activités et les services qu'il serait utile et possible d'offrir à la population.	- Organiser différentes activités en collaboration avec des organisations du quartier, par exemple : <ul style="list-style-type: none">• Journées sportives estivales;• Visites à la Tour;• Initiatives conjointes.	En continu
	- Identifier les organisations avec lesquelles il serait possible d'organiser des activités conjointes.	Réalisé
	- Consulter au moins trois organisations pour identifier des projets porteurs pour le quartier.	Réalisé
Indicateurs	- Nombre d'activités et fréquentation des installations par des organisations du quartier. - Nombre de consultations effectuées auprès des différentes organisations du quartier.	
Cibles	- Offre d'activités ou de services s'adressant particulièrement à la population du quartier.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Les efforts d'identification et de consultation de personnes ou d'organisations de l'est de Montréal déployés au cours des dernières années, afin d'organiser, en collaboration avec celles-ci, des activités grand public au Parc olympique, ont de nouveau été fructueux en 2014-2015. Plus du tiers des promoteurs et organismes qui ont participé à la programmation de l'Esplanade Financière Sun Life en 2015 provenait de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Ces activités ont attiré en grand nombre les familles des quartiers environnants. - Le projet Vélopousse Maisonneuve et l'implantation du café Station In Vivo sont également le résultat de collaboration entre le Parc olympique et des organismes de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 30

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

Objectif organisationnel 7

Intégrer le secteur culturel québécois à la relance du Parc olympique.

ACTION 10	GESTES	SUIVIS
Réaliser des projets qui valorisent les artistes et créateurs québécois et/ou programmer des activités de concert avec des promoteurs locaux qui œuvrent avec des artistes et des créateurs québécois.	– Organiser différentes activités axées sur la culture sur l'Esplanade Financière Sun Life en collaboration avec des artistes et/ou des créateurs québécois.	Réalisé
Indicateurs	– Nombre d'activités axées sur la culture.	
Cibles	– Avoir intégré le Parc olympique, et plus particulièrement l'Esplanade Financière Sun Life, au paysage culturel de Montréal.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	– À l'été 2015, 23 des événements qui formaient la programmation d'activités sur l'Esplanade Financière Sun Life étaient dédiés à la culture, alors que 19 événements culturels s'y sont tenus à l'hiver 2014-2015. On peut évidemment parler du concert extérieur gratuit de l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction de maestro Kent Nagano, où plus de 45 000 personnes se sont rassemblées, mais également d'événements comme MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE, la Nuit blanche de MONTRÉAL EN LUMIÈRE, Les Rendez-vous des Grands Orchestres, le Festival Quartiers Danses, le Festival mondial MAKOSSA, le Carnaval Estival de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et les Journées de la culture.	

POUR NOUS JOINDRE

BUREAUX ADMINISTRATIFS
4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Téléphone : 514 252-4141
Télécopieur : 514 252-9401
Courriel : rio@rio.gouv.qc.ca
parcolympique.ca

LOCATION DE SALLES
Pour tous les sites du Parc olympique
Téléphone : 514 252-4737 ou 1 877 997-0919
Courriel : reservation@rio.gouv.qc.ca

CENTRE SPORTIF
Téléphone : 514 252-4622
Courriel : piscines@rio.gouv.qc.ca
parcolympique.ca/centresportif

PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

RECHERCHE, COORDINATION, RÉDACTION ET RÉVISION
Cédric Essiminy et Hélène Barrette, Parc olympique
Pierre-Yves Villeneuve

CONCEPTION GRAPHIQUE
Annick Gaudreault et Danielle Lafrance

PHOTOGRAPHIE
Parc olympique
Jean-François Hamelin
Geneviève Vézina Montplaisir
Michel Labrecque
Cédric Essiminy
BODOÛM Photographie

STADE OLYMPIQUE, CENTRE SPORTIF, TOUR, ESPLANADE FINANCIÈRE
SUN LIFE ET AIRES EXTÉRIEURES
Architecte, Roger Taillibert

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN 978-2-550-755218-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-75227-1 (version électronique)

Rapport annuel 2015

Imprimé au Québec

Le rapport annuel est disponible en format électronique à cette adresse : www.parcolympique.ca







PARC
OLYMPIQUE